

2019

Communauté de Communes du
Vallespir

**RAPPORT D'ACTIVITE
&
RAPPORT SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DES SERVICES
PUBLICS D'ELIMINATION DE
DECHETS**

CERET - LE BOULOU
SAINT JEAN PLA DE CORTS
VIVES - TAILLET
MAUREILLAS LAS ILLAS
REYNES - LE PERTHUS
LES CLUSES - L'ALBERE



Communauté de Communes
du Vallespir
2 Avenue du Vallespir
66400 CERET
Tel: 04.68.87.69.05
Fax: 04.68.87.80.19
Courriel: accueil@vallespir.com
Site: www.vallespir.com

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Le présent rapport concerne l'activité de la Communauté de Communes du Vallespir durant l'exercice 2019. Il a pour objet de dresser, dans un souci de transparence et de lisibilité, le bilan de l'activité 2019 de la Communauté de Communes du Vallespir, ventilé par grands domaines de compétences. Au-delà d'un acte administratif obligatoire, le présent rapport se veut également être un acte de communication sur la politique conduite par la Communauté de Communes à destination des communes mais aussi des citoyens du territoire.

En application du Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 et de l'article 5211-39 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président de l'EPCI présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport est tenu à la disposition du public au siège de l'EPCI et dès sa transmission dans les mairies des communes membres. Un exemplaire est également transmis au Préfet du Département pour information.

En application de l'article L.5211-39 du CGCT, le président d'un EPCI comprenant au moins une commune de 3.500 habitants ou plus, doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, au cours d'une séance durant laquelle les représentants de la commune au sein de l'EPCI sont entendus. Le rapport annuel d'activité pour l'exercice 2019, incluant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2019 est le résultat de l'action combinée de ces deux articles.

EDITO

Ce rapport d'activités de l'année 2019 retrace de manière synthétique mais complète l'action menée par la CC Vallespir. Ce regard quelque peu distancié permet de mieux appréhender et apprécier le travail réalisé et le chemin parcouru.

Le territoire de la CC Vallespir est dynamique mais cette vitalité repose sur le travail mené par l'ensemble des forces vives qui le composent : élus, personnel, acteurs socio-économiques, vie associative, etc.

La leçon à tirer de ce regard distancié sur l'année 2019 est qu'il importe de conserver cette dynamique et cette volonté de travailler toujours de manière plus étroite ensemble. C'est d'ailleurs la première ambition de tout projet : « fédérer le territoire, renforcer l'identité du territoire et le promouvoir ».

A cet égard, l'année 2019 a été à la fois une année d'approfondissement des compétences communautaires, notamment sur le plan de l'Enfance jeunesse (avec la gestion en régie directe des 3 crèches du territoire, ou l'engagement d'une réflexion plus large avec les partenaires pour la mise en œuvre d'une

Convention territoriale globale avec la CAF) mais aussi une année de réalisations structurantes pour l'avenir sur le plan économique (ouverture de la pépinière d'entreprises) et du développement durable (adoption du Plan Climat air énergie territorial et rénovation de l'éclairage public dans les zones d'activité économique).

La Communauté de communes a également poursuivi son action dans le domaine de l'amélioration de l'Habitat avec une nouvelle OPAH qui vient compléter le programme départemental auquel la CC Vallespir participe ainsi que les travaux de voirie dans les communes du territoire.

Enfin en matière de tourisme, l'année 2019 a permis d'engager une réflexion prospective pour l'organisation et la promotion territoriales.

Toutes ces actions nécessitent une gestion financière rigoureuse pour maintenir les capacités d'investissements nécessaires au soutien de l'économie locale.

Sommaire

Partie 1 LE FONCTIONNEMENT

Partie 2 - P.14 FOURRIERE ANIMALE

Partie 3 - P.15 MARCHES PUBLICS

Partie 4 - P.16 FINANCES

Partie 5 - P.22 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AGRICULTURE - P.31

Partie 6 - P.34 TOURISME

Partie 7 - P.47 DEVELOPPEMENT DURABLE

Partie 8 - P.56 TRAVAUX

Partie 9 - P.61 HABITAT ET URBANISME

Partie 9 - P.88 POLE COHESION SOCIALE

Partie 10 - P.99 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Partie 11 - P.107 COMMUNICATION

05 Le Conseil Communautaire et le Bureau
06 Les commissions
07 Les Ressources Humaines

14 Fourrière Animale

15 Fourrière Animale

16 Les Ratios
18 Subventions aux Associations
21 Compte Administratif

22 Budget du service
24 Aides financières aux entreprises
26 Ouverture de la Pépinière d'entreprises Vall Up

36 Observations touristiques
41 Promotion Communication
44 Animation du réseau des acteurs touristiques locaux

47 Territoire à énergie positive pour la Croissance Verte: TEPCV
49 Véloroute Voie Verte
53 Plan Climat Air Energie Territorial

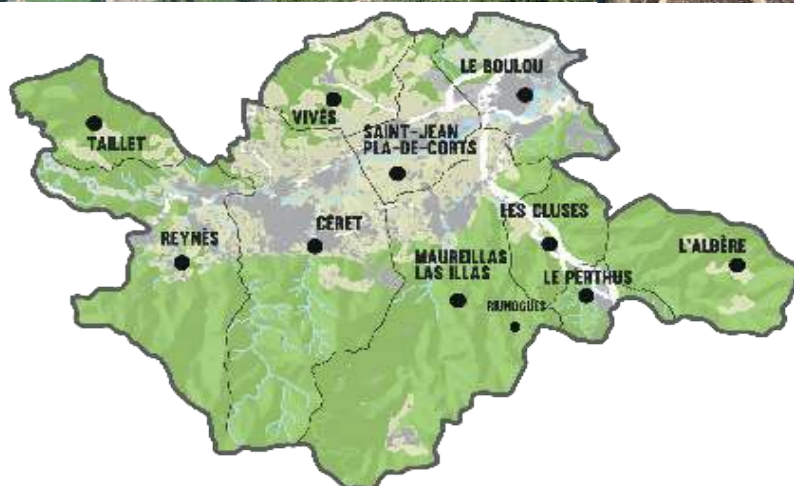
56 Voirie
60 Travaux Compétence Enfance Jeunesse

61 PIG Départemental
65 Urbanisme

88 Maison des services au public
90 La Jeunesse
94 La Petite Enfance

99 Chiffre clés & principaux indicateurs
101 Indicateurs Financiers
104 Actions Développement Durable
105 Rapport de Gestion des déchetteries
106 Rapport de collecte en PAV

107 Communication Multi-services



VIVÈS

Mairie : 3 rue de la Mairie
66480 VIVES
Tel : 04 68 83 55 49

MAUREILLAS LAS ILLAS

Mairie : 14 Av. du Vallespir
66480 MAUREILLAS LAS ILLAS
Tel : 04 68 87 52 52
Site : www.maureillas.fr

TAILLET

Mairie : Le Village
66400 TAILLET
Tel : 04 68 39 42 65

SAINT JEAN PLA DE CORTS

Mairie : Square Guy Malé
66490 ST JEAN PLA DE CORTS
Tel : 04 68 83 17 64
Site : www.stjeanpladecorts.fr

REYNES

Mairie : Le Village
66400 REYNES
Tel : 04 68 87 18 55
Site : www.reynes.fr

LE BOULOU

Mairie : Av. Léon Jean Grégory
66160 LE BOULOU
Tel : 04 68 87 51 00
Site : www.mairie-leboulou.fr

LE PERTHUS

Mairie : Avenue de France
66480 LE PERTHUS
Tel : 04 68 83 60 15
Site : www.le-perthus.com

CÉRET

Mairie : 6 Bd Maréchal Joffre
66400 CERET
Tel : 04 68 87 00 00
Site : www.mairie-ceret.com

L'ALBERE

Mairie : Place Pierre de
Besombes-Singla
66480 L'ALBERE
Tel : 04 68 83 60 46

LES CLUSES

Mairie : 1 Place de la Mairie
66480 LES CLUSES
Tel : 04 68 87 77 20



LE FONCTIONNEMENT

Bureau et Conseil Communautaire



Le Bureau communautaire est composé du Président et de ses 9 Vice-présidents, maires des communes membres.

Le Bureau se réunit régulièrement tous les 15 jours.

Liste des 35 conseillers communautaires élus et leur suppléants:

Par communes et par ordre alphabétique:

L'Abère: Marc DE BESOMBES-SINGLA, Monique TIXIER (Suppléante)

Le Boulou: Jean-Christophe BOUSQUET, Christiane BRUNEAU, Philippe CASALS, François COMES (remplacé par Jean-Claude FAUCON), Patrick FRANCES, Armand LAFUENTE, Muriel MARSA, Véronique MONIER, Nicole VILLARD

Céret: Jean-Louis ALBITRE, Brigitte BARANOFF, Jacques BIZERN, Annie CALVET-TORRENT, Michel COSTE, Francis DELONCLE, Brigitte FERRER, Patrick PUIGMAL, Martine QUER, Jean SASERAS, Alain TORRENT, Michèle TORRENT.

Les Cluses: Alexandre PUIGNAU, François BOFFY (Suppléant)

Maureillas las Illas: André BORDANEIL, Martine LAPORTE, Mélodie RAYMOND-RIBAS
Jean-Jacques SAUPIQUE,

Le Perthus: Thierry THADEE, Pierre SERRA (Suppléant)

Reynes: Hélène BILLES-BOUF, Jean-François DUNYACH.

Saint Jean pla de Corts: Patrick CASADEVALL, Robert GARRABE, Gisèle LAPORTE

Taillet: Alain RAYMOND, Guy BARCELO (Suppléant)

Vives: Jacques ARNAUDIES, Pierre DALOU (Suppléant)

En 2019 le Conseil Communautaire s'est réuni 8 fois:

2/02/19 à Reynes, 16/03/19 à Maureillas-las-Illas, 11/04/19 à Le Boulou, 24/05/19 à Céret, 04/07/19 à L'Abère, 05/10/19 à Maureillas, 08/11/19 à Les Cluses, 14/12/19 à Le Perthus.

Les Commissions

Composition au 30/09/2019

Développement Durable

DE BESOMBES-SINGLA Marc

TORRENT Michèle, SABATIER Sarah, MARSA Muriel, NAVARRO Corine, SANZ Georges, COSTE Martine, RAYMOND Alexandre, LAPORTE Gisèle, BATAILLE Jean-Marie, LOMBARDO Jean-Michel, DE BESOMBES SINGLA Marc, PLANAS Florian, FINKELSTEIN Marie-Carmen

Développement économique

VILLARD Nicole

FERRER Brigitte, ALBITRE Jean-Louis, PUIGMAL Patrick, BOUSQUET Jean-Christophe, LAFUENTE Armand, MAHE Samia, DUNYACH Jean-François, MINGORANCE Régine, TITTEL Johanna, CALS Nathalie; JALOTE Laurent, SERRA Pierre, PUIGNAU Alexandre

Gestion et valorisation des déchets

GARRABE Robert

ALBITRE Jean-Louis, PUIGMAL Patrick, COSTE Michel, BOUSQUET Jean-Christophe, SANZ Georges, ERRE Georges, SICRE Jacques, CASADEVALL Patrick, THOMAS Alain, BOTTEIN Christian, SARRAT Carles, ARAGON Christian, BOFFY François

Aménagement de l'espace Agriculture et Forêt

BORDANEIL André

SASERAS Jean, FERRER Brigitte, BIZERN Jacques, RENZINI Nicole, CASALS Philippe, BORDANEIL André, MARQUES Jean-Pierre, AICARDI Annette, COSTESEQUE Camille, ARNAUDIES Caroline, JOUAN Bernard, ARAGON Christian, NOGUERA Nicolas

Habitat et cohésion sociale

DUNYACH Jean-François

TORRENT Annie, QUER Martine, BARANOFF Brigitte, LIBAUDE Nicole, GALLIEZ Florent, LAPORTE Martine, BILLES Hélène, LAPORTE Gisèle, DEBRAS Michèle, DALOU Pierre, BIDARD Thérèse, MORENO Carmen, MEYRUEIX Laurent

Enfance Jeunesse

RUART-LUCQUIN Marie-Hélène

XATART Josiane, TORRENT Michèle, BARANOFF Brigitte, LAFUENTE Armand, FRANCES Patrick, ZORILLA Martine, RAYMOND RIBAS Mélodie, SUDRIES Odile, CANGUILLEM Pierre, RAMSEYER Aurélie, CALS Nathalie, TIXIER Monique, TAULERA Pauline, MARTIN Sandrine.

Urbanisme

PUIGNAU Alexandre

TORRENT Annie, SASERAS Jean, COSTE Michel, FRANCES Patrick, BARDAJI Jean-François, SAUPIQUE Jean-Jacques, DUNYACH Jean-François, ANDRODIAS Michel, DAR COURT Daniel, DALOU Pierre, TIXIER Monique, MARTINEZ Patricia, FOURNY Denis

Filière liège Suberaie

ARNAUDIES Jacques

DELONCLE Francis, QUER Martine, MARSA Muriel, CASALS Philippe, ERRE Georges, MARQUES Jean-Pierre, GARCES Régis, JUANOLA Joseph, ARNAUDIES Jacques, SARRAT Carles, FERNANDEZ Daniel, MEYRUEIX Laurent

Voirie Travaux

RAYMOND Alain

DELONCLE Francis, BIZERN Jacques, MARSA Muriel, DELATRE Jean-Claude, GALLIEZ Florent, BATAILLE Nicolas, SICRE Jacques, CASADEVALL Patrick, BOFILL Jean-Luc, BOTTEIN Christian, TUBERT François, SANTOS Fernando, BOFFY François

Les Ressources Humaines

En 2019 le service RH a poursuivi son évolution : évolution des effectifs et évolution de l'activité nécessitant de renforcer et d'organiser ce service notamment la direction des ressources humaines.

Les Effectifs permanents au 31 décembre 2019 :

En 2019 trois évènements ont eu un impact important sur les ressources humaines :

- La reprise en régie de la crèche « LA PINEDE » à Le Boulou,
- La labellisation des Points Information Jeunesse et la reprise en régie de celui de Le Boulou,
- Le développement du Pôle économique avec l'ouverture de la Pépinière d'Entreprise « VALL UP ».

Effectif total au 31.12.2019 :		ETP rémunérés *	Effectif total au 31/12/2018	ETP rémunérés au 2018	Variation ETP 2018/2019
Statutaires	51	45,61	51	45.30	+ 0.31
Contractuels de droit public	28	24.51	15	13.63	+ 10.88
Total/Tableau effectifs	79		66	+ 19.69%	
Contractuels de droit privé	1	1	2	1.71	- 0.71
TOTAL AGENTS	80	71.12	68	60.65	
Vacataire	1		1		+10.47

Les Titulaires au 31/12/2019

Titulaires et stagiaires à temps complet	42
Titulaires à temps non complet	2
Titulaires à temps partiel	3
Titulaires détachés (non rémunérés par CCV)	2
Titulaires en disponibilité (non rémunérés)	2
TOTAL	51

Les contractuels au 31/12/2019

Contrats à durée indéterminée	17
Contractuels Catégorie A	2
Contractuels sur emploi vacant	4
Contractuels remplaçant	2
Contractuels temporaire	3
Vacataire	1
TOTAL	29

Les effectifs des titulaires n'ont pas connu d'évolution significative.

- Deux agents à temps non complet ont en cours d'année pourvu un emploi à temps complet, (responsable Communication et direction des Ressources Humaines),
- Un agent titulaire a été placé en cours d'année en disponibilité pour convenance personnelle et bien que non rémunéré, il figure toujours au tableau des effectifs.

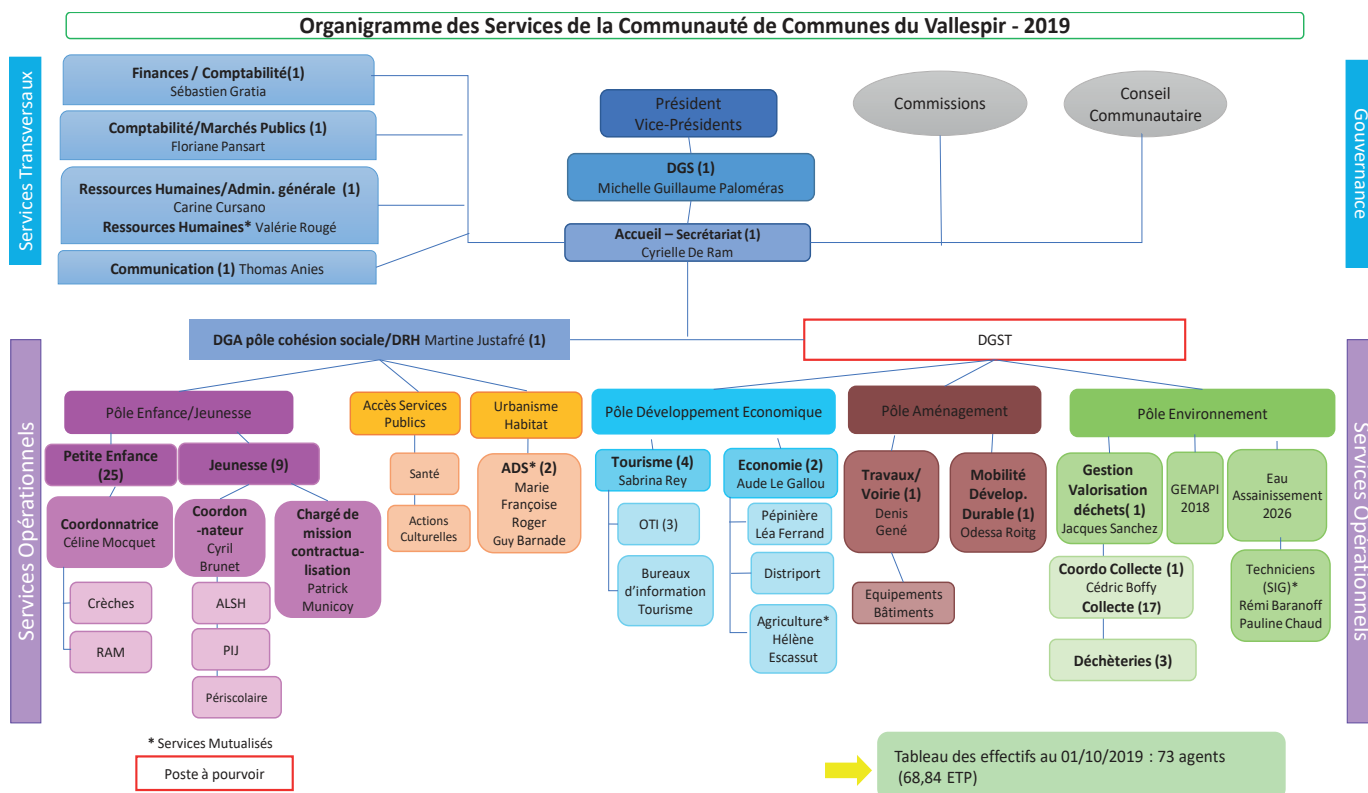
Les effectifs des contractuels ont varié de façon significative :

- Suite à la prise en gestion de la crèche de Le Boulou et par conséquent du personnel de l'entreprise Crèche de France
- Suite à la reprise de la gestion du P.I.J. de Le Boulou

Soit 11 postes au total ont complété les effectifs de la collectivité et 8.81 équivalents temps plein transférés de plein droit sur la collectivité.

2 recrutements supplémentaires ont eu lieu courant 2019 :

- La responsable de la Pépinière d'Entreprise VALL UP
- Le coordonateur Enfance Jeunesse qui a remplacé l'agent placé en disponibilité pour convenance personnelle.



5 Services civiques - missions de 9 mois

Service Jeunesse - Début de la mission 02/09/2019 mis à disposition par le CRIJ Occitanie
Objet de la mission : Participer à des actions de prévention santé auprès des jeunes.

Service Jeunesse - Début de la mission 16/09/2019 mis à disposition par le CRIJ Occitanie
Objet de la mission : Faciliter l'accès à l'information Jeunesse

Service Développement durable - Début de mission 21/10/2019
Objet de la mission : Animation et sensibilisation en faveur de la transition énergétique sur le territoire de la Communauté de Communes du Vallespir

Service Jeunesse - Début de la mission 18/11/2019
Objet de la mission : Assistant à l'accompagnement de la CC Vallespir pour la mise en œuvre de la politique jeunesse intercommunale.

Service Tourisme - Début de la mission 31/12/2019
Objet de la mission : Accompagnement du développement touristique de la destination Vallespir Tourisme

Personnel saisonnier 2019 : Collecte des Déchets : 7 Développement économique : 2
Enfance-Jeunesse 8 Tourisme : 4

Les décisions du Conseil Communautaire relatives aux Ressources Humaines 2019 :

Délibération du 16 mars 2019 : Mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) du personnel.

Arrêté du 14 mai 2019 : Désignation des représentants de la collectivité au CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

Délibération du 24 mai 2019 : Désignation d'un délégué à la protection des données mutualisé avec le CDG 66 pour se mettre en conformité avec le Règlement Général de la Protection des Données européennes (RGPD).

Délégation du 1er juin 2019 : Modification du tableau des effectifs : Avancement carrière personnel et création du poste d'animateur de la Pépinière d'Entreprise.

Délibération du 4 juillet 2019 : Hygiène/Sécurité : Mise en œuvre du document unique des risques professionnels.

Délibération du 4 juillet 2019 : Modalités de recrutement de vacataires pour les équipes d'animation des centres de loisirs maternels, élémentaires et adolescents.

Délibération du 4 juillet 2019 : Autorisant le Président à recruter un médecin pour les Etablissements d'Accueil pour Jeunes Enfants rémunéré à la vacation ou avoir recours par convention à un médecin libéral rémunéré sur présentation d'honoraires.

Délibération du 5 octobre 2019 : Modification du règlement intérieur : Instauration d'une indemnité forfaitaire de déplacement.

Délibération du 14 décembre 2019 : Modification du tableau des effectifs au 1er janvier 2020 : création d'un poste filière administrative (50 % Tourisme 50 % comptabilité) et d'un poste d'Educatrice de Jeunes Enfants (remplacement de l'animatrice du Relais Assistants maternels mutée à sa demande au 01/01/2020), création d'un poste d'Ingénieur territorial et d'un poste de technicien accessibles par promotion interne.

Délibération du 14 décembre 2019 : Modification du règlement intérieur : Cycle de travail encadrement, règlement d'utilisation des véhicules de service.

Les décisions individuelles du Président :

Le service des Ressources Humaines a réalisé en 2019, 542 arrêtés relatifs à des décisions individuelles du personnel (272 en 2018), cette progression s'explique en grande partie par la mise en place du RIFSEEP.

En 2019 le nouveau Comité Technique dont les représentants du personnel ont été élus en décembre 2018, et le CHSCT ont débuté leurs travaux et ont été consultés selon le calendrier.

En 2019 Réunions des instances paritaires

Nombre de fois où le Comité Technique s'est réuni : **3 Fois**

Ordre du jour & avis rendus :

Fondement et adoption du règlement intérieur du CT

- avis favorable à l'unanimité des collègues

Régime indemnitaire : Mise en place du RIFSEEP

- avis favorable à l'unanimité des collègues

Organisation : Réorganisation des services des Pôles Enfance Jeunesse et Petite Enfance.

- avis favorable à l'unanimité des collègues

Organisation : Evolution des services administratifs et développement économique.

- avis favorable à l'unanimité des collègues

Action Sociale : Examen de la 1ère étude comparative COS/CNAS effectuée par le service RH

Organisation : Mise en place d'une indemnité forfaitaire de déplacement pour les agents autorisés à utiliser leur véhicule personnel sur le territoire pour nécessité de service.

- avis favorable à l'unanimité des collègues

Organisation des services et organigramme de la collectivité à compter du 01.01.2020

- avis favorable à l'unanimité des collègues

Organisation : Modification du règlement intérieur : mise en place d'un cycle de travail adapté et préconisé pour les cadres supérieurs. Mise en place d'un règlement d'utilisation des véhicules de service.

- avis favorable à l'unanimité des collègues

Action sociale : COS/CNAS Résultat de la consultation du personnel

Hygiène et Sécurité : Avis sur le document unique des risques et sur le plan d'actions qui ont été présentés au CHSCT

- avis favorable à l'unanimité des collègues

Nombre de fois où le CHSCT s'est réuni : **3 Fois**

Ordre du jour & avis rendus :

Installation des membres du CHSCT et missions du CHSCT

Adoption du Règlement intérieur du CHSCT

Présentation du rapport d'activité annuel du Médecin du Pôle Santé au Travail

Examen du projet de Document Unique des risques

Désignation du secrétaire du CHSCT et des assistants de prévention

Approbation du Document Unique des risques et du plan d'actions
- avis favorable à l'unanimité des collègues

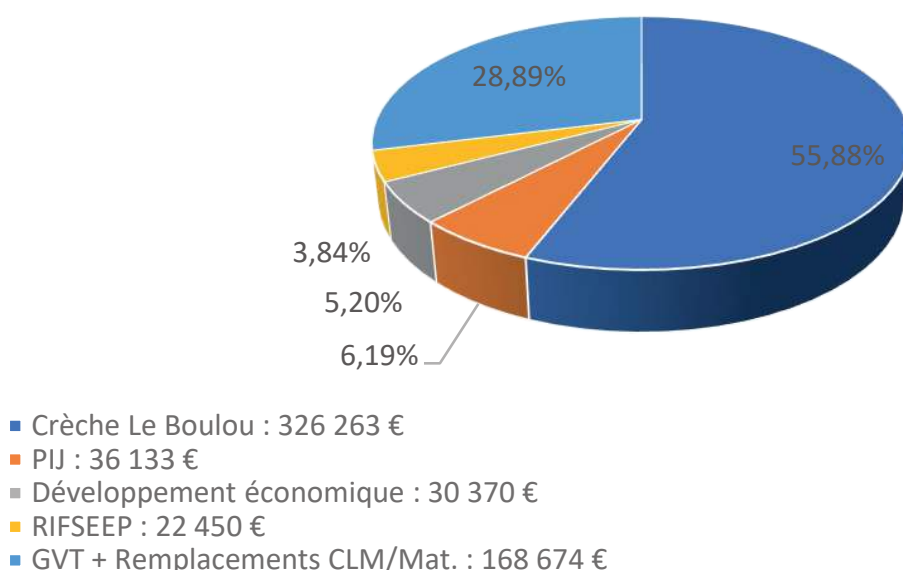
Proposition et mise en place du calendrier des visites sur site.

La masse salariale/paye 2019

Le service des Ressources Humaines a réalisé en 2019 : 1 286 bulletins de salaires (1026 en 2018)

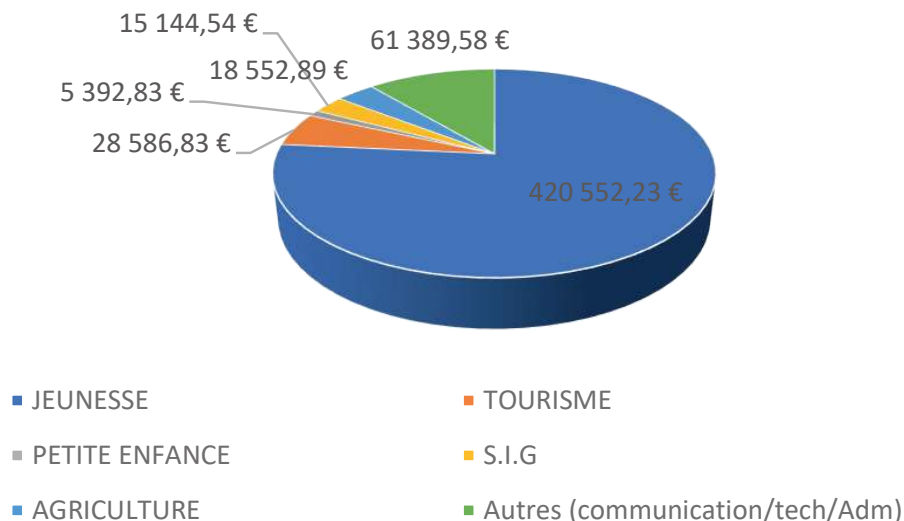
Au 1er Janvier 2019 la mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu
Les dépenses de personnel en 2019 sont de 2 880 070.33 € soit une progression de 583 889.87€ par rapport à 2018. Cette hausse se produit comme suit :

REPARTITION DE LA HAUSSE DE LA MASSE SALARIALE 2019



S'ajoutent à ces dépenses celles des mises à disposition de personnel des communes membres et du service SIG (Système Informatique Géographique) mutualisé avec la C.C.Haut Vallespir ainsi que la chargée de mission agricole mise à disposition par la chambre d'agriculture, soit un total de 549 618.90 € de dépenses de personnel complémentaire, répartis comme suit :

REPARTITION DES DEPENSES 2019 LIEES A LA MUTUALISATION DE PERSONNEL



Octobre 2019, fin de la mutualisation de la Directrice des Ressources Humaines avec la commune de Céret.

Intégration à temps complet du chargé de communication à compter de novembre 2019 avec une mise à disposition ponctuelle à la Ville de Céret.

La masse salariale totale en 2019 s'élève donc à 3 429 689.23 €.

Ce montant s'atténue avec les recettes liées au personnel perçues en 2019 provenant essentiellement des assurances sociales, de la mutualisation descendante soit un total de 86 130.49 €.

L'activité :

Entretien professionnel annuel : la campagne 2019 a été organisée en octobre 2020 ; Tous les agents permanents ont fait l'objet de l'entretien professionnel annuel 2019.

Nombre de jours de travail en 2019 : 217 x 80 soit 17 360 jours

Absentéisme global (maladie/maternité/accident de travail) en 2019 : le temps perdu en raison des absences est de 8.5 % représentant 6 agents sur toute l'année.

Absentéisme lié à la maladie ordinaire : Taux absentéisme 2019 : 4.8 % qui représente 4 agents absents sur toute l'année et 995 jours. En 2018 ce taux était de 2.5 %.

Aucun agent ne s'est arrêté en maladie ordinaire plus de 3 fois.

La hausse de 2019 est conjoncturelle et liée à quelques situations individuelles de longs arrêts de travail, qui en fin d'année sont rétablis. (10 arrêts sont de moins de 4 jours, 12 de 4 à 7 jours, 11 d'une à 2 semaines, 15 de plus de 2 semaines)

Nombre d'accidents de travail : 5 événements dont 150 jours d'arrêt de travail

Nombre de congé de maternité : 3 qui représentent 326 jours d'absence.

La formation :

En 2019, la Communauté de Communes du Vallespir poursuit sa politique RH de formation des agents qui contribue à développer les compétences et favoriser la formation des agents.

PÔLES	NOMBRE DE JOURS DE FORMATION	NOMBRE D'AGENT PARTIS EN FORMATION
Administration /économie/ développement durable/ service civique/CHSCT/élus	92	16
Collecte	6	1
Crèches/ram	63	21
Jeunesse	5	5
Technique	1,5	1
Office de tourisme	14	3
TOTAL	181,5	47

En 2019, plus de 50 % des effectifs ont participé à une formation professionnelle.

Projet 2020:

Mars 2020 Accord local pour la continuité du service public en cas de grève.

Mars 2020 Adoption du règlement de formation du personnel.

Février 2020 Recrutement d'un adjoint administratif pour finaliser le pôle développement Economique, (pépinière d'entreprises).

Avril 2020 Remplacement animatrice RAM suite à mutation au 31/12/2019.

Mai 2020 Mise en place de la procédure d'utilisation du Compte Personnel de Formation

Juin 2020 Etude sur la mise en place du télétravail

Juin 2020 Adoption sur la mise en place du contrat d'apprentissage

Août 2020 Bilan social

Octobre 2020 Recrutement en vue du remplacement de la Directrice Générale des services

Mai/Décembre 2020 Préparation pour la mise en œuvre de la Déclaration Sociale Nominative au 1er janvier 2021

FOURRIERE ANIMALE



La Communauté de Communes du Vallespir a pris la compétence « Fourrière animale » depuis le 1^{er} janvier 2017, et s'est substituée à ses communes membres. A partir du 1^{er} novembre 2017, le contrat de gestion en délégation de service public, a été confié à SACPA CHENIL SERVICE (47 700 PINDERES) pour une durée de 6 ans pour l'ensemble des 10 communes. Le prix de la délégation de service public est de 1.44 € HT par habitant en 2019.

Cette délégation de service public a été réalisée par un groupement de commandes de Communauté de communes, coordonné par les services de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Ibéris.

(CC ASPRES, CC DU HAUT-VALLESPIR, CC SUD ROUSSILLON, CC ALBERES COTE VERMEILLE IBERIS, CC DU VALLESPIR)

Le rôle du délégataire :

Les interventions confiées dans le cadre du marché public au prestataire sur l'ensemble du territoire de la collectivité portent sur les prestations suivantes :

- La capture et la prise en charge des animaux divagants ;
- La capture et la prise en charge des animaux blessés, et leur transport vers la clinique vétérinaire partenaire ;
- La prise en charge des animaux décédés dont le poids n'excède pas 40kg et leur prise en charge par l'équarisseur adjudicataire ;
- La gestion de la fourrière animale.

Chiffres clés :

108

Interventions

43

Animaux transférés en association

41

Ont retrouvé leur propriétaire

La Procédure:

*En cas de signalement d'un animal dangereux ou errant, merci de contacter les services compétents (police municipale, services techniques ou accueil Mairie selon les cas) afin de déclencher l'intervention de la fourrière animale.

*En cas de perte de votre animal, vous pouvez contacter la SACPA de Perpignan au **04.68.61.44.84**.

Horaires d'ouverture au public :

Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h



MARCHES PUBLICS



« Un marché public est un contrat conclu à titre onéreux, par un ou plusieurs opérateurs économiques (Etat, collectivités ou établissements publics), et un opérateur économique (entrepreneur, fournisseur, association, personne publique) pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services. »

Le service de la Commande Publique assure la rédaction des marchés et leur suivi dans le respect des principes de la commande publique :

- Liberté d'accès de la Commande publique
- Egalité de traitement des candidats
- Transparence des procédures

Depuis le 1er octobre 2018, le service a mis en place la dématérialisation des procédures via la plate-forme de dématérialisation AWS- Agysoft (www.marches-publics.info) de la collectivité pour l'ensemble des marchés supérieurs à 25 000 € HT, et depuis le 1er janvier 2020 supérieurs à 40 000 € HT.

QUELQUES MARCHES PASSES EN 2019

- 1 marché en procédure formalisée relatif à l'Opération pour l'amélioration de l'Habitat
- 1 Etude pour le schéma de développement touristique
- 1 Marché de travaux pour le réaménagement du Parking du Pont de Reynès
- 1 Marché de réfection de chaussée au Perthus (RD 900)
- 1 Marché de réfection de voirie Avenue Général de Gaulle à La Boulou
- 1 Marché pour l'aménagement de l'accueil de loisirs Maternels à Céret

Marchés supérieurs à 25 000 € HT	2019	Montant
Marché de Fournitures	5	136 962.73 € HT
Marché de travaux	26	680 795.45 € HT
Marché de services	6	355 693.38 € HT

FINANCES

Les Ratios

Ci-dessous les principaux ratios permettant de se comparer aux autres communautés de communes (sans distinction) :



Les ratios de fonctionnement augmentent entre 2014 et 2017 suite aux prises de compétences de la petite enfance, de la jeunesse et du tourisme. L'augmentation 2018 est en partie liée à l'homogénéisation des services dans le domaine de la jeunesse.

Les recettes fiscales diminuent légèrement suite à une diminution de la Tascom et des rôles supplémentaires en 2018 (la TEOM ainsi que la GEMAPI n'entrent pas en compte dans ce ratio).

On note également l'effort réalisé par la communauté de communes du Vallespir dans le domaine de l'investissement par rapport aux autres collectivités, et la capacité de désendettement en dessous de la moyenne nationale.

Les Recettes de Fonctionnement

La Fiscalité

	PERCU 2018	PERCU 2019	TAUX
Les 4 principales taxes			
Taxe d'Habitation	3 470 913 €	3 575 403 €	9.77 %
Taxe Foncière (bâti)	582 382 €	596 617 €	2.00 %
Taxe Foncière (non bâti)	6 441 €	6 476 €	2.13 %
CFE	2 912 544 €	3 180 542 €	32.24 %
Fiscalité complémentaire			
Taxe additionnelle Foncier non Bati	38 970 €	38 469 €	
CVAE	861 679 €	982 539 €	
TASCOM	293 413 €	289 929 €	
IFER	106 852 €	108 801 €	
TEOM	3 155 232 €	3 247 241 €	
GEMAPI	173 985 €	159 387 €	
TOTAL	11 602 411 €	12 185 404 €	

En 2019 les taux d'imposition des quatre principales taxes sont restés inchangés. Les recettes fiscales entre 2018 et 2019 augmentent de 583 000 € soit 5%. Cette hausse provient essentiellement de l'augmentation des bases fiscales de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière (qui intervient également sur la TEOM). On note également l'augmentation de la CVAE pour 121 K€ (14%).

La Dotation Globale de Fonctionnement

La Dotation d'Intercommunalité

La DGF est une dotation de fonctionnement attribuée aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale, aux départements et aux régions. Elle est globale et libre d'emploi.

Elle est fixée chaque année par la loi de Finances. Pour chaque niveau de collectivité, la DGF comprend une part forfaitaire et une ou plusieurs parts de péréquation.

A partir de 2014, les collectivités territoriales contribuent au redressement des comptes publics à hauteur de 11 Md€ (CRFP) prélevé sur la DGF. Cette mesure se traduit par une réduction importante de la dotation versée. En 2019, la DGF est réformée : la CRFP est désormais définitivement déduite de la dotation d'intercommunalité et les modalités de calculs sont revues (suppression de la bonification et mise en place d'un plafonnement en cas d'augmentation de la DGF d'intercommunalité trop important).

Evolution de la DGF:15

Composition de la DGF	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation de base	125 872	124 719	120 021	129 272	80 635	128 671
Dotation de péréquation	345 472	350 441	328 264	333 761	342 666	281 216
bonification	187 114	192 062	185 055	197 082	207 652	

- CRFP	-60 626	-216 569	-375 103	-457 149	-457 066	
- plafonnement						- 216 982

Dotation d'interco	597 832	450 653	258 237	202 966	173 887	192 905
--------------------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

La Dotation de Compensation

La Dotation de Compensation correspond à l'ancienne compensation «part salaires» et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation de Compensation	836 205	817 955	802 127	779 838	763 554	746 022

Les Dépenses de Fonctionnement

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le FPIC a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. La loi de Finances pour 2012 prévoit une montée en charge progressive pour atteindre 2% des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'1 Md€.

Evolution des prélèvements pour le FPIC :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
FPIC	21 800	52 397	67 112	176 157	362 152	444 260	422 130

Subventions aux Associations

En 2019, la CCV a versé des soutiens aux associations présentant une dimension intercommunale

Subventions	2019
Automne Musical	45 000
CIMP	130 000
Enseignement Musical en Vallespir	90 000
Association centre aéré Céret	70 000
Association jeunesse Le Boulou	90 000
Association jeunesse Le Perthus	15 000
Groupement économique Tech Oulrich (GETO) à Céret	2 500
Institut méditerranée du liège (IML)	10 000
Permaterra	3 000
TOTAL	455 500

Les dépenses transférées par les communes

La CCV prend également à sa charge des dépenses de fonctionnement transférées par les communes sans demande de compensation :

- Les cotisations au Pays Pyrénées Méditerranée, au Pays d'Art et d'Histoire, au SCOT littoral SUD, au SMIGATA,
- la prestation de fourrière animale,
- Le FPIC,
- Le service instruction du droit des sols,
- Une partie des dépenses petite enfance, jeunesse et tourisme

Elle a également versé aux communes une dotation de solidarité communautaire de 300 000 € par an sur les 3 dernières années.

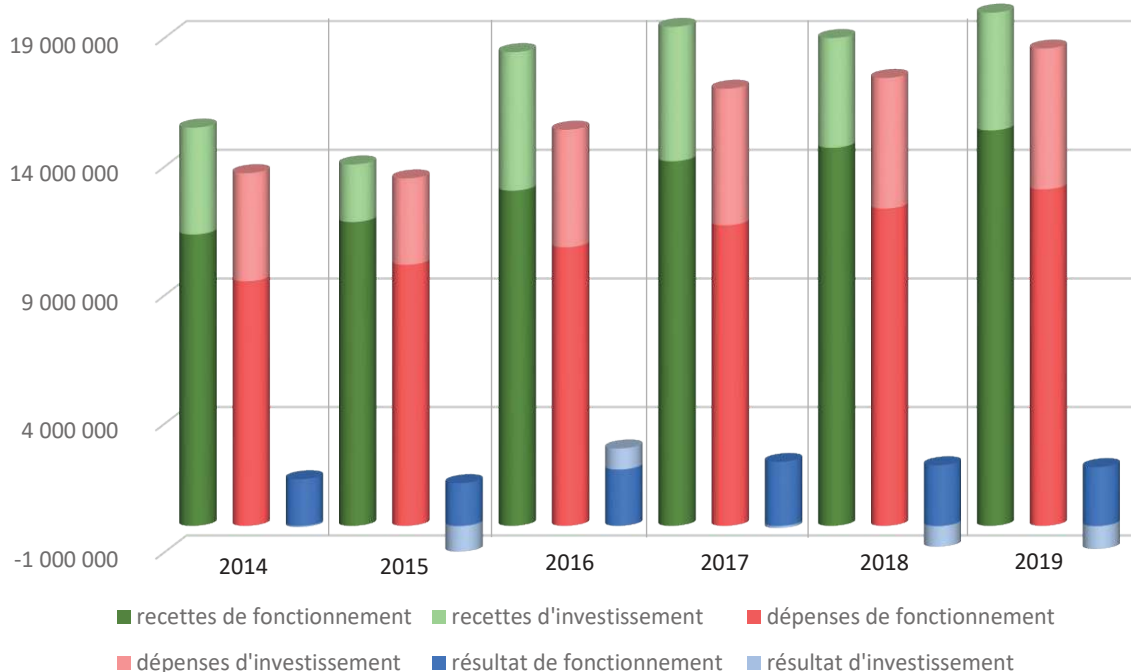
Le montant de ces dépenses s'élève à environ 952 000 € sur l'année 2019 soit 45.05 € par habitant.

Cet effort financier traduit bien la solidarité territoriale instaurée entre la communauté et ses communes membres.

Le résultat

Malgré l'augmentation significative des dépenses liée aux diverses prises de compétences depuis 2014 (petite enfance, jeunesse, tourisme), la Communauté de Communes a été en mesure de dégager un résultat de fonctionnement permettant de maintenir une politique volontariste d'investissement.

Évolution du résultat par année



L'Investissement

Fonds de concours

En application de l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la CCV peut attribuer des fonds de concours à ses communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Les fonds de concours attribués lors de l'année 2019 sont définis comme suit :

Projet	Commune	Montant
Réfection office du tourisme	Le Boulou	100 000,00
Voirie avenue foch	Le Boulou	150 000,00
Voirie des chartreuses	Le Boulou	40 000,00
Acquisition pont élévateur	Céret	7 500,00
Matériel de propreté urbaine	Céret	55 500,00
Réfection pont du diable	Céret	14 974,51
Réfection toiture mairie	Céret	18 462,00
Rénovation gymnases des tilleuls	Céret	30 000,00
Voirie avenue vignes planes	Céret	37 500,00
Voirie bentes farines	Céret	141 409,92
Acquisition porte coupe-feu	l'Albère	1 372,00
Réfection route monastère	l'Albère	16 312,00
Acquisition de matériel	Le Perthus	59 213,80
Éco rénovation foyer municipal	Maureillas	36 606,50
Réfection fresques st martin Fenollar	Maureillas	2 083,00
Réfection toiture foyer municipal	Maureillas	12 295,00
Réhabilitation pôle sportif	Maureillas	18 750,00
Travaux de voirie	Maureillas	12 500,00
Mise en conformité des batiments publics	Reynès	17 655,00
Rénovation restaurant communal	Reynès	21 651,49
Construction d'un skate parc	St Jean	4 962,00
Éclairage public et mise en valeur chapelle St Sébastien	St Jean	4 500,00
Mise en discrétion réseau électrique	St Jean	13 500,00
Réhabilitation chemin Mas Chambon et réalisation PLU	St Jean	8 236,92
Réseau assainissement - et schéma directeur	St Jean	52 500,00
Voirie communale	Taillet	4 443,00
Acquisition d'équipements salle polyvalente	Vivès	1 840,50
Réfection chemin rural	Vivès	6 500,00
Rénovation bat communaux	Vivès	3 880,13
Rénovation salle polyvalente	Vivès	461,35
	TOTAL	894 609,12

Compte Administratif (CA) 2019

 FONCTIONNEMENT 			
DEPENSES	13 865 286,22 €	RECETTES	16 689 118,99 €
		Excédent fonctionnement reporté	928 266,46 €
Total écritures réelles :	12 967 752,56 €	Total écritures réelles :	15 760 852,53 €
Charges à caractère général	2 486 947,47 €	Remboursement/rémun.personnel	303 478,85 €
Charges de personnel	2 880 070,33 €	Produits serv.domaines, ventes diverses	547 557,50 €
Reversement de fiscalité :	5 011 576,00	Impôts & taxes	12 358 868,00 €
<i>Revers. Attrib.de compensation</i>	2 234 879,00 €	<i>Contributions directes</i>	9 111 627,00 €
<i>Reversement du FNGIR</i>	2 053 816,00 €	<i>TEOM</i>	3 247 241,00 €
<i>Reversement du FPIC</i>	422 130,00 €	Dotations, subventions, participations	2 412 338,40 €
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>	300 000,00 €	<i>Dotations :</i>	<u>1 389 584,09 €</u>
<i>Restitution au titre des dégrèvements</i>	751,00 €	<i>Dotation Intercommunalité</i>	192 905,00 €
Autres charges de gest.courante	2 388 393,54 €	<i>Dotations compensat.groupements</i>	746 022,00 €
		<i>Dotation Unique Spécifique</i>	0,00 €
Charges financières	177 432,69 €	<i>Compensation au titre de la CET</i>	46 086,00 €
		<i>Compensation au titre exo TF</i>	276,00 €
Charges exceptionnelles	8 332,53 €	<i>Compensat.au titre exo de TH</i>	399 336,00 €
		<i>FCTVA</i>	4 959,09 €
Dot. aux provisions semi budg.	15 000,00 €	<i>Subventions, participations :</i>	<u>1 022 754,31 €</u>
		<i>Participation Etat, autres</i>	0,00 €
		<i>Subv. Participation Département</i>	48 158,99 €
		<i>Subv. Autres établissements (CAF/OPAH)</i>	0,00 €
		<i>Autres attributions (CAF/PSU)</i>	943 291,83 €
		<i>Subv.Autres organismes</i>	31 303,49 €
		Autres produits gest.courante	106 912,66 €
		Produits exceptionnels	31 697,12 €
Total écritures d'ordre :	897 533,66 €	Total écritures d'ordre :	0,00 €
Opérations d'ordre entre sections :		Opérations d'ordre entre sections :	
Amortissements	897 533,66 €	FCTVA	0,00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 2 823 832,77 €			

 INVESTISSEMENT 			
DEPENSES	5 512 525,75 €	RECETTES	4 581 852,24 €
Total écritures réelles :	5 512 525,75 €	Total écritures réelles :	3 684 318,58 €
Résultat d'investissement reporté	712 130,91 €	Résultat d'investissement reporté	0,00 €
Chapitres votés par opérations	4 105 812,62 €	FCTVA	437 432,00 €
avance sur commande	3 725,97 €	Affectation résultat fonctionnement N-1	1 685 830,91 €
Emprunts	690 856,25 €	Opérations d'équipements : subventions	1 049 690,59 €
Opération pour compte de tiers	0,00 €	Emprunts	500 000,00 €
Total écritures d'ordre :	0,00 €	Avances versées/commande	4 890,00 €
		immobilisations en cours	6 475,08 €
		Total écritures d'ordre :	897 533,66 €
Opérations patrimoniales	0,00 €	Amortissements	897 533,66 €
		Opérations patrimoniales	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT : -930 673,51 €			

RESULTAT DE CLÔTURE : 1 893 159,26 €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le développement économique est une compétence majeure de la communauté de communes. L'année 2019 s'est caractérisée par la poursuite du travail de définition de stratégies sectorielles, par l'accélération de plusieurs projets ambitieux et la concrétisation de l'outil phare de la mandature : l'ouverture de la pépinière d'entreprises du Vallespir.

La forte implication de la communauté de communes du Vallespir pour le développement économique :

Le développement économique est la parfaite illustration de la transversalité des actions communautaires et de l'importance du lien entre élus et équipes techniques.

Au niveau technique, le service développement économique fait appel à l'ensemble des compétences des agents de la communauté : la responsable du développement économique travaille en étroite collaboration avec le responsable technique, la chargée de mission développement durable, le responsable du service des déchets, la directrice de l'office du tourisme intercommunal, la chargée de mission agriculture et forêt, l'animatrice de la pépinière Vall-Up et l'ensemble des agents des services supports (comptabilité, fiscalité, secrétariat...), sous la direction de la directrice générale de services.

Au niveau politique, ce ne sont pas moins de 9 commissions de conseillers communautaires et d'élus communaux qui se réunissent régulièrement avec de nombreux partenaires, pour étudier les dossiers, débattre des sujets et rendre des avis : la commission développement économique s'est réunie à 9 reprises en 2019. De plus, les sujets sont parfois également portés devant les autres commissions. L'ensemble des Vice-Présidents jouent un rôle majeur dans cette activité, en suivant les dossiers, en représentant la Communauté de communes dans les manifestations publiques, en réunissant leur commission et enfin en portant les projets en bureau des maires et en conseil communautaire. Enfin, le Président suit l'ensemble des dossiers et procède aux arbitrages nécessaires.

Les différents sujets du développement économique ont été inscrits à l'ordre du jour de chacun des conseils communautaires de 2019.

Le budget du service :

D'un point de vue financier, le budget de fonctionnement affecté en 2019 au service développement économique est de 365 250 € et le budget d'investissement de 3 900 670 €. Les 4 budgets annexes de la Communauté de communes sont affectés au développement économique :

- les lotissements 3 ZA Tech Oulrich et 5 ZA Tech Oulrich à Céret
- le lotissement 1 ZA d'En Cavaillès au Boulou

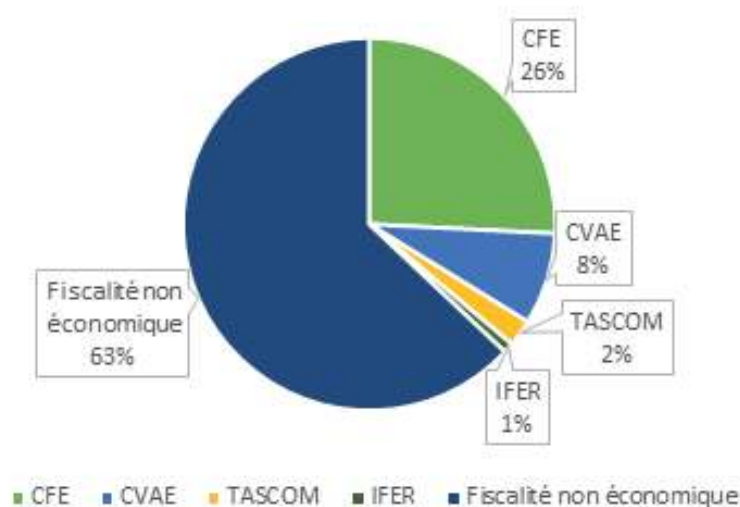
Les 3 budgets annexes des lotissements d'activité présentent des résultats d'exercice déficitaires en raison de parcelles encore à la commercialisation.

- la pépinière d'entreprises Vall-Up (budget de fonctionnement : 84 000€/ budget d'investissement : 90 000€)

Les impôts et taxes liés à l'activité économique représentent 4 560 000 k€ (37% des recettes fiscales au compte administratif 2019, soit 1 point de plus qu'en 2018) :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 3 180 000€
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 982 000€
- Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 289 000€
- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : 109 000€

Rapport de la fiscalité économique sur la part totale de la fiscalité perçue en 2019



Commercialisation des zones d'activités économiques

La Communauté de communes possède du foncier à vocation économique dans les zones d'activités de Céret et du Boulou. Il s'agit de parcelles qui sont commercialisées auprès d'entreprises. Ces terrains sont situés dans le « parc d'activité économique d'En Cavallès » au Boulou et sur le lotissement « Tech Oulrich III » à Céret.

En début d'année 2019, il restait 19 parcelles à la vente au Boulou. Pendant l'année, aucune vente n'est intervenue, toutefois 4 parcelles ont été réservées.

Il restait également début 2019, 2 parcelles à la vente à Céret, dans le lotissement Tech Oulrich III, dont une a été réservée en décembre 2019.

4- VOTES DES COMPTES ADMINISTRATIFS

**BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENTS**

CÉRET

LE BOULOU

	LOT 3 ZAE TECH OULRICH	LOT 1 ZAE D'EN CAVAILLES
Déficit reporté	102 966,77	1 230 352,09
Honoraires	5 500	
TOTAL DEPENSES	108 466,77	1 230 352,09
Vente de terrains	25 490	-
Produits exceptionnels		56
TOTAL RECETTES	25 490	56
RESULTAT 2019	- 82 976,77	- 1 230 296,09

2. Aide à l'immobilier d'entreprise CCV/Région Occitanie

La loi NOTRe du 7 août 2015 a renforcé la compétence des EPCI en matière d'immobilier d'entreprise. Si la compétence en matière d'aides directes est aujourd'hui confiée aux régions, le législateur a considéré l'immobilier d'entreprises comme une compétence de proximité, qu'il convenait de confier au « bloc communal » plutôt qu'à l'une des treize grandes régions.

Le règlement d'intervention financière de la Communauté de communes en faveur des entreprises a été complété en 2018 par une aide à l'immobilier d'entreprises qui permettra de mobiliser également les aides régionales (pour 1 € de la communauté, 5 € de la Région). Ainsi, les entreprises éligibles pourront bénéficier de subventions jusqu'à 20% (30% pour les communes en zone AFR) de leur investissement total, dans la limite de 15 000€ d'aide de la Communauté de communes et de 60 000€ de la Région (total maximal de subvention mobilisable : 75 000€).

Ce dispositif est destiné aux entreprises dont la croissance nécessite un investissement dans la construction ou la réhabilitation de bâtiments. Sont éligibles les opérations d'un montant minimal de dépenses éligibles de plus de 40 000€ HT portant sur la construction, l'extension, la réhabilitation ou la modernisation d'un bâtiment vacant à vocation économique sur le territoire du Vallespir. Une enveloppe de 50 000€ pour l'année 2019 reconductible en 2020 pour le même montant a été voté par le conseil communautaire en décembre 2018. L'octroi des subventions se fera dans la limite des crédits annuellement inscrits au budget communautaire. Sans dispositif communautaire, la Région ne peut intervenir pour soutenir l'immobilier d'entreprise.

En 2019, aucun dossier de demande n'a été déposé, mais plusieurs entreprises ont montré un intérêt pour mobiliser ce dispositif en vue de la concrétisation de projets d'implantation ou de réaménagement de leurs locaux d'activité.

3. Aides aux associations d'entreprises

En parallèle des 2 dispositifs d'aides directes aux entreprises, la Communauté de communes contribue chaque année au fonctionnement des associations d'entreprises du territoire.

Elle a ainsi octroyé en 2019 une aide financière de 2.500 € à une association d'entreprises du territoire : le Groupement Economique de Tech Oulrich (GETO) à Céret.

Ouverture de la pépinière d'entreprises Vall-Up

Les 10 premiers mois de l'année 2019 ont été consacrés à la préparation de l'ouverture de la pépinière : achèvement des travaux, réunions du G40, recrutement d'une animatrice et définition du fonctionnement de la pépinière, prospection des premiers entrepreneurs, formalisation des partenariats, communication promotionnelle et organisation d'un grand évènement de lancement.

C'est à la suite de cet évènement, en novembre, que Vall-Up a officiellement ouvert ses portes aux premiers créateurs d'entreprises.

Fonctionnement de la pépinière :

Les ressources humaines du service développement économique ont évolués afin de permettre le bon fonctionnement de la pépinière d'entreprises. A cet effet une animatrice, Léa Ferrand a été recrutée pour une prise de poste en juin. Deux étudiants stagiaires ont également rejoint le service pour préparer, entre autres missions, l'ouverture de la Pépinière. Tous trois ont réalisé leurs missions sous la direction de la responsable du Service Développement Economique.

Le choix a été fait d'un fonctionnement basé sur une gestion partagée entre la Communauté de communes du Vallespir (CCV) et des partenaires. L'accueil des créateurs, la réalisation d'un plan d'accompagnement et le suivi des projets, ainsi que les relations partenariales et l'organisation des manifestations au sein de Vall-Up sont les principales missions de l'animatrice. Concernant les partenaires, il a été prévu qu'ils participent aux différents comités de la pépinière (de sélection et de pilotage) et qu'ils réalisent l'accompagnement « technique » des créateurs à travers des rendez-vous individuels, des ateliers, des formations ou des permanences.

L'année de 2019 a donc permis de poser les bases du fonctionnement de la pépinière, formalisées par un travail de rédaction du règlement intérieur, des conditions générales d'utilisation, des conventions d'hébergement et d'accompagnement.

Le développement du réseau de partenaires experts:

Les partenaires de la pépinière sont essentiels à son bon fonctionnement. Fortement impliqués dans le projet Vall-Up depuis ses débuts, au sein du « G40 », ils ont contribué à l'élaboration de sa stratégie, orienté de nombreux porteurs de projet vers la structure, et confirmé leur souhait de s'engager dans l'accompagnement des projets dès l'année 2020.

Ces partenariats ont été formalisés par des conventions détaillant les modalités de la collaboration. Ainsi, 11 conventions ont été signées en 2019 et 18 partenaires non conventionnés ont reconfirmé leur implication aux côtés de Vall-Up. C'est ainsi que la CCV a adhéré à Plein Sud Entreprises en 2018 et à Initiative en Pays Catalan en 2019 (cotisation annuelle respectivement de 2 000€ et 1 500€).



29/11/19 : Inauguration de la pépinière en présence des élus de la CCV, du conseiller régional et du député.

Communication et évènementiel de lancement:

En vue de développer la notoriété de la pépinière et pour un lancement réussi, une campagne de communication a été réalisée. Cette campagne de plusieurs mois, ouverte par une conférence de presse a été rythmée d'ateliers de sensibilisation, de vidéos promotionnelles, d'affichage, etc. Elle s'est terminée par un concours de création d'entreprise : le Vall-Up Weekend, en octobre, qui a réuni une cinquantaine de participants (créateurs d'entreprises, équipiers, coachs, experts) sur 2 jours.

Coût de l'opération : 18 239 € HT

L'année s'est terminée par l'inauguration officielle de la pépinière le 29 novembre.



Occupation des locaux:

Les créateurs d'entreprises ayant participé au Vall-Up Weekend ont remporté une demi-journée par semaine d'accès à l'espace coworking, et ce pendant 6 mois. Ce rendez-vous hebdomadaire a permis de consolider les liens entre les créateurs, entretenant un climat d'entraide, de convivialité, et donnant lieu à plusieurs collaborations professionnelles.

Les 5 lauréats ont quant à eux remporté 6 à 9 mois d'hébergement et d'accompagnement. Ils ont choisi selon leurs besoins d'occuper un atelier, un bureau privatif ou un bureau dans l'espace de coworking.

Créateurs d'entreprise rencontrés et sélectionnés:

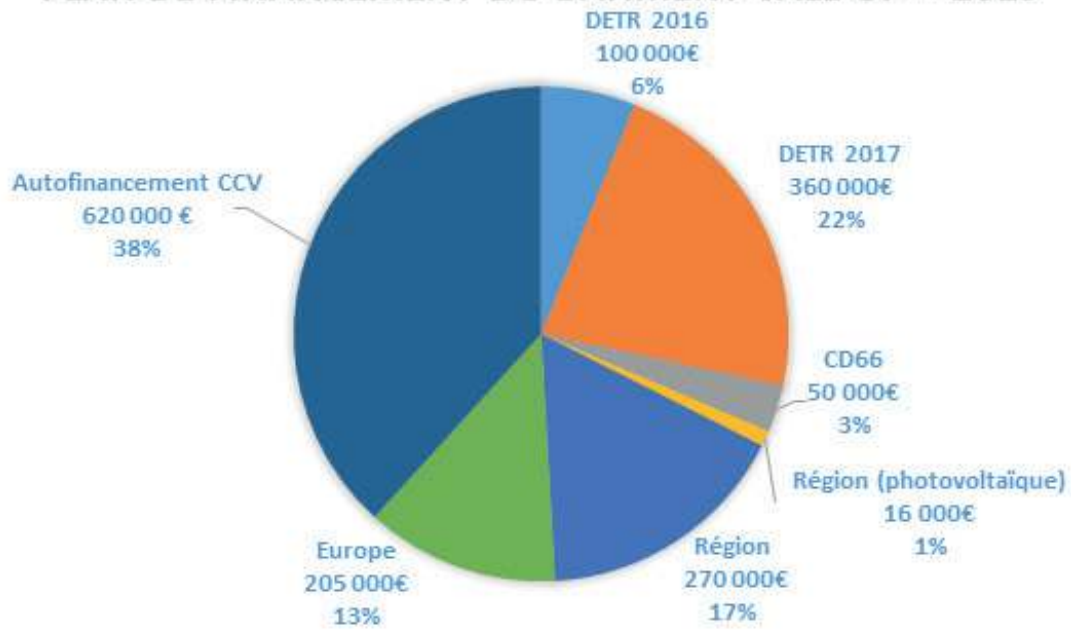
En 2019, 49 créateurs ont sollicité la pépinière. Parmi eux, 6 ont finalement été sélectionnés pour être accompagnés.

Ces derniers sont des porteurs de projet et entreprises innovantes ou à fort potentiel de développement.

Coût de l'opération : 1,6 M€ HT dont 62% de subventions attribuées (Europe FEDER, Etat DETR, Région Occitanie et CD66).

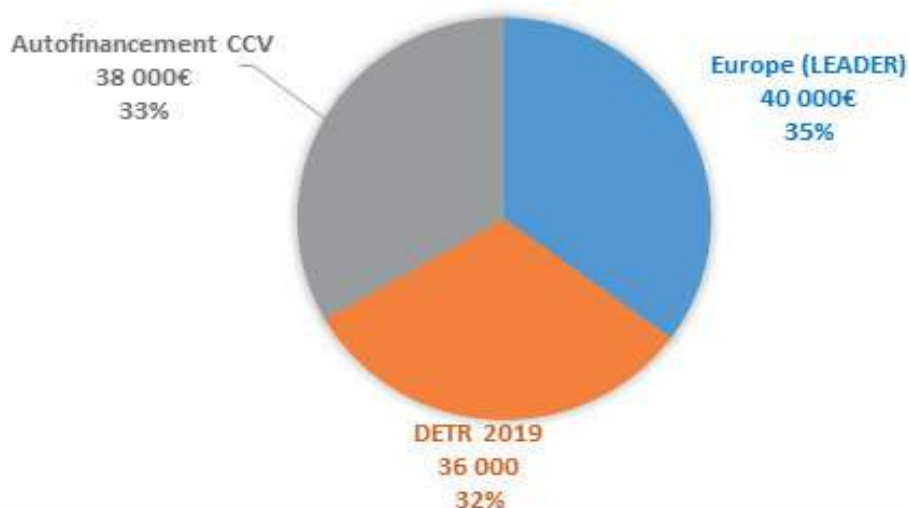


PLAN DE FINANCEMENT DU BATIMENT VALL-UP - 2019



Plus spécifiquement pour les dépenses liées à la communication (création d'une bande dessinée, d'une vidéo de visite virtuelle et organisation d'un évènement de lancement, etc.) et à l'équipement du bâtiment (matériel de fonctionnement et mobilier, pour partie en bois local), le budget a été de 114 000€, financé à 66% par le fonds LEADER et l'ETAT (DETR).

PLAN DE FINANCEMENT DU MOBILIER ET DE LA COMMUNICATION DE VALL-UP - 2019



Quel positionnement économique pour la plateforme d'autoroute ferroviaire du Boulou ?

La situation géographique de la Communauté de communes en fait un territoire attractif pour les entreprises souhaitant bénéficier de son emplacement privilégié au carrefour des échanges nord / sud. De plus, le territoire bénéficie d'une desserte optimale, avec la présence de l'autoroute A9, un accès privilégié vers la mer et une desserte ferroviaire pour le transport de fret.

Moyen de transport fiable, sécuritaire et permettant de désengorger les grands axes routiers, depuis quelques années le recours au ferroutage s'accroît. La Communauté de communes, via sa plateforme économique « Distriport » sur la commune du Boulou, bénéficie d'une desserte ferroviaire constitutive d'une des cinq liaisons Françaises d'autoroutes ferroviaires.

Le distriport du Boulou comprend :

- Un terminal logistique sur deux liaisons d'autoroute ferroviaire (le Boulou - Bettembourg (Luxembourg)- Espagne ; Le Boulou - Calais)
- Une gare de fret
- Des opérateurs spécialisés en transport et logistique.

Dans un contexte de développement des politiques publiques liées à la transition écologique et au développement du ferroutage, le site du Boulou constitue donc un enjeu majeur en termes de développement économique pour le territoire du Vallespir. A ce titre, la Communauté de communes souhaite relancer une démarche visant à préciser et conforter le potentiel de développement de sa plateforme d'autoroute ferroviaire à ce jour de 65 hectares où sont implantées une cinquantaine d'entreprises. Une convention d'AMO d'un montant de 25 000€ a été signée fin 2019 avec l'Agence Régionale d'Aménagement et de Construction (ARAC) pour l'accompagnement de la CCV dans le choix du prestataire qui sera chargé en 2020 de réaliser l'étude de positionnement économique de l'autoroute ferroviaire. L'ARAC aura aussi pour mission de coanimer avec la CCV l'étude, pour laquelle une demande de subvention sera réalisée (50% à l'EPF et 30% à l'Etat).

Connaître le poids économique de nos zones d'activités

Suite à l'étude réalisée en 2018 par la CCI, sur la dynamique économique des 5 parcs d'activités du Vallespir, une restitution publique à l'attention des entreprises implantées dans les ZAE du territoire a été organisée en mars 2019.

Les entreprises ont ainsi pu prendre connaissance de la synthèse de l'enquête administrée par la CCI en individuel auprès de l'ensemble des entreprises, ainsi que de l'état économique du tissu local.

21/03/19 : Restitution de l'étude au monde économique.



Extension des zones d'activités économiques

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Céret prévoyait 3 extensions possibles de la zone d'activités économiques de Tech Oulrich. Ces extensions devront permettre de débloquer du foncier pour l'installation de nouvelles entreprises ou le transfert d'entreprises déjà installées. A la fin de l'année 2014, le président de la Communauté de communes avait saisi le Directeur de l'Etablissement Public Foncier Languedoc Roussillon (EPF LR) afin que ce dernier assure le portage foncier de ces extensions.

Le 20 avril 2016 a été co-signée une convention opérationnelle pour la reconstitution et la requalification de la ZAE « Tech Oulrich » entre la Communauté de communes, la commune de Céret et l'EPF LR. Cette convention prévoit le portage par l'EPF LR des acquisitions foncières nécessaires aux extensions de la zone d'activités pour un engagement financier maximum de 2,3 M€. En contrepartie, la Communauté de communes s'engage à réaliser un projet global et durable d'aménagement de l'espace en mettant en place si nécessaire les outils opérationnels et fonciers. Une étude d'aménagement de l'extension Nord et de requalification de la ZAE existante devra être lancée en 2019. La durée de cette convention est de 8 ans, à l'échéance desquels la Communauté de communes, ou l'opérateur qu'elle aura désigné, s'engage à racheter les terrains afin de les aménager et les commercialiser.

La Communauté de communes a donc décidé de lancer une étude d'aménagement et de requalification de la zone d'activité existante, qui devra tenir compte des demandes d'améliorations émises par les entreprises lors de l'enquête réalisée par la CCI des P.O sur le poids économique des ZAE du vallespir.

L'EPF LR a acquis en 2016 et 2017 38 457 m² pour un montant global de 506.000 € soit 13,16 €/m². Ces acquisitions représentent 60 % des terrains nécessaires pour l'extension Nord de Tech Oulrich. Aucune acquisition n'a été opérée en 2018 dans l'attente de l'approbation du nouveau PLU en cours d'élaboration suite à l'annulation du PLU en mars 2017. En 2019, à la demande d'une enseigne de négoce de matériaux de construction souhaitant s'installer sur la zone, deux parcelles détenues par l'EPF Occitanie ont été rétrocédées à la Communauté de communes, afin d'en détacher un lot. Un compromis de vente a été signé en septembre 2019 avec l'enseigne pour une superficie de 6 000m² et un montant de 223 000€, programmant la cession pour 2020. Ce lot viabilisé antérieurement bénéficie d'un accès direct sur l'avenue du Neoulous.

Politique locale du commerce

Dans le cadre de sa compétence « actions participant à la redynamisation des commerces et services en centre-ville et celles encourageant le maintien ou l'installation d'activités commerciales sur l'ensemble du territoire », la Communauté de communes a réalisé en 2018 une étude pour définir les axes d'intervention en matière de politique locale du commerce dans les centres-bourgs par l'intermédiaire du cabinet AID.

L'objectif de l'étude était d'identifier les fragilités et potentialités du territoire en vue de faire acte de candidature au programme FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) 2018 dans le cadre d'une opération collective qui serait portée par la Communauté de commune.

L'étude s'est déroulée entre septembre 2018 et janvier 2019, et le dépôt du dossier de candidature au FISAC est intervenu fin janvier 2019. La mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions devait avoir lieu en 2019. Mais l'absence d'animation du fait d'un congé maternité au deuxième semestre 2019 a reporté le démarrage des actions à 2020.

Les premiers contours d'un tiers-lieu dans le Vallespir

Pour rappel, une étude de faisabilité a été lancée en décembre 2018 afin d'évaluer les besoins de la population et les acteurs potentiellement intéressés pour animer le lieu.

Le bureau d'étude retenu pour réaliser l'étude, Coopératives Tiers-lieux, a rendu son rapport final en décembre 2019. Pendant la phase diagnostic, plusieurs ateliers ont été organisés, mobilisant les porteurs de projet intéressés par le projet, sur Reynès, Maureillas et Saint Jean Pla de Corts. Un collectif s'est constitué grâce à cette mobilisation d'acteurs et prévoyait dès fin 2019 de mettre en place, au sein du futur tiers-lieu, des pôles d'activité, et le choix d'implantation du futur tiers-lieu a été déterminé au vu de la dynamique présente sur la commune de Reynès et du patrimoine communal bâti mis à disposition par la mairie pour accueillir ce projet. En effet, un lieu (à rénover) a été identifié au Pont de Reynès, ainsi qu'un espace de préfiguration dont l'ouverture était prévue début 2020. Un nom semble même avoir été trouvé pour ce lieu : "La Palanca".

Ce projet devrait, en complément des équipements déjà existants pour soutenir le développement économique comme la pépinière d'entreprise Vall-Up et des initiatives sociales et culturelles, participer de l'attractivité du Vallespir, en apportant un espace de convivialité pour tous ainsi que de nouveaux services dans le domaine de la valorisation des circuits courts, de l'entrepreneuriat social et solidaire et du bien-être.

Nouvelle édition du forum #Osez l'Entreprise

Après Le Boulou en 2018, c'est à Argeles Sur Mer que s'est déroulé en décembre dernier le forum « Osez l'Entreprise ». Cet évènement organisé depuis deux ans en partenariat avec la Communauté Albères - Côte Vermeille - Illiberis, les Pôles emploi de Céret et d'Argelès et avec l'Agence de développement économique de la région Occitanie (Adocc) s'adresse aux Porteurs de projets, repreneurs d'entreprise, dirigeants, salariés en reconversion, ...

L'ensemble des professionnels de l'entrepreneuriat du territoire, à savoir 41 partenaires répartis en 4 pôles (accompagnement, financement, formation, institutionnel et associations d'entreprises), ont accueilli environ 150 visiteurs, avec au programme échanges, entretiens individuels et 2 tables rondes sur les thématiques de :

- Des partenaires à votre écoute, des entreprises témoignent
- Les atouts de notre territoire pour votre entreprise

La prochaine édition prévue fin 2020 aura lieu dans le Vallespir.

RENCONTRES ORGANISEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLESPIR

Réunions collectives

RENCONTRES ET ÉCHANGES autour de la création d'un tiers-lieu dans le Vallespir

1^{ère} RENCONTRE
Mardi 19 février 2019 à 18h30
- Salle du Conseil de la Mairie -
Maureillas-las-Illas

2^{ème} RENCONTRE
Mercredi 20 février 2019 à 19h30
- Salle du Centre Social -
Rue des Serenades - Saint-Jean-Pla-de-Corts

3^{ème} RENCONTRE
Jeudi 21 février 2019 à 18h
- Salle des Echoppes -
Le Pont - Reynès

Infos
leonor@tierslieux.net
06 82 38 28 26

la coopérative tiers-lieux

tiers-lieu C'EST QUOI ?
un tiers-lieu est un espace partagé par et pour les habitants d'un territoire.
EXEMPLES D'ACTIVITÉS : bibliothèque, grainothèque, bureaux ou ateliers partagés, boutique de producteurs locaux, médiation numérique, café associatif...

JEUDI 5 DÉCEMBRE 2019
8H30 - 13H30

OSEZ L'ENTREPRISE

UN RÉSEAU DE PROFESSIONNELS À VOTRE ÉCOUTE

PORTEUR DE PROJET OU DIRIGEANT D'ENTREPRISE ?
VOUS SOUHAITEZ CRÉER - REPRENDRE
DÉVELOPPER - INNOVER

ARGELÈS/MER
LYCÉE CHRISTIAN BOURQUIN
Avenue Nelson Mandela
sortie n°10 / RD914

Partenaires: COOPÉRATIVES TIERS-LIEUX, COMMUNAUTÉ ALBÈRES - CÔTE VERMEILLE - ILLIBERIS, PÔLE EMPLOI, ADOCC, CMA, COOPÉRATIVE TIERS-LIEUX, CÔTE VERMEILLE, ILLIBERIS, PÔLE EMPLOI, ADOCC.

Fonctionnement du service Développement économique :

Le service s'est vu renforcé dans sa composante humaine, du fait de l'arrivée en juin 2019 de l'animatrice de la pépinière d'entreprises Vall-Up, en préparation de l'ouverture de la structure à l'automne 2019.

Ainsi, Léa FERRAND occupe depuis un bureau au sein de Vall-Up, à la ZAE Tech Oulrich de Céret. Jeune diplômée de Sciences Po et expérimentée dans l'accompagnement des créateurs d'entreprises, elle a en charge l'animation de la pépinière et l'accompagnement des dirigeants et créateurs d'entreprises désireux de se développer sur le territoire.



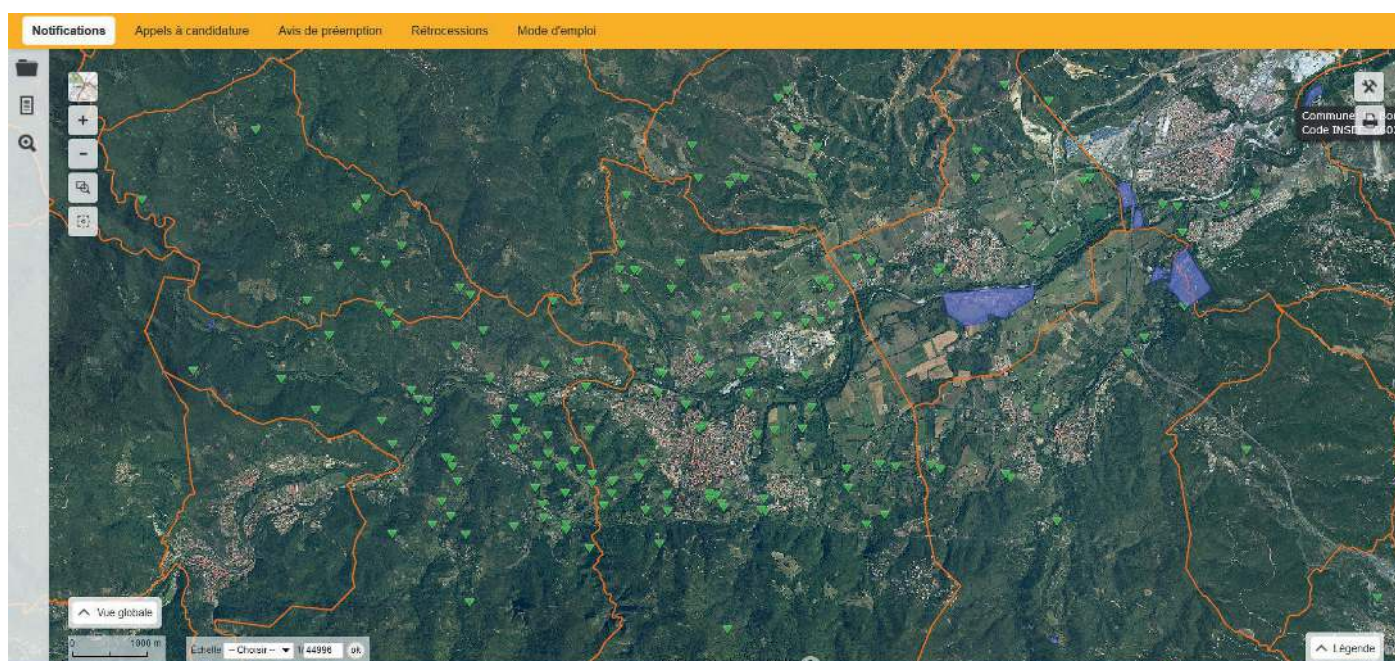
Cette arrivée a également permis la poursuite de l'animation du service développement économique pendant la période d'absence pour congé maternité de la responsable du service au second semestre 2019.

AGRICULTURE

Veille foncière agricole

Le marché foncier rural du Vallespir se caractérise par une concurrence croissante du foncier agricole avec les terrains de loisirs. Depuis 2016, la communauté de commune du Vallespir a souscrit à l'outil Vigifoncier de la SAFER permettant à la collectivité d'être notifiée des transactions foncières s'opérant sur le territoire dans les espaces agricoles et naturels, et de réaliser ainsi une veille foncière agricole.

Elle se traduit notamment par la transmission de l'information des opérations foncières en cours et des appels à candidature, aux agriculteurs du territoire et structures coopératives à la recherche de foncier agricole pour leur projet de développement ou d'installation, ainsi qu'aux élus du territoire pour appréhender les risques de dérive vers de la cabanisation.



Depuis 2019, la communauté de communes du Vallespir participe également au Comité Petite Région « Vallespir, Aspres, Albères » organisé par la SAFER Occitanie.

Les porteurs de projets agricoles à la recherche de terres agricoles sont ainsi invités à se faire connaître auprès de la communauté de communes pour être tenus informés des opportunités foncières dont elle a connaissance.



Produits locaux : Délices et saveurs du Vallespir

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'agriculture et du tourisme, la communauté de communes du Vallespir et l'office du Tourisme Intercommunal se sont engagés dans différents projets visant à allier la découverte du territoire et de ses ressources gastronomiques notamment à travers ses produits locaux.

Dans le cadre de sa participation au projet MEDFEST (Expériences Culinaires en Méditerranée pour la mise en œuvre de Destinations Touristiques Durables) piloté par l'Ecole d'Ingénieur de Purpan (Toulouse), une offre de tourisme durable et itinérante a été élaborée permettant de découvrir, à travers des axes de mobilités douces et activités de pleine nature, le patrimoine et les paysages des communes de Maureillas las Illas, les Cluses, l'Albère, St Jean Pla de Cort avec une soirée étape de dégustation de recettes et produits locaux sur le thème « Mar i Munt ».

Toujours dans le cadre du projet MEDFEST, un voyage d'étude de 2 jours dans l'Aude et l'Hérault a également été proposé aux producteurs partenaires à la fin du printemps afin d'aller à la rencontre d'exploitations agricoles, ostréicoles et structures coopératives (viticole et oléicole) ayant développé des activités d'accueil sur le thème du Tourisme Gourmand.

Avec la volonté de mener des actions collectives en faveur de la promotion et de la valorisation des productions agricoles, un atelier de concertation a été conduit avec les producteurs et élus du territoire afin de faire émerger des axes prioritaires d'intervention à mettre en œuvre.

Les producteurs ont été invités à participer à plusieurs projets (ex : projet Tiers-Lieux de Reynes-pôle agriculture & circuits courts, brochure « A TABLE ! »,...etc) et à différents événements de type mini-marchés de produits locaux : showcase au domaine des Arbousiers, pots d'accueil durant la saison estivale, manifestation #ARAVIA 2019.

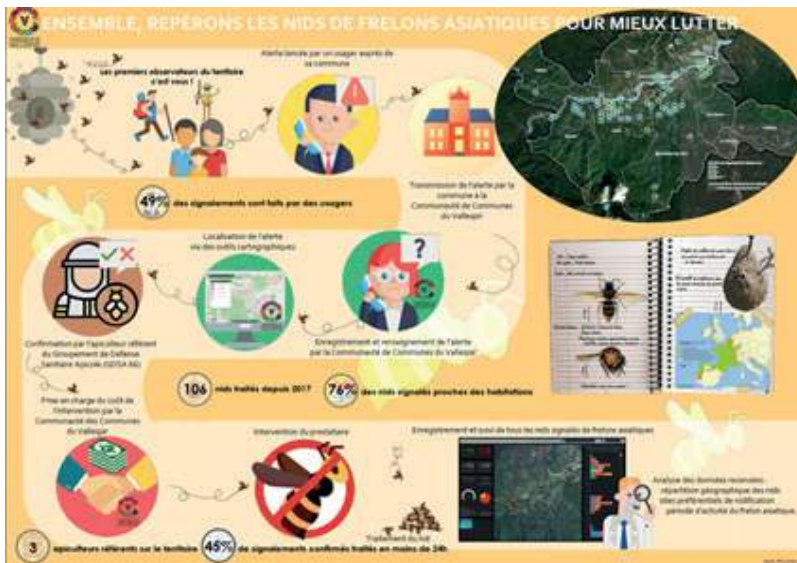


Actions financées par :



Lutte contre le frelon asiatique

La Communauté de communes du Vallespir prend part depuis 3 ans dans la lutte contre le frelon asiatique à travers la prise en charge totale du coût de destruction des nids sur le territoire intercommunal, ceci en coordination avec le Groupement de Défense Sanitaire Apicole 66.



Afin d'optimiser la procédure actuelle, l'équipe SIG de la CC du Vallespir a développé une application cartographique permettant un meilleur suivi des signalements et traitements des nids de frelons asiatique sur le territoire.

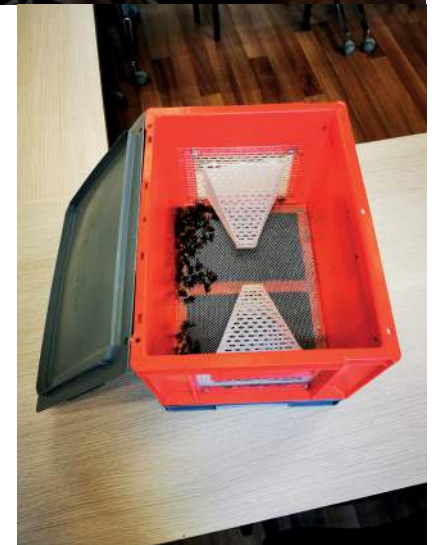
Suite à l'organisation d'une conférence sur la lutte contre le frelon asiatique et la présentation d'un nouveau système de piégeage sélectif par l'association Permaterra en janvier 2019, et après concertation des apiculteurs du territoire, la communauté de communes a décidé de renforcer sa mobilisation auprès de la filière apicole.



Elle se traduit par un soutien financier au déploiement de ce dispositif de piégeage en collaboration avec l'association Permaterra, et par le développement d'un outil cartographique de suivi dans le cadre d'une étude en partenariat avec l'IUT de Perpignan. La Communauté de communes du Vallespir a ainsi décidé une aide à l'investissement de 50% du coût du piège pour les apiculteurs.

Ce projet de déploiement du système de piégeage vise la distribution de 200 pièges sur le territoire de la CC du Vallespir selon une répartition de 100 pièges au sein d'un périmètre d'étude sur Céret et 100 pièges à répartir sur les autres communes de l'intercommunalité.

L'association Permaterra qui a travaillé sur la conceptualisation d'un piège complet a organisé une journée atelier participatif de construction de ces pièges, d'autres journées seront programmées en 2020.



Cette nouvelle action de lutte contre le frelon asiatique s'est traduite par la signature d'une convention de partenariat entre la communauté de communes du Vallespir, l'association Permaterra et l'IUT de Perpignan le 8 janvier 2020.

TOURISME

Depuis le 1er Janvier 2017, la promotion du tourisme relève de la compétence des communautés de communes.

Fort de ses attraits touristiques, le territoire du Vallespir compte donc à ce jour 4 lieux information touristique

L'Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir - L'Office de Tourisme communal du Boulou
Le bureau d'Information touristique du Perthus - Le point i mobile de Maureillas las illas



Un accueil d'excellence, un engagement vers la qualité

1- Des horaires d'ouverture en fonction de la fréquentation touristique

L'OTIV est ouvert 320 j par an, 124 jours au Perthus, sans interruption de 9h00 à 19h00 du lundi au dimanche en saison estivale.

2- Un service wifi pour nos visiteurs

Les visiteurs peuvent consulter de l'information touristique en ligne grâce à un système wifi gratuit dans les différents points d'accueils.



3-Consultation des disponibilités de tous les modes d'hébergement

Le visiteur peut consulter les disponibilités des hébergements sur le site internet www.vallespiritourisme.fr ou en saison lorsque les bureaux d'accueil sont fermés, via un affichage externe mis à jour tous les jours par les conseiller(e)s en séjour.



4-Des actions mises en place pour assurer la satisfaction client

- Des formations en langues étrangères pour l'ensemble des conseillers en séjours
- Des enquêtes de satisfaction et des actions correctives concernant les services rendus par l'OTIV (qualité des locaux, attitude et compétences du personnel)
- Des accueils hors murs pour aller à la rencontre des clientèles
- Une gestion très réactive de notre e-réputation .

5-Classement de l'Office de Tourisme.

Par arrêté du 26 Février 2019 et pour une durée de 5 ans, l'OTIV(siège) à Céret, ainsi que le bureau d'information touristique du Perthus ont été classés en catégorie II.

6-Démarche qualité

L'Office de Tourisme a également entrepris la démarche qualité. Celle-ci inscrit la volonté d'amener l'Office de Tourisme à penser la qualité de service, l'expérience et la satisfaction client à l'échelle de la destination.

7-Accueil vélo

L'objectif est de développer cette marque sur la destination.

Le point I-Mobile de Maureillas a ainsi été marqué en décembre 2019 proposant un accueil et des services adaptés aux touristes à vélos



Observation des clientèles touristiques

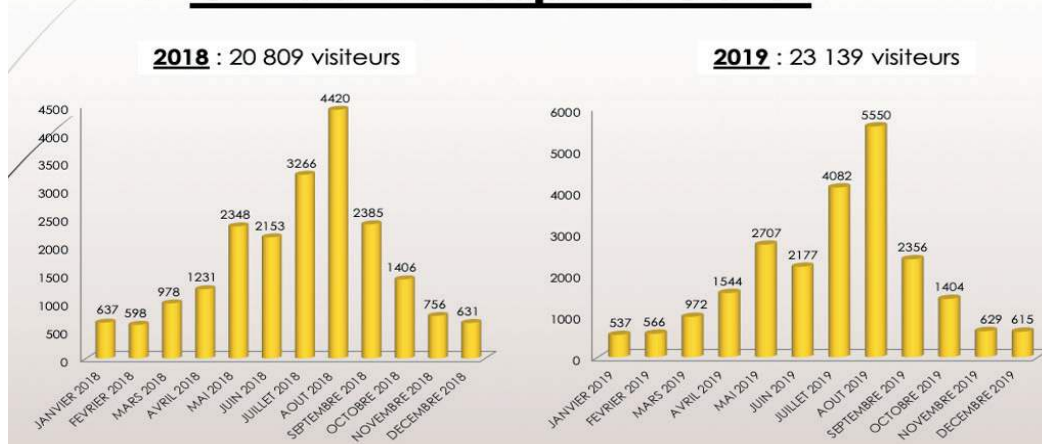
Données détaillées dans le drive des pros du tourisme:

accueiltourisme@vallespir.com

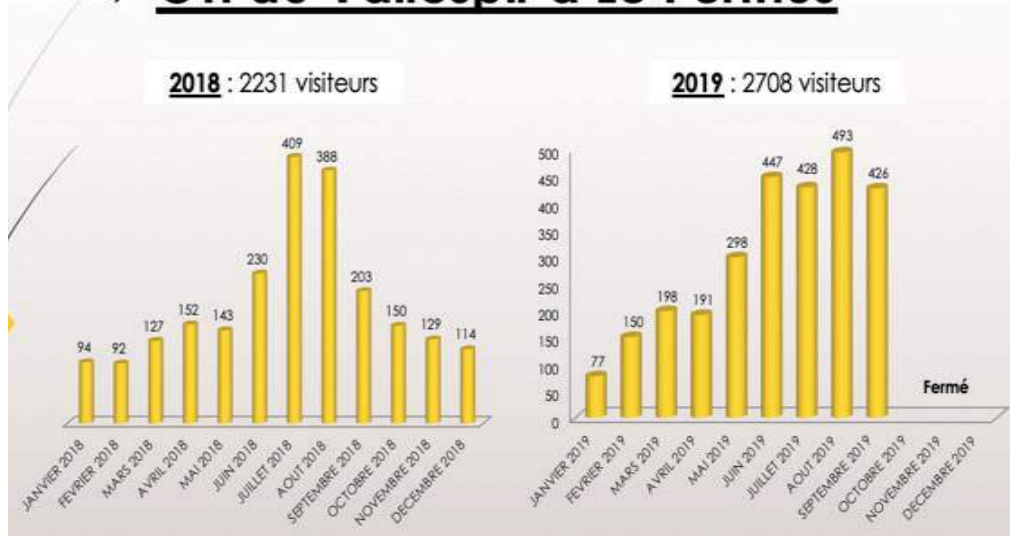
MDP Vallespir.66

Clientèle guichet 2018/2019

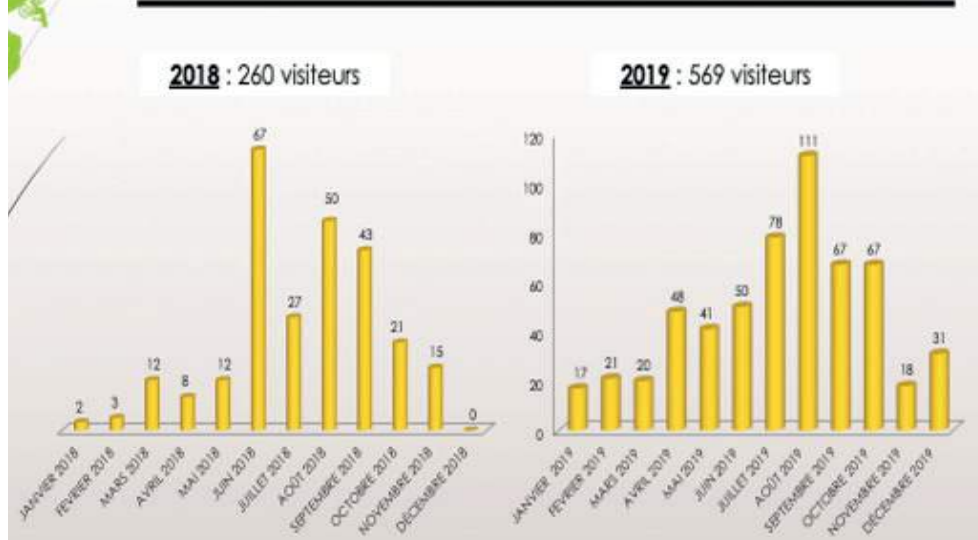
➤ OTI du Vallespir à Céret



➤ OTI du Vallespir à Le Perthus



➤ Point I.Mobile à Maureillas-Las Illas



Provenance clientèle «guichet»?

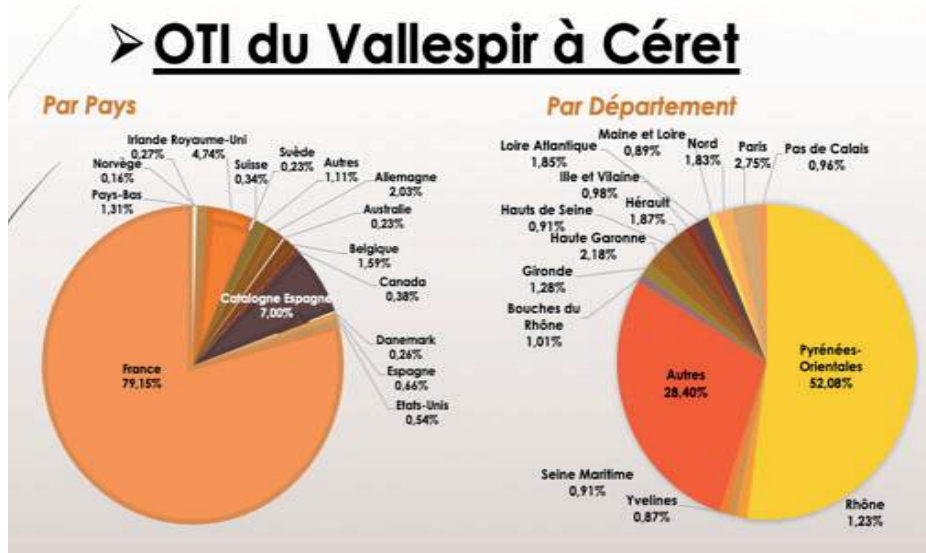
Du côté des professionnels ...

Départements les plus représentés :

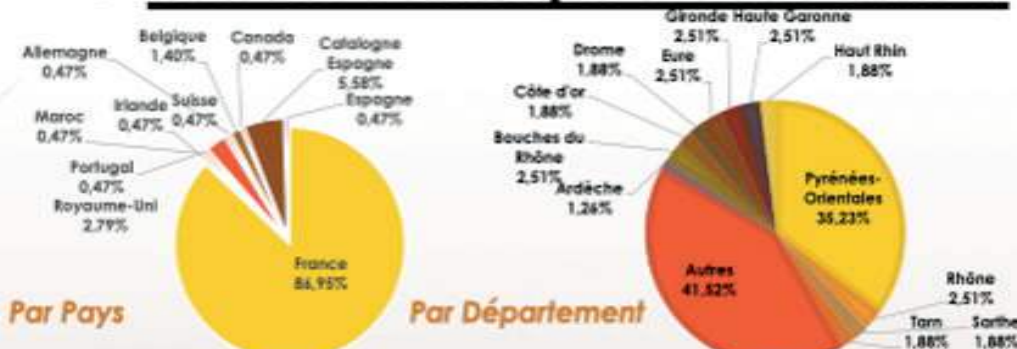
Nord, Gard, Hérault, Gironde, Paris, Haute Garonne, Essonne et Seine Maritime

Pays les plus représentés :

France, Royaume Uni, Pays-Bas, Espagne, Allemagne et Belgique



➤ OTI du Vallespir à Le Perthus

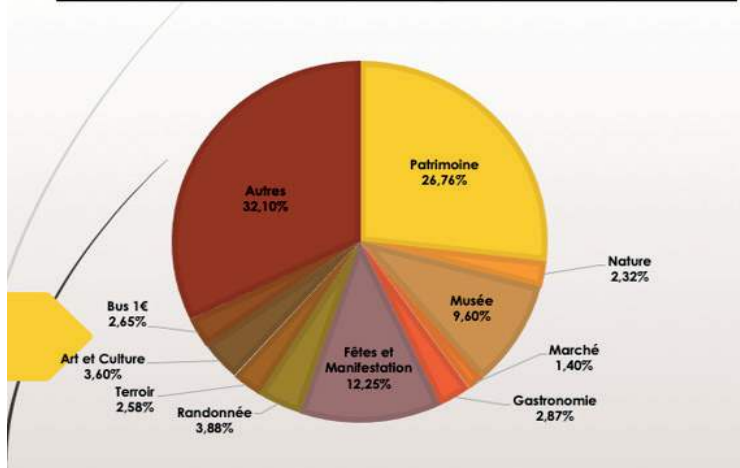


➤ Point I. Mobile à Maureillas

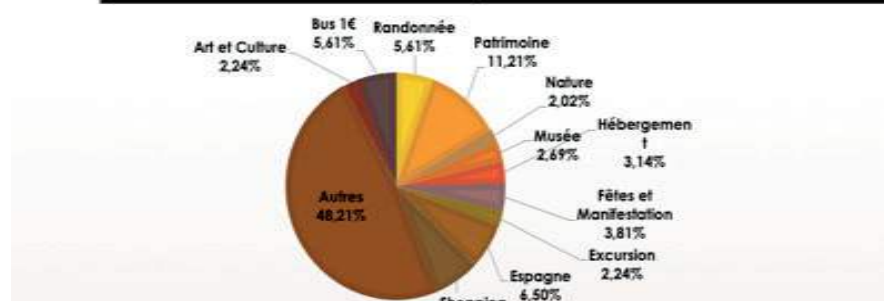


Quels sont les centres d'intérêts de notre clientèle?

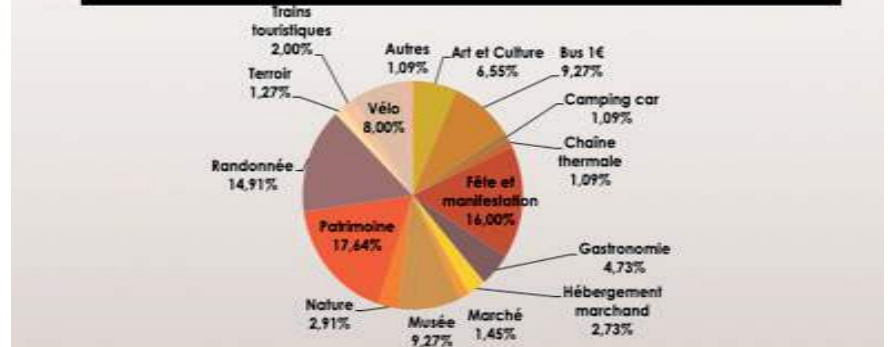
➤ OTI du Vallespir à Céret



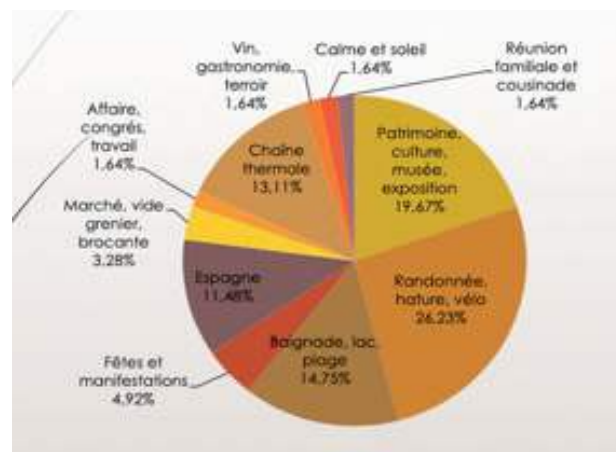
➤ OTI du Vallespir à Le Perthus



➤ Point I. Mobile à Maureillas

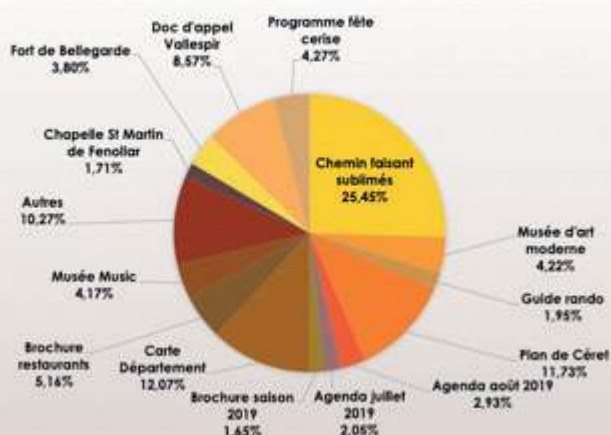


Du côté des professionnels

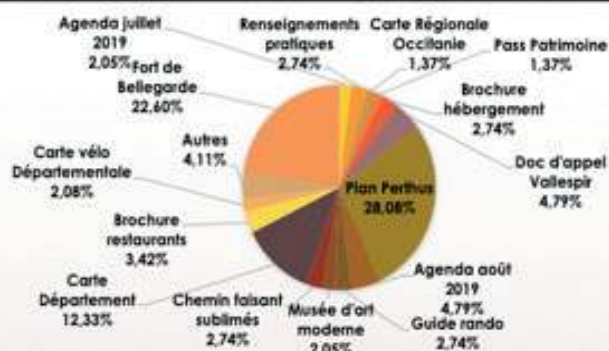


Quelles ont été les brochures les plus demandées?

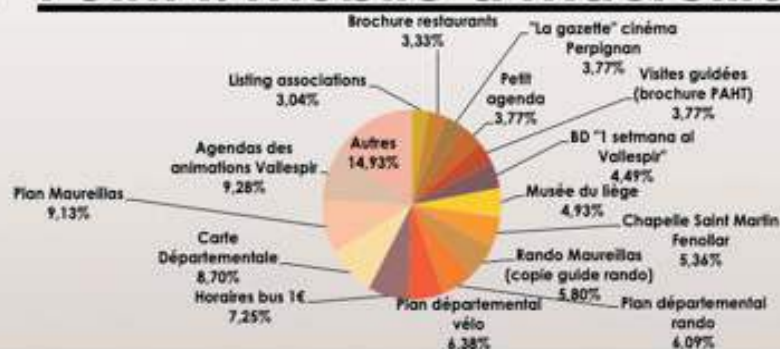
➤ OTI du Vallespir à Céret



➤ OTI du Vallespir à Le Perthus



➤ Point I. Mobile à Maureillas



Taux de fréquentation hébergements saisonniers. Périodes juillet/août

2018

2019

HÔTELS	70,05%
CHAMBRES D'HÔTES	71,53%
CAMPINGS	86,48%
LOCATIONS LABELLISÉES	69,03%
LOCATIONS NON LABELLISÉES	55,17%
TOTAL	70,45%

HÔTELS	69,72%
CHAMBRES D'HÔTES	69,01%
CAMPINGS	84,45%
LOCATIONS LABELLISÉES	65,70%
LOCATIONS NON LABELLISÉES	41,25%
TOTAL	66,02%

Données provenant des hébergeurs partenaires OTI

Réseaux sociaux

Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2019
Facebook	
➤ 1963 personnes aiment la page	➤ 2514 personnes aiment la page
➤ 2009 abonnés à la page	➤ 2670 abonnés à la page
➤ 151 publications (pour l'année 2018)	➤ 287 publications (pour l'année 2019)
Instagram	
➤ 168 abonnés	➤ 548 abonnés
➤ 13 publications (pour l'année 2018)	➤ 44 publications (pour l'année 2019)
	➤ 8 teasers et 1 film « 1 setmana al Vallespir »
	Snapchat (dépôt filtre le 03 août et relance le 11 décembre)
	Réponse à la relance : filtre à revoir

113 newsletters envoyées

Taux d'ouverture moyen: 30.87%

(bon taux compris entre 15 et 25%-source interne)

Taux de clics moyen: 5.21%

Site Internet

Pages les plus consultées:

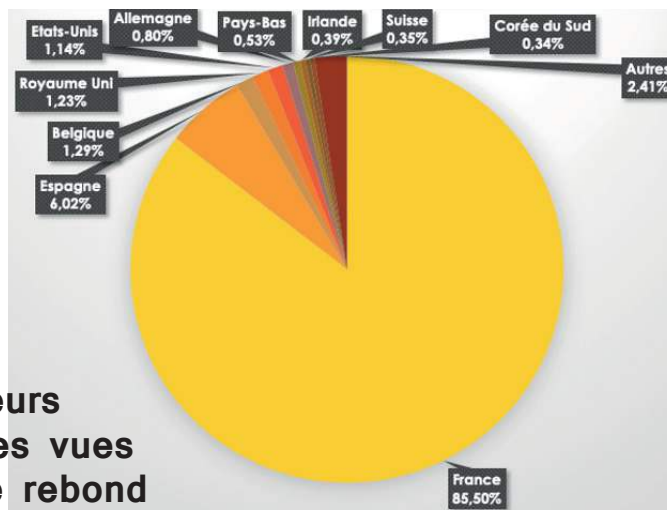
- Fête de la cerise
- Agenda des animations
- Téléchargement de brochures
- Photothèque
- Carnavals
- Hébergements classés ou labellisés
- Les lacs
- Activités et loisirs
- Hébergements non labellisés
- Campings
- Hôtels
- Guide de randonnée
- Restaurants
- Chambres d'hôtes

40 736 Utilisateurs
1 260 779 pages vues
61.09% taux de rebond

Les newsletters

	OBJET DU MAILING	DATE	MAILS ENVOYÉS	TAUX D'OUVERTURE %	TAUX DE CLICS %	TAUX DE DÉSABONNEMENT %
1	AGENDAS DU MOIS DE JANVIER EN VALLESPIR !	12/12/2018	1204	21,08	11,01	0
2	SPECTACLE MUSICAL "JAZZ THERAPY" REPORTE	13/12/2018	1260	25,54	6,42	0
3	ACTIONS MENÉES PAR L'OSU DU VALLESPIR DEPUIS BURLI !	13/12/2018	120	44,17	1,67	0
4	VOUS RENDEZ-VOUS FESTIN ET GASTRONOMIQUES EN VALLESPIR !	09/12/2018	1180	24,51	12,34	0
5	DÉCOUVRIEZ LES PRODIGES MÉDIAUX EN VALLESPIR !	09/12/2018	1202	28,12	6,67	0
6	SPECTACLE MUSICAL "JAZZ THERAPY" À CÉRET !	09/12/2018	1201	21,69	1,58	0
7	INVITATION VISITE MAISON DE L'EAU ET DE LA MÉDITERANÉE	04/12/2018	1127	48,72	1,42	0
8	TEMPS-PORTS DU MOIS DE DÉCEMBRE EN VALLESPIR !	02/12/2018	1200	25,42	4,43	0
9	CONCERT DE NOËL !	29/11/2018	1204	26,52	1,88	0
10	DÉCOUVRIEZ LES AGENDAS DES ANIMATIONS EN VALLESPIR !	27/11/2018	1176	21,04	23	0
11	RENCONTRES DE THÉÂTRE ANIMATEUR "LES PLANQUES" À CÉRET !	04/11/2018	1174	25,4	3,38	0
12	58 ^{ème} PRIX DE COMPOSITION DE SARGANES (CÉRET BANYOULES)	01/11/2018	1175	25,42	0,42	0
13	VOICI LES AGENDAS DES ANIMATIONS EN VALLESPIR !	01/10/2018	1176	24,29	19,29	0
14	PROCHAIN CINE CONFERENCE À CÉRET !	01/10/2018	1177	26,51	2,46	0
15	PROCHAIN CONCERT MAJAC À CÉRET !	01/10/2018	1176	26,51	0,21	0
16	MUSÉE D'ART MODERNE DE CÉRET - Annuaire temporaire	29/09/2018	1175	21,61	0,93	0
17	DES TRADITIONS EN VALLESPIR !	21/09/2018	1176	29,51	1,17	0
18	Concert jazz en terrasse à Céret !	14/09/2018	1176	29,62	0,21	0
19	RENDEZ-VOUS AU VAL-UP WEEK-END !	07/09/2018	1175	28,12	0,83	0
20	NOUS SERONS PRÉSENTS !	03/09/2018	1111	40,54	2,7	0
21	ENQUÊTE DE CONJONCTURE À COMPIÈRE !	02/09/2018	88	41,13	0	0
22	RAPPEL : INSCRIVEZ-VOUS À LA PROCHAINE FORMATION !	02/09/2018	109	48,62	0,92	0
23	PROCHAIN CONCERT MAJAC À CÉRET !	01/09/2018	1175	24,47	0,39	0
24	AGENDAS DES ANIMATIONS DU MOIS D'OCTOBRE EN VALLESPIR !	28/08/2018	1176	25,14	17,23	0
25	INSCRIVEZ-VOUS À LA PROCHAINE FORMATION !	24/08/2018	124	30,64	1,73	0
26	CONCERT PAR LE CHEUR DOMUS "LA MISANTROPE"	24/08/2018	1052	26,26	1,42	0
27	CONCOURS DU PATRIMOINE EN VALLESPIR !	12/08/2018	1176	26,83	0,26	0
28	PROGRAMME SAINCO CULTURELLE CÉRET 2018 / 2019 :	11/08/2018	1176	28,51	16,17	0
29	PROCHAINEMENT 2 HÔTELS LOCAUX EN VALLESPIR !	07/08/2018	1174	24,81	0,34	0
30	PARTICIPER À L'ÉVÉNEMENT AÏRÏVA !	03/08/2018	1174	26,75	4,77	0
31	FESTIVAL AUTONOME MUSICAL EN VALLESPIR !	01/08/2018	1175	27,74	7,92	0
32	PRÉSENTATION DE LA SAISON CULTURELLE DE LA VILLE DE CÉRET !	01/08/2018	1180	29,67	0,45	0
33	AGENDAS DES ANIMATIONS EN VALLESPIR SEPTEMBRE 2019 !	01/08/2018	1175	28,09	24,68	0
34	FESTIVAL "YA PAS QUE LA CERISE" À CÉRET !	01/08/2018	1175	24,63	12,34	0
35	DÉCOUVRIEZ LE RYTHME DE BELLEGARDE AU PÉRIKOS AUTREMENT !	01/08/2018	1115	22,69	0,42	0
36	FÊTE DE LA SAINT-JOVIS AU PÉRIKOS !	01/08/2018	1116	26,48	0,71	0
37	HÉRISSAGE EXPOSITION FREDÉRIC LACAILLÉ À LA CAPELLITA !	01/08/2018	844	22,64	0,69	0
38	FÊTE DU MOIS À SAINT-JEAN-PIA-DE-CORTS !	01/08/2018	1115	24,29	1,12	0
39	SOUS LE CÉLESTE DU CONCORD VAL-UP !	01/08/2018	29	44,12	1,12	0
40	FÊTE DU 21 AOÛT À L'AS LALÉ !	01/08/2018	1175	26,84	1,17	0
41	RAPPEL : ENQUÊTE DE CONJONCTURE À COMPIÈRE !	01/08/2018	75	42,66	1,1	0
42	À VOUS AGENDAS ! BOURSE CÉRÉTIANE !	01/08/2018	1176	24,84	4,42	0
43	FESTA DEL ROSER À VALÈRE !	01/08/2018	1176	28,1	0,94	0
44	TEASER LACS DE SAINT-JEAN-PIA-DE-CORTS !	01/08/2018	1176	28,67	13,42	0
45	ENQUÊTE DE CONJONCTURE À COMPIÈRE !	29/07/2018	86	51,16	1,58	0
46	TEASER VISITES GÉOLOGES ET CULTURE EN VALLESPIR !	29/07/2018	1187	25,71	7,97	0
47	FESTIVAL "YA PAS QUE LA CERISE" À CÉRET !	27/07/2018	1187	28,79	10,43	0
48	AGENDAS DES ANIMATIONS EN VALLESPIR AOÛT 2018 !	26/07/2018	1187	21,19	24,11	0
49	PÉRIKOS PENDANT LES VACANCES !	26/07/2018	1112	21,25	4,48	0
50	OLYMPIQUES CONJONCS DE SÉCURITÉ EN MONTAGNE !	26/07/2018	1122	25,29	4,46	0
51	FESTIVAL JAZZ EN TECH À CÉRET !	13/07/2018	1184	28,2	2,84	0
52	LES FÉDÉRITÉS CONTINGENT EN VALLESPIR !	11/07/2018	1126	22,71	1,39	0
53	INVITATION VERNISSAGE EXPOSITION ZACCHARY ZATZOFF !	09/07/2018	144	27,08	0	0
54	DES ACTIVITÉS POUR TOUT ÂGE DANS LES MAÏSÈS DU VALLESPIR !	06/07/2018	1126	28,42	4,4	0
55	RAPPEL PROCHAINES VISITES GUIDÉES EN VALLESPIR !	06/07/2018	1129	23,94	0,89	0
56	DÉCOUVRIEZ LES AGENDAS DES ANIMATIONS EN VALLESPIR DU MOIS DE JUILLET 2018 !	26/06/2018	1126	28,42	18,57	0
57	FESTIVAL QUÉRENCHÈS À CÉRET !	15/06/2018	1116	21,42	1,23	0
58	INVITATION PROGRAMM'ÉDUCOUB !	20/06/2018	202	28,52	1,94	0
59	PROCHAINE EXPOSITION À LA MAISON DU PATRIMOINE CÉRET !	15/06/2018	1124	24,76	2,86	0
60	INVITATION PROGRAMM'ÉDUCOUB !	14/06/2018	225	17,44	1,42	0
61	FESTIVAL QUÉRENCHÈS À CÉRET !	14/06/2018	1116	26,28	1,1	0

Nationalité des utilisateurs:



Promotion Communication

Nos éditions

Documentation « Una setmana al Vallespir » :

10000 exemplaires
Rééditée en 2020 avec nouveaux partenaires et de nouvelles infos notamment gastronomiques.

Documentation hébergements :

1500 exemplaires
Réédition en 2020 1500 exemplaires

Documentation , la brochure gourmande « A table » :

2500 exemplaires
Réédition en 2020 2500 exemplaires
Programme des animations mensuel:
1000 exemplaires environ (fluctue en fonction de la saison)
Réédition mensuelle

Documentation loisirs:

1000 exemplaires environ (fluctue en fonction de la saison)
Nouvelles documentations:
Création d'un guide pratique (points d'eau potables, commerces, informations pratiques..)



Distribuées:

- Dans nos bureaux d'accueil
- Sur les salons
- Dans les Offices de Tourisme du département
- Dans les sites touristiques de la destination et du département
- Lors des accueils hors murs et des pots d'accueils, plus largement lors de toutes les actions extérieures auxquelles l'OT participe.

Envoyées:

- A tout prospect qui en ferait la demande
- Par newsletter à toute notre base prospect à leur sortie
- Par campagnes emailing aux clientèles groupes

La promotion par la presse

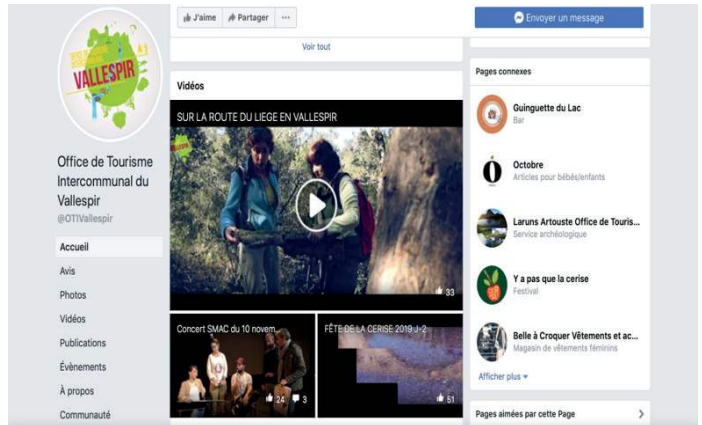
- 5 journalistes accueillis en accueil presse avec visites de sites, interview etc.. (nombreux liés au service presse de l'ADT)
- 16 dossiers traités à distance
- Insertions presse réalisées (PO Life, Euro Séjours, le petit agenda)
- Envoi du dossier de presse 2019 par campagnes emailing à notre réseau presse



La promotion par les réseaux sociaux

Facebook :

-287 publications facebook ont été effectuées en 2019 sur des thèmes aussi divers que le cyclotourisme, les animations , les actions du service développement économique , la culture, les visites guidées etc.. Celles-ci engendrent un nombre d'interactions intéressantes , particulièrement pour les teasers ou autres outils vidéos qui sont plus vus et partagés.



Instagram:

-Il en est de même pour instagram , outil sur lequel nous avons effectué 78 publications.

La promotion par le numérique

Acquisition d'un téléphone portable-sms /réactivité

Afin de s'adapter aux techniques de communication sms , l'OTI a fait l'acquisition d'un téléphone portable. Après une large campagne de communication de ce nouvel outil, les conseillères en séjours peuvent désormais communiquer par sms durant les horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme.



La promotion hors les murs

Accueils hors murs

Afin de capter de nouvelles clientèles, l'Office de Tourisme réalise depuis quelques années déjà des actions d'accueil hors murs dans des lieux stratégiques.

Cette année nos conseillères en séjours se sont rendues:

- sur le marché de Céret qui connaît une forte affluence
- au Lac de St Jean Pla de Corts
- sur certains événements du Vallespir

Des moments d'échanges hors des murs de nos points d'accueils touristiques qui nous permettent d'échanger avec des clientèles qui n'auraient pas forcément fait la démarche de venir dans nos OT.



Les salons

L'OTIV s'est rendu sur deux salons liés aux activités de pleine nature. En collaboration avec l'Office de tourisme du Boulou, notre stand présentait l'ensemble de l'offre randonnée, cyclotouristique de la destination.

L'OTI a également participé à la bourse d'échange de documentation touristique organisée par l'UDOTSI.

Salon du randonneur de LYON, 22, 23 et 24 Mars 2019

Salon de la randonnée de Laroque des Albères 26 et 27 Octobre 2019

Bourse d'échange de documentation touristique le 10 Avril 2019



Le Vallespir en vidéo

Le lancement du film "Una Setmana al Vallespir" a eu lieu début mai.

Tout le potentiel de notre territoire y est représenté : art et culture, patrimoine, fêtes et manifestations, activités de pleine nature

Le personnel de l'Office de Tourisme est mis en scène et s'est fortement investi pour la création de ce support. Une belle campagne de promotion a suivi la création de cet outil.

Consultable sur www.vallespir-tourisme.fr/videothèque ou sur you tube



Des teasers:

Sur des thèmes diversifiés liés à saisonnalité et à l'actualité:

- le Liège
- Le musée d'art moderne et les visites guidées
- Les calçotades
- La fête de la cerise
- Le lac de St Jean Pla de Corts
- La St Valentin à Taillet
- Les salons etc..

Par le Web

Vallespir « Terre Sauvage »
Ce territoire de 20 938 habitants (soit environ 5 000 personnes de plus qu'en 2000, chiffres INSEE) constitue un bassin de vie, de services et d'activités à l'extrême sud du Département des Pyrénées orientales. Il est frontalier avec la Catalogne du sud et en particulier la comarca catalane de l'Alt Empordà dont il est relié par le principal réseau routier en direction d'Espagne. Il est également en liaison avec le Haut-Vallespir, les Albères, les Ares et le Plaïns du Rossellon. Les 10 communes offrent leurs possibilités d'accueil, de loisirs et de vie : écoles, commerces, thermalisme, plans d'eau aménagés, circuits de randonnées et patrimoine historique remarquable...

Céret
Superficie: 4210 ha - sous-préfecture
Population: 7583 habitants
Céret à l'ombre de ses platanes, plusieurs fois centenaires, Céret est une petite ville où modernité et tradition sont intimement liés. Au fil des jours, au gré de vos envies Céret vous invite à la détente.

- Mise à jour du site internet quotidienne
- Optimisation du référencement du site
- Renseignement quotidien des animations par commune et par centre d'intérêt

Animation du réseau des acteurs touristiques locaux

La formation numérique

Plongée dans l'ère du numérique, la clientèle touristique se tourne de plus en plus vers les nouvelles technologies pour préparer son séjour quelle que soit la destination.

Face à cette véritable révolution dans l'univers du tourisme, l'OTIV s'engage chaque année à former ses professionnels pour assurer une visibilité de la destination sur le web. Aussi, l'équipe de l'OTIV propose chaque année à ses professionnels du tourisme des formations dédiées qui rencontrent, chaque fois un grand succès.

Cette année 2 formations ont été organisées et ont permis aux prestataires présents de développer des compétences pour créer leurs supports de communication:

- Réaliser des photos et vidéos avec son smartphone
- Animer et organiser des publications sur les réseaux sociaux



La formation en langue anglaise

La présence de la clientèle touristique étrangère est évaluée entre 20 et 30% sur le Vallespir avec une représentativité majeure des Britanniques.

Au vu de ce constat et dans une optique de montée en gamme de la destination l'Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir a proposé et majoritairement financé des formations d'Anglais durant 3 mois en partenariat avec le centre d'études de langues de la CCI.

19 commerçants ou hébergeurs du Vallespir y ont participé dans une ambiance conviviale mais studieuse



Interventions dans les campings

A la rencontre de la clientèle, c'est désormais le maître mot de la stratégie d'accueil de l'OTIV. Aussi, en plus de ses missions d'accueil intra muros, l'OTI est allé à la rencontre de ses prospects dans l'ensemble des campings partenaires de l'OTI.

Stand de promotion touristique et stands de producteurs locaux se sont réunis afin de mettre en avant les mets locaux et l'étendue des attraits touristiques du Vallespir dans un moment de convivialité et d'échange avec les vacanciers.

Lieu	Commune	Date	Heure
Camping Municipal	Céret	LUNDI 01 juillet	10h/12h
Camping Mas den Mas	Céret	JEUDI 11 juillet	10h/12h
Camping les Pins Le Congo	Maureillas	DIMANCHE 21 juillet	18h/20h
Camping des Cerisiers	Céret	MARDI 23 juillet	18h/20h
Camping Maureillas	Maureillas	JEUDI 1 er Août	10h/12h
Camping Saint Martin	Céret	MARDI 6 Août	19h/21h
Aloha Camping Club	Reynes	DIMANCHE 18 Août	18h/20h
Camping les Casteillets	St Jean Pla de Corts	Dimanche 21 juillet	10h/12h

Eductour

Conscients que les acteurs touristiques locaux ont un rôle clé dans la promotion touristique du territoire, l'Office de Tourisme Intercommunal propose chaque année des EDUCTOURS.

Autour de 40 professionnels ont répondu présents à la découverte de l'exposition de André Masson en Juin 2019.

A l'issue de cette visite la présentation du film « Una setmana al Vallespir » en avant première.



Organisation de jeux/concours



A table:

Afin de donner plus de visibilité à nos professionnels du tourisme, l'OTI organise régulièrement des animations /jeux . Cette année l'OTI a organisé un jeu/concours « A table » mettant en valeur la gastronomie locale en période basse. 16 restaurateurs ont participé à l'opération ainsi qu'une clientèle locale et départementale.

Automne musical en Vallespir:

Un partenariat a également été crée avec les restaurateurs dans le cadre de l'automne musical en Vallespir , évènement se déroulant dans les 10 communes de la destination. Une réduction s'appliquant sur l'adition sur présentation d'un ticket de concert pendant toute la durée du festival.

DANS LE CADRE DU FESTIVAL AUTOMNE MUSICAL EN VALLESPIR

UN CONCERT = -10% SUR L'ADDITION

DU 21 SEPTEMBRE AU 17 NOVEMBRE

AL CATALA, BELLA PIZZA, CAN JORDI, CAN PUIG, LA GALERIE, L'ATELIER DE FRED, LE CHIEN DE PASCAL, LE CAFE DE FRANCE LE JARDIN, LE QUATTROCENTO, L'AUBERGE DU CHENE, RESTAURANT LES TRABUCAYRES, TSJ ST JEAN

POUR PLUS D'INFORMATIONS, OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU VALLESPIR 04 68 20 25 53 / office.tourisme@vallespir.com

Schéma de développement touristique et positionnement marketing du Vallespir

Pour définir sa stratégie, la Communauté de communes du Vallespir a sollicité l'expertise et la capacité d'animation d'un cabinet d'ingénierie touristique.

Grands objectifs qualitatifs recherchés :

- Faire du Vallespir une destination touristique identifiée, remarquable et de qualité
- Améliorer la qualité de l'offre d'accueil, notamment par l'augmentation des offres labélisées ou classées, la professionnalisation des acteurs (formation), le développement des mobilités douces...
- Réduire la saisonnalité, élargir les ailes de saison
- Favoriser le rayonnement des clientèles sur l'ensemble des communes du territoire
- Créer un contexte favorable à l'investissement et à la création (mise en réseau des acteurs, partenariats...)
- Mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'une réflexion commune pour définir collectivement un projet de développement touristique
- Renforcer la cohérence et la complémentarité des actions existantes et à développer
- Evaluer la structuration de la gouvernance publique en matière de tourisme sur le territoire du Vallespir (qualité, localisation, organisation des points d'information touristique) et le cas échéant proposer des actions d'efficience

3 principaux objectifs quantitatifs pour augmenter le poids du tourisme dans l'économie du territoire :

- Augmentation de la fréquentation touristique et notamment du nombre de nuitées marchandes
- Accroissement des dépenses de la clientèle touristique
- Accroissement des emplois directs et indirects



DEVELOPPEMENT DURABLE

La communauté de communes dédie une personne à temps complet au suivi des programmes de développement durable. Cette personne a été appuyée par un « ambassadeur du développement durable » en service civique entre juin 2018 et mars 2019, soit une durée totale de 9 mois. La mission principale du jeune volontaire visait à sensibiliser aux mobilités durables et à appuyer l'action des services en vue de garantir des itinéraires de mobilité douce de qualité.

Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Investissement prévu : 631 338 € HT
Plan de financement :

- FFTE (52%) : 328 045 €
- Autofinancement (48%) : 303 293 €

Chiffres clés : 2 conventions TEPCV signées / 8 actions inscrites



Depuis 2015, la Communauté de Communes du Vallespir est reconnue « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer. A ce titre, la collectivité a signé deux conventions permettant de bénéficier d'un soutien financier grâce au Fond de Financement de la Transition Energétique (FFTE). Une première convention a été signée en 2015 et a pris fin en 2018, et une autre, signée le 30 décembre 2016 a pris fin le 30 décembre 2019.

Deuxième convention : 2016 - 2019

Parmi les 4 actions inscrites initialement, trois ont été menées intégralement et une a été menée partiellement.

	Prévu		Réalisé	
	€ HT	%	€ HT	%
Investissement total	342836,3	100	240051,79	100
Financement	214120,4	62	148040,59	62
Autofinancement CCV	128715,9	38	92011,2	38

• Remplacement de deux véhicules légers par des véhicules électriques

Depuis début 2018, la collectivité bénéficie de deux véhicules électriques qui comptabilisent plus de 20 500 km chacun, soit 2 150 kg de CO2 économisés. La CC Vallespir a fait le choix d'acquérir un véhicule de type « tourisme », une Nissan Leaf, et un véhicule de type « utilitaire », un Renault Kangoo, afin de couvrir un large panel de ses besoins de déplacements. Cette action a permis de développer la flotte de véhicules peu émetteurs de CO2. En effet, la communauté de communes envisage, suite à ces acquisitions qui ont servi de pilote, de nouvelles acquisitions de véhicules électriques et hybrides.

	Prévu		Réalisé	
	€ HT	%	€ HT	%
Investissement total	34748,3	100	30619,19	100
Financement FFTE	27650	79	24189,16	79
Autofinancement CCV	7098,3	21	6430,03	21

Actions de mobilité durable :

o Renforcement de la flotte de vélos à assistance électrique - Investissement : 12 347,96 €
Vu le succès de la mise à disposition des vélos à assistance électrique auprès des communes du Vallespir, la communauté de communes a fait l'acquisition de 7 nouveaux VAE en 2017. C'est principalement des VTT à assistance électrique qui sont venus compléter la flotte, plus adaptés aux déplacements des services techniques et polices municipales de communes membres. Cela porte à 18 la flotte de vélos à assistance électrique de la CC Vallespir. En moyenne, l'ensemble de la flotte a parcouru 15 291 km, soit 2 140 kg de CO2 économisés.

o Evènement grand public en faveur des mobilités durables - Investissement : €
Depuis 2014, la CC Vallespir met en place un événement grand public en faveur des mobilités durables. La convention TEPCV signée en 2016 a permis la tenue de trois éditions : en 2017 à Reynès et Céret, en 2018 au Perthus et en 2019 au Boulou.

o Borne de recharge pour véhicule électrique - Investissement : 8 989,03 €
La collectivité bénéficie d'une borne de recharge pour véhicules électriques, installée en début d'année 2018 pour la recharge des véhicules électriques de la collectivité.

En 2019, cette borne a consommé environ 2 000 kWh pour les déplacements des véhicules électriques de la collectivité qui ont parcourus 20 590 km.

	Prévu (€ HT)		Réalisé	
	€ HT	%	€ HT	%
Investissement total	78088	100	40618,15	100
Financement FFTE	62470,4	80	32494,52	80
Autofinancement CCV	15617,6	20	8123,63	20

Deux sous-actions n'ont toutefois pas pu être réalisées :

o La réalisation d'une piste cyclable sur la commune de Saint Jean Pla de Corts, la commune ne disposant du budget nécessaire dans le cadre de son enveloppe réservée au niveau de la communauté de communes.

o La sensibilisation du jeune public a été menée de manière transversale, avec les moyens internes, du fait que la CC Vallespir est devenue compétente en terme d'enfance et de jeunesse. De ce fait, cette sous-action n'a pas engendré de surcoût finançable dans le cadre du TEPCV.

Modernisation de l'éclairage public des zones d'activité économique

Depuis l'été 2018, 250 points lumineux ont été changés sur trois zones d'activité économique du Vallespir. Cette opération a permis de réaliser des économies d'énergie à hauteur de 78 000 kWh, grâce à un éclairage LED et à l'installation d'horloges astronomiques, soit 0,42 tonne de CO2 évitées. L'objectif était également d'améliorer l'éclairage et donc la sécurité dans les zones d'activité économique du territoire.

	Prévu (€ HT)		Réalisé (€ HT)	
	€ HT	%	€ HT	%
Investissement total	200000	100	138642	100
Financement FFTE	100000	50	69321	50
Autofinancement CCV	100000	50	69321	50

Mise en place de toitures photovoltaïques en autoconsommation sur les déchetteries de Le Boulou et Céret - Investissement : 23 165,61 € HT

La Communauté de Communes du Vallespir gère les deux déchetteries de son territoire, dans ce cadre, celle du Boulou a dû être déplacée et reconstruite en 2018, et celle de Céret est en cours de réaménagement. A cette occasion, la collectivité a fait le choix d'équiper ces deux bâtiments d'une toiture photovoltaïque en autoconsommation.

Aussi, les restrictions du SCoT Littoral Sud, dont dépend le Vallespir, et celles découlant du classement de nombreux bâtiments du territoire comme « monument historique », et les capacités limitées d'injection dans le réseau, limitent fortement l'implantation du photovoltaïque. De ce fait, la communauté de communes, a choisi de prioriser le développement du photovoltaïque en toiture.

Cette action a à la fois une portée exemplaire pour la collectivité qui se fixe des objectifs de production d'énergie renouvelable dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, et qui souhaite, relocaliser et développer les sources de production d'énergie renouvelables. La portée de cette action est également économique du fait de la consommation en direct de l'énergie produite, permettant de réduire la facture des consommations d'énergie.

Pour la déchetterie de Le Boulou, la production issue de la toiture photovoltaïque, installée en juillet 2018, s'élève à 2 720 kWh d'août 2018 à mars 2019 (2 670 kWh en production estimée initialement sur cette même période). Le même suivi sera effectué sur l'installation photovoltaïque de la déchetterie de Céret, installée en décembre 2019.

Au total, 10 320 Wc d'énergie renouvelable ont ainsi été installés : 4 320 Wc au Boulou et 6 000 Wc à Céret.

	Prévu (€ HT)		Réalisé (€ HT)	
	€ HT	%	€ HT	%
Investissement total	30000	100	23165,61	100
Financement FFTE	24000	80	18532,49	80
Autofinancement CCV	6000	20	4633,12	20

Véloroute Voie Verte

Chiffres clés :

- 33 km de voie
- 7 communes concernées

Dès l'initiation du projet de création de la Véloroute Voie Verte, la CC Vallespir avait donné un accord de principe quant à la prise en charge de l'entretien de l'itinéraire. Les modalités de gestion ne sont pas définitivement arrêtées, faute de consensus de l'ensemble des parties prenantes.

Néanmoins, la communauté de communes a mis en place un patrouillage pour relever les besoins d'entretien. De manière hebdomadaire, une personne parcourt l'ensemble de la véloroute voie verte et relève les interventions nécessaires (débroussaillage, balayage, élagage, réfection de la chaussée, signalétique...). Suite à ce patrouillage, une fiche comprenant un plan de situation, des photos et un descriptif de l'intervention nécessaire est envoyé à la commune concernée.

En 2019, la CC Vallespir a réalisé environ 30 patrouillages et relevé 4 incidents. Une réfection de la signalétique a été réalisée pour un montant de 1 799,18 € HT.

D'autre part, la CC Vallespir a relevé un secteur dangereux au niveau du passage à gué de Vivès. La collectivité a fait le lien à ce sujet auprès du Conseil Départemental, maître d'ouvrage délégué du projet. Ce travail a permis d'aboutir à la réfection de passage où la problématique a été résolue par la mise en place de buses permettant de mieux évacuer l'eau stagnante et de réduire la pente pour les cyclistes.

Enfin, la communauté de communes travaille depuis 2017 à l'identification d'un itinéraire cyclable direct entre Céret et Maureillas - Las Illas, communes voisines qui nécessitent un passage par les communes de Le Boulou et de Saint Jean Pla de Corts pour être reliées en vélo par la Véloroute Voie Verte à ce jour. La CC Vallespir a pu identifier un itinéraire qui impacte très peu le foncier privé, est peu vallonné, direct et sécurisé, nécessitant le moins d'aménagements possible. Cet itinéraire a fait l'objet de visites de terrains en 2019, avec des techniciens du Conseil Départemental, en vue d'une inscription de cet itinéraire dans le Schéma Départemental des Véloroutes Voies Vertes, et d'une délégation de la maîtrise d'ouvrage au CD66.

Schéma de Mobilité Durable

Mise en place de stationnements vélos sécurisés longue durée :

Chiffres clés :

- **2 structures sécurisées de stationnement vélo**
- **40 places de stationnement**
- **3 professionnels du tourisme partenaires**

En mai 2019, les structures de stationnement vélos longue durée sécurisée ont été installées et mise à disposition des professionnels du tourisme partenaires, inaugurées ensuite en octobre 2019.

L'investissement réalisé est de 54 942,50 € HT, avec un financement de l'Etat dans le cadre du FNADT de 16% et de l'Europe dans le cadre du programme Leader de 64%.

Deux sites ont bénéficié de ces installations : le col de l'Ouillat à L'Albère dont le gîte accueille régulièrement des groupes à vélo, sans solution satisfaisante pour le stockage de matériel ; et Maureillas - Las Illas, traversée par la véloroute voie verte, support de 2 itinéraires internationaux (Pirinexus et EuroVélo 8), et qui développe des circuits cyclotouristiques thématiques.

Chaque structure propose 20 places de stationnement sécurisées pour les vélos, la possibilité de recharger les vélos à assistance électrique de manière sécurisée, la possibilité d'effectuer de petites réparations et réglages de dépannage, et la possibilité de vérifier et ajuster la pression des pneus. Les structures sont fermées au public, l'accès se fait de manière restreinte, par digicode, ou à l'aide d'une clé.

La CC Vallespir et la commune de Maureillas - Las Illas ont lancé en mars 2019 un appel à manifestation d'intérêt visant à mettre à disposition des professionnels du tourisme en lien avec la clientèle cyclotouristique les structures de stationnement vélo. Un camping et un loueur de meublé ont répondu et ont été sélectionnés.

Au col de l'Ouillat, c'est le gestionnaire du Chalet de L'Albère qui bénéficie de la structure de stationnements vélos, qu'elle propose à titre gratuit à sa clientèle.

Les coûts de gestion et d'entretien seront supportés pas les gestionnaires des structures. Un bilan annuel de la fréquentation sera réalisé en lien avec les professionnels du tourisme gestionnaires.

Suivi de la flotte de vélos à assistance électrique

Chiffres clés :

- 11 vélos à assistance électrique
- 9 VTT à assistance électrique

Depuis 2016, la CC Vallespir utilise et met à disposition de ses communes membres des vélos à assistance électrique pour les déplacements professionnels des élus et agents.

Cette action rencontre un grand succès puisque depuis 2016, les vélos ont parcouru 15 291 km, ce qui représente 2 1400 kg de CO2 économisés, soit 6 227 km en 2019 et 872 kg de CO2 économisés.

Sensibilisation grand public :

5ème édition de #Aravia

Coût de l'opération : 11 084,47 € HT

Plan de financement :

- FFTE (42%) : 4 631,86 €
- Autofinancement (58%) : 7 813,69 €

Chiffres clés : 30 partenaires co-organisateurs,



Depuis 2014, la CC Vallespir organise chaque année un évènement grand public qui vise à sensibiliser aux mobilités durables, au développement durable, tout en valorisant les richesses locales : #Aravia. Cette journée est mise en place de manière partenariale avec les acteurs du territoire.

Cet évènement s'inscrit dans la continuité de ceux mis en place les années précédentes :

- La Fête de la Nature, le 24 mai 2014 au Prat de la Farga de Maureillas - Las Illas
- #Aravia, le 3 octobre 2015, au lac de Saint Jean Pla de Corts
- #Aravia 2ème édition, le 25 septembre 2016, au lac de Saint Jean Pla de Corts
- #Aravia 3ème édition, le 27 septembre 2017 à la salle de l'Union à Céret, et le 27 octobre 2017, à la Mairie de Reynès.
- #Aravia 4ème édition, le 7 octobre 2018, au Fort de Bellegarde de Le Perthus.

Pour son édition 2019, la communauté de communes a choisi de mutualiser #Aravia avec deux autres évènements en lien avec des activités de pleine nature : le trail transfrontalier organisé par Les Foulées Catalanes, et la Fête de la randonnée Cérétane. L'objectif de cette organisation était de mobiliser un public plus large en allant à la rencontre de sportifs et de leurs accompagnants.

L'édition 2019 de #Aravia s'est déroulée le 22 septembre, au complexe des Echards de Le Boulou, lieu d'arrivée du trail transfrontalier et lieu de départ et d'arrivée des randonnées organisées par la Randonnée Cérétane.

Comme les éditions précédentes, la CC Vallespir a organisé son évènement annuel de manière partenariale, avec une trentaine d'acteurs socio-économiques du territoire volontaires (associations, professionnels, institutions), en lien avec les objectifs poursuivis, à savoir : sensibiliser aux mobilités et au développement durable, et valoriser la véloroute voie verte et les richesses locales.



Trois réunions de préparation ont eu lieu en amont, auxquelles ont été invités l'ensemble des associations et professionnels en lien avec le tourisme, les activités de pleine nature, le patrimoine culturel, l'environnement, le développement durable, ou encore la sensibilisation. Chacun des partenaires souhaitant participer a proposé une animation, tandis que la communauté de communes a apporté la logistique et la communication nécessaire à la tenue de l'évènement.

Une réunion bilan a été organisée avec les partenaires après l'évènement. Cette réunion a mis en évidence une meilleure fréquentation que les années précédentes, avec un public plus intéressé par les thématiques abordées. Cela fait dire que la mutualisation de plusieurs évènements est un point intéressant à conserver, malgré les difficultés de coordination et d'organisation engendrées. Malheureusement, la modification dans l'organisation de la tombola qui permet normalement d'évaluer la fréquentation n'a pas permis de refléter cette fréquentation. En effet, à la demande des partenaires, le choix a été fait d'imposer la participation à un certain nombre d'ateliers pour pouvoir participer. De cette manière, seules 70 personnes ont été comptabilisées.

Les partenaires ont regretté le manque d'intérêt du grand public en général pour les évènements locaux mis en place et pour les évènements en lien avec les thématiques de développement durable qui semblent pourtant plus que jamais primordiales. Ils ont souhaité que soit développée une communication plus marquante pour remédier à cela.

Sensibilisation du jeune public

Depuis 2013, la communauté de communes intervient à la demande pour mener des actions de sensibilisation en faveur des déplacements et du développement durable auprès du jeune public.

Grâce à l'arrivée d'un volontaire en service civique en octobre 2019, cet aspect du Schéma de Mobilités Durables a pu être relancé, bien que le choix a été fait de fonctionner sur la base de projets précis proposés par la collectivité et non plus à la demande. En effet, la fin d'année 2019 a vu la préparation de la mise en place d'actions envers le jeune public pour une réalisation en 2020 :

- **Carapattes** : l'école élémentaire du Boulou bénéficiera de ce dispositif qui consiste en un cortège d'enfants se rendant à l'école à pied, accompagné par des parents bénévoles. Les classes accueilleront des ateliers d'information et de sensibilisation qui permettront de construire avec les enfants et leurs parents les lignes de Carapattes. Pour cela, différentes réunions ont été organisées pour mobiliser les différents acteurs (Mairie, école et association des parents d'élèves), et trouver un prestataire qui accompagnera les différents acteurs et la CC Vallespir dans la mise en place des Carapattes.

- **Carte des temps piétons** : les enfants des centres de loisirs du territoire (Céret, Le Boulou, Maureillas - Las Illas et Le Perthus) seront amenés à créer des cartes des temps piétons, via 4 ateliers d'une demi-journée chacun. Les cartes des temps ont un objectif de sensibilisation du grand public en affichant les temps de marches et les itinéraires à emprunter entre les différents pôles générateurs de déplacements d'une commune. Le travail réalisé en fin d'année a permis de mobiliser les responsables des différents centres et de trouver une organisation afin de créer ensemble la mallette pédagogique nécessaire au projet.

- **Rézo Pouce** : ce dispositif à mi-chemin entre l'autostop sécurisé et le covoiturage solidaire doit être développé avec le lycée de Céret. La fin d'année 2019 a été consacrée à la prise de contact avec l'enseignante référent du BTS Logistique et Transports.

Plan Climat Air Energie Territorial

Chiffres clés :

- 50 partenaires
- 5 orientations stratégiques
- 18 axes opérationnels
- 42 actions



Suite à l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial au cours de l'année 2018, la CC Vallespir a entériné un projet de PCAET par délibération n°2019/080/D à l'occasion du Conseil communautaire du 11 avril 2019.

Ce projet territorial de développement durable est élaboré pour une période de 6 ans et définit des objectifs stratégiques et un plan d'actions spécifiques au territoire pour :

- Atténuer le changement climatique
- S'adapter au changement climatique
- Maîtriser la consommation énergétique
- Développer les énergies renouvelables

Le projet validé de PCAET fixe des objectifs chiffrés ambitieux et réalistes à différents horizons (2022, 2025, 2030 et 2050) en terme de :

- réduction des consommation d'énergie
- réduction des émission de gaz à effet de serre
- développement des énergies renouvelables

Pour atteindre ces objectifs, la CC Vallespir a décomposé son programme d'actions en 5 orientations stratégiques, 18 axes opérationnels et 42 actions.

Le plan d'action arrêté s'inscrit dans le travail engagé depuis de nombreuses années par la collectivité, il compte 42 actions, 18 axes opérationnels articulés autour de 5 orientations stratégiques :

- Vers une collectivité exemplaire et proactive
- Pour une mobilité décarbonée
- Vers un bâti plus performant et mieux adapté
- Un territoire protecteur de son agriculture et de ses espaces naturels
- Un territoire respectueux de ses richesses naturelles

Le projet validé a ensuite été transmis pour avis, comme le veut la réglementation à l'autorité environnementale. L'autorité environnementale n'a pas émis d'avis spécifique au Plan Climat de la CC Vallespir. Néanmoins, dans la mesure où celui-ci a été élaboré conjointement avec les autres communautés de communes du Pays Pyrénées Méditerranée, un renvoi aux avis émis pour les projets de Plan Climat des Aspres et de Albère - Côte Vermeille - Illibéris a été conseillé.



La CC Vallespir a repris son projet de PCAET en fonction des avis émis pour les PCAET des territoires voisins. Cela a donné lieu aux modifications principales suivantes :

- Ajout d'objectifs chiffrés en terme de réduction des polluants atmosphériques aux horizons 2022, 2025, 2030 et 2050
- Ajout d'une action en faveur de l'adaptation au changement climatique
- Modification d'une action pour intégrer la participation de la collectivité à la Charte Territoriale Forestière portée par le Pays Pyrénées Méditerranée

Le projet de PCAET a également été soumis, en fin d'année 2019, à l'avis du Préfet et de la Présidente de Région, ainsi qu'à la consultation du public, dans les conditions réglementaires.

Le PCAET devra être adopté par le Conseil communautaire début 2020, cependant, dans la mesure où grand nombre d'actions s'inscrivent dans la continuité de la politique de la collectivité, la mise en œuvre d'actions inscrites dans le PCAET a déjà débuté.

Dates clés :

- Lancement de la démarche PCAET :
- Partage du diagnostic : 5 juin 2018
- Forum de concertation des acteurs : 24 septembre 2018
- Réunion grand public : 7 octobre 2018
- Séminaire élus : 7 novembre 2018
- Adoption du plan d'action et des objectifs chiffrés : 14 décembre 2018
- Adoption du projet de PCAET : 11 avril 2019
- Consultation de l'autorité environnementale : 17 mai 2019
- Consultation du Préfet et de la Présidente de Région : 25 novembre 2019
- Consultation du public : 30 décembre 2019

Randonnées

Entretien : 8 085,90 € TTC

Chiffres clés : 16 sentiers de randonnée d'intérêt communautaire

La collectivité poursuit ses efforts pour proposer 16 sentiers de randonnées d'intérêt communautaire, répartis sur les 10 communes de son territoire. Ces 16 randonnées font l'objet d'un suivi régulier par les services de la CC Vallespir et l'association La Randonnée Cérétane, et d'un entretien annuel par l'ACI du Vallespir.

En 2019, la communauté de communes a confirmé son partenariat avec l'association La Randonnée Cérétane pour le suivi de ses randonnées d'intérêt communautaire, avec la signature d'une convention pluriannuelle, pour un coût annuel de 2 475 €. Cette convention permettra de garantir de manière régulière sur long terme le petit entretien, le rebalisateur des sentiers, une analyse de la signalétique en place et à compléter, un relevé des interventions à planifier, mais aussi la prise de vue de points d'intérêt et le relevé GPS. Chaque année, la moitié des sentiers d'intérêt communautaire est ainsi revue.

Aussi, en 2019, la signalétique sur 8 des 16 sentiers de randonnée a été mise à jour, pour un coût de 3 345,90 € TTC.

Enfin, en 2017, la communauté de communes a fait le choix de mettre à la vente « Le Petit Guide de Randonnées en Vallespir », au prix de 3 €, pour limiter les quantités et coûts d'édition qui étaient alors de 6 000 exemplaires chaque année. En 2019, les offices de tourisme et bureau d'information touristique du territoire ont vendu 784 exemplaires, pour un coût de 2 352 €.

Modernisation de l'éclairage public des routes départementales en traversée d'agglomération

Ce projet est en lien direct avec le Plan Climat et les objectifs de réductions de consommation d'énergie et d'exemplarité des collectivités.

Un état des lieux de l'existant a été réalisé par le maître d'oeuvre, à savoir RTI, et des préconisations quant à la modernisation ont été faites. Au total 22 systèmes d'allumages qui seront remplacés par des horloges astronomiques, plus précises, pour un montant prévisionnel de 375 000 € et des économies d'énergies envisagées d'environ 30%.

A ce jour, la collectivité a obtenu le soutien financier de l'Etat dans le cadre de la DSIL, pour un montant de 150 000 €, soit 40%, mais s'est vue refuser le soutien de la Région. Une demande de financement auprès de l'Europe, au titre du programme FEDER est en cours d'instruction.

La consultation des entreprises, réalisée avec le maître d'oeuvre sélectionné, a permis de retenir une entreprise parmi les 5 candidates, pour une offre d'un montant de 322 187,50 €.

Accessibilité aux soins en Vallespir

Bien que non compétente sur le sujet, la communauté de communes s'est emparée de la question de la démographie médicale, face à l'inquiétude des habitants du territoire. Depuis 2017, la collectivité a créé un groupe de travail, organisé des réunions avec les médecins du territoire, effectué une enquête auprès des médecins généralistes du Vallespir, organisé des visites de terrains de solutions mises en place sur d'autres territoires, rencontré le représentant local de l'agence régionale de santé.

En 2019, la CC Vallespir a organisé à nouveau une réunion avec :

- Les membres du groupe de travail (Maires des communes membres, élus communautaires et élus municipaux, représentants des citoyens),
- Le délégué départemental de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
- Les représentants des établissements de santé du Vallespir,
- Les médecins généralistes du Vallespir,
- Les sages-femmes du Vallespir,
- Les kinésithérapeutes du Vallespir,
- Les infirmiers du Vallespir,
- Les pharmaciens du Vallespir.

Cette réunion visait à mobiliser les professionnels de santé et les professionnels paramédicaux pour des solutions portées de manière commune. Malheureusement, cette réunion n'a pas permis de mobiliser les professionnels concernés pour la mise en place d'une action commune.

La communauté de communes a également rencontré la directrice de la Clinique du Vallespir pour échanger sur le recrutement d'un médecin en exercice partagé sur le territoire, dispositif mis en place par l'ARS.

Elle est aussi restée en contact régulier avec les services départementaux de l'ARS en vue de suivre l'évolution des dispositifs locaux dont pouvait bénéficier le territoire. De plus, la CC Vallespir a relayé les dispositifs existants auprès des publics cibles, à savoir l'accueil de stagiaire auprès des médecins généralistes, et l'accueil d'un médecin en exercice partagé auprès des établissements de santé.

Cette action sera relancée début 2020 à une échelle territoriale élargie à la Communauté de commune du Haut-Vallespir.

TRAVAUX

Les travaux de voirie et études réalisés, dans le cadre de la compétence voirie d'intérêt communautaire :

Travaux réalisés

Aménagement de l'avenue du Vallespir, lieu-dit- Mas d'en Forcade à Les Cluses

Suivi du chantier, démarrage janvier, réception Avril.

Les créations, d'une écluse avec un coussin berlinois et d'un plateau traversant avec une zone 30 ont permis de réduire la vitesse et ainsi d'augmenter la sécurité de l'ensemble des utilisateurs.

Estimation des travaux : 145 595.00 € HT
Attribution marché : 145 968.50 € HT

Travaux complémentaires, potelets et coussin :
6 132.38 € HT
Subvention obtenue : CD66 10 640.00 € -



Travaux en cours

Aménagement de l'avenue de la gare à Céret



Suivi du chantier, démarrage Novembre. Durée d'exécution prévue 4 mois. Mise en place d'une convention de mandat pour la maîtrise d'ouvrage déléguée à la commune de Céret.

Du carrefour de la rue du 19 Mars 1962 jusqu'au carrefour de l'avenue de Vignes Planes, l'ensemble de la voirie sera réaménagé avec différents objectifs, la limitation de la vitesse par des plateaux traversants, la création de trottoirs pour la sécurité des piétons, et la récupération des eaux pluviales.

Marché voirie : 408 704.00 € HT
Subventions en attente : Etat - Région -
CD66 -

Parking du Pont de Reynès

Réalisation du plan d'aménagement, préparation du dossier de consultation des entreprises.

Lancement de la consultation. Décembre, attribution des marchés.

La consultation a permis de désigner une entreprise pour réaliser des travaux sur l'emprise du parking dont le revêtement est très abimé.

Lot 1 voirie, lot 2 Mobilier.

Montant des travaux: 31 166.52 € HT



Dépôt permission de voirie sur RD 115 :
Implantation de coussins berlinois afin de réduire la vitesse à 30km/h pour la sécurité des piétons qui traversent la route départementale.

Les travaux dans le cadre de la compétence déchets assimilés

Aménagement du local de gardiennage de la déchèterie de Céret

Réalisation du plan d'aménagement, préparation du dossier de consultation des entreprises.

Lancement de la consultation. 5 Lots.

Décembre, attribution des marchés.

Durée des travaux 1 mois.

Réaménagement intérieur du local de gardiennage pour assurer de meilleures conditions de travail.

Montant des travaux: 32 353.80 € HT



Consultation et suivi travaux toiture photovoltaïque.

Afin de répondre à la transition énergétique, des panneaux photovoltaïques ont été posés sur la toiture pour une production d'électricité en autoconsommation.

Les travaux dans le cadre de la compétence développement économique, entretien des zones d'activités

Signalétique, fourniture et pose de 5 totems d'entrée des zones d'activités

Suivi du chantier, démarrage Mars 2019.

Durée d'exécution 2 mois.

Sur la base d'une nouvelle charte graphique et du nouveau logo, les totems d'entrée de zone ont été implantés, à Tech Oulrich à Céret, au Distriport et à d'en Cavallès au Boulou, à La Cabanasse de Reynès, à la zone John Morgan à Maureillas las Illas.

Cout total de l'ensemble des travaux : 22 700,00 € HT



Redynamisation commerciale du Centre urbain de Maureillas las Illas.



Estimation des travaux : 340 000. € HT
Notification marché travaux : 294 242.50 € HT

Travaux complémentaires, extension rue des escaliers, sablage fontaine : 35 562.00 € HT

Subventions obtenues : Etat : 102 000.00 €
-CD66 : 26 100.00 € - Région : 68 000.00 € -

Aménagement de la Place de la république.

Suivi du chantier, démarrage janvier, réception Juillet. Inauguration Aout.

L'objectif principal fut de créer un lieu de qualité et en harmonie avec son environnement qui soit agréable à vivre. La suppression d'un grand nombre de places de stationnement permet de rendre cet espace aux piétons et aux commerces.

Des plantations d'arbres de hautes tiges et d'arbustes participent à l'embellissement de cette place.

Cette opération devrait permettre de conserver et d'attirer de nouveaux commerces de proximité et de services, elle a bénéficié de nombreuses subventions.

Projet de requalification des zones d'activités Tech Oulrich et d'en Cavallé

**Réalisation du programme des travaux.
Réalisation des dossiers de demandes de subventions. Préparation du DCE et lancement de la consultation des travaux, zone d'activités d'en Cavallé.**

**Consultation étude requalification Tech Oulrich.
Réalisation des rapports d'analyses offres.
Novembre, attribution du marché.
Durée des travaux 1 mois.**



Des travaux de réfection de chaussée sont prévus à la zone d'activités d'en Cavallé au Boulou. Ils comprennent la rue des vignes et la rue du rond-point de l'avenue d'en Cavallé au rond-point de l'entrée de la zone d'activités. Les travaux sur la zone d'activités Tech Oulrich seront réalisés après le résultat de l'étude de requalification.

Montant des travaux et de l'étude dossier demande de subventions : 383 000.00 € HT.
Subventions : Etat DETR 128 200 € HT CD66 38 300 € HT - Région -12 000 € HT

Création d'une pépinière d'entreprise, zones d'activités à Céret

Suivi du chantier, réception Juillet. Inauguration Novembre.

Préparation du dossier de consultation pour le mobilier. Réalisation des rapports d'analyses des offres. Attribution des marchés.

Les travaux du futur équipement d'hébergement et d'accompagnement de nouvelles entreprises ont été terminés en Septembre 2019. Ce bâtiment s'inscrit dans une démarche de développement durable, les bureaux sont en partie à ossature bois, des panneaux photovoltaïques ont été posés sur la toiture pour une production d'électricité en autoconsommation.

Montant des travaux :

1 307 000.00 € HT.

Mobilier et voiture: 84 757.45 € HT

Subventions obtenues: Etat DETR - Région- Feder- CD66- Ademe- Leader. Total 1 068 826.00 € HT

CD66 38 300 € HT - Région -12 000



Signalétique, distriport Le Boulou

Préparation du dossier de consultation des entreprises.

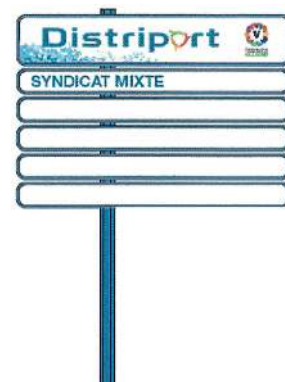
Lancement de la consultation.

Décembre, attribution du marché.

Durée des travaux prévue 4 mois.

La signalétique interne au distriport étant vieillissante et obsolète, une consultation a été lancée pour désigner une entreprise afin de remplacer tous les bi-mats et d'implanter aux niveaux des entrées, 2 RIS avec le plan de la zone. Ces panneaux seront créés selon la nouvelle charte graphique. Les lattes de jalonnement et sur les RIS sont à la charge des entreprises.

Montant des travaux: 24 630.00 € HT



Entretien des zones d'activités, implantation d'un portique à Céret

Suivi des travaux d'entretien.

Balayage et débroussaillage des zones, signalétique.

Implantation d'un portique parking des Salines, zone Tech Oulrich.



Les travaux dans le cadre de la compétence enfance jeunesse

Création d'un centre d'accueil de loisirs maternels à Céret

**Réalisation des dossiers demande de subventions.
Lancement de la consultation. 6 Lots.
Juin, attribution des marchés.
Consultation de lots infructueux.
Durée d'exécution prévue, 4 mois
Suivi des travaux.**



Après la désignation d'une architecte, et la consultation des entreprises, les travaux d'aménagement ont débuté, ils seront terminés au 1^{er} trimestre 2020

Ces travaux de réaménagement des dortoirs et des sanitaires dans cette ancienne crèche rue Joseph Parayre permettront d'obtenir un bâtiment aux normes. De nouveaux jeux seront mis en place dans la cour afin de répondre aux besoins des jeunes enfants de 3 à 6 ans.

Estimation des travaux : 108 000.00 € HT
Attribution marché : 107 289.66 € HT
Subventions obtenues :
CAF : 62 181.500 €
CD66 : 37 308.75 € -

Réaménagement de la crèche « la Pinède » au Boulou.



**Réalisation du programme des travaux.
Réalisation des dossiers de demandes de subventions.
Consultation pour réalisation d'un relevé topographique**

Un cabinet d'architecture sera désigné afin de lancer une consultation des entreprises pour des travaux de réaménagement intérieur, pour une meilleure organisation spatiale et la réalisation de travaux pour des économies d'énergies.

Estimation des travaux : 214 400.00 € HT
Subventions obtenues : CAF : 103 600.00 € -
CD66 : 73 000.00 € HT

Travaux divers :

Extension des locaux administratifs de la Communauté de communes du Vallespir

Lancement de la consultation. 6 Lots. Novembre, attribution des marchés. Les travaux d'extension des locaux administratifs consistent à agrandir le local archive existant et à créer un local à vélos. Attribution des marchés : 43 440.47 € HT

Marché à bons de commande, signalisation routière de police

Commandes de signalisation horizontale et verticale pour l'année :
Montant 21 700.00 € HT
Réalisation des commandes

Entretien des bâtiments de la CCV:

Commandes pour les vérifications électriques, vérifications des extincteurs, maintenance des climatisations et ventilations, vérifications ascenseurs.

HABITAT ET URBANISME

La Communauté de communes du Vallespir a engagé dès 2011, avec la mise en place d'une première Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, des actions en faveur de l'amélioration du parc privé de logements répondant à de multiples enjeux :

- climatiques (traitement des bâtiments énergivores),
- sociaux (lutte contre la précarité énergétique, contre l'habitat indigne et très dégradé, maintien à domicile des personnes âgées et handicapées),
- économiques (aide financière à l'émergence de chantiers de rénovation des bâtiments).

Partenaire du Programme d'intérêt général PIG « Mieux se loger 66 » initié par le Département et l'Anah en 2017, la collectivité a également mis en place la même année un fonds communautaire « Mise en valeur du patrimoine bâti » afin d'aider au financement de la rénovation des façades dans les centres historiques de ses dix communes. Enfin, la CCV a lancé à l'automne 2019 une nouvelle OPAH Vallespir 2019-2022, afin de renforcer plus particulièrement sur les centres anciens l'accompagnement des propriétaires à la

PIG « Mieux se loger 66 » :

- **Le premier PIG départemental « Mieux se loger 66 »** mis en place sur l'ensemble du territoire départemental par le Conseil départemental et l'Anah et animé par URBANIS s'est achevé début novembre 2019. Il vise à aider les propriétaires occupants « modestes » et « très modestes » suivant les plafonds de revenus définis par l'Anah, ainsi que les propriétaires bailleurs, à réaliser des travaux de réhabilitation des logements sur les trois thématiques : lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, traitement de la précarité énergétique, aide au maintien à domicile en cas de perte d'autonomie de la personne.

Sur la Communauté de communes du Vallespir, ce programme a permis la réhabilitation sur trois ans de 46 logements de propriétaires occupants, dont 24 sur l'année 2019. Les subventions ont également été réservées pour des travaux à réaliser sur 19 autres habitations dont 3 logements locatifs.

Montant de travaux réalisés ou commandés, sur le territoire de la CCV, dans le cadre du PIG 1 : 1 169 513 € TTC

Montant des aides publiques mobilisées pour les travaux (Anah, Département, Région, CCV) : 776 812 € dont 106 145 € de subventions de la CCV.

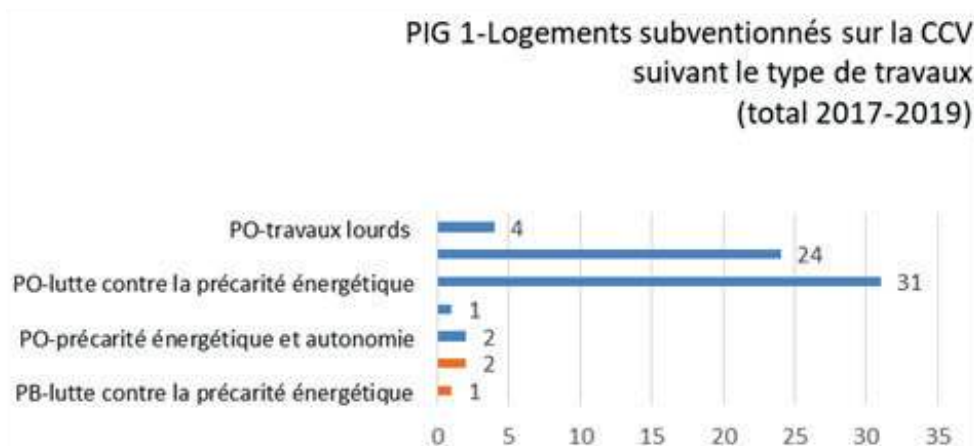
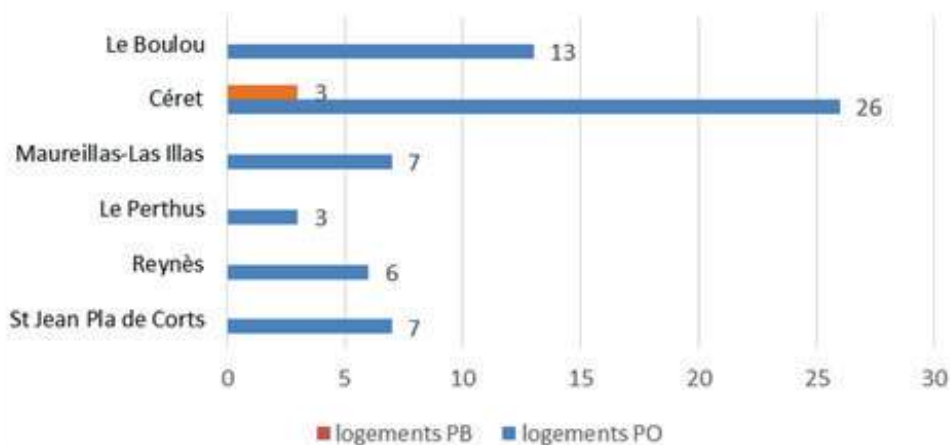


FIG 1-Logements subventionnés par commune
(total 2017-2019)



- **Un deuxième PIG départemental « Mieux se loger 66 »** est opérationnel depuis le 2 novembre 2019 pour une durée de trois ans, toujours animé par URBANIS. La Communauté de communes du Vallespir a renouvelé son partenariat dans ce dispositif pour lequel elle a réservé une enveloppe de 150 000 € pour le financement des aides aux travaux.

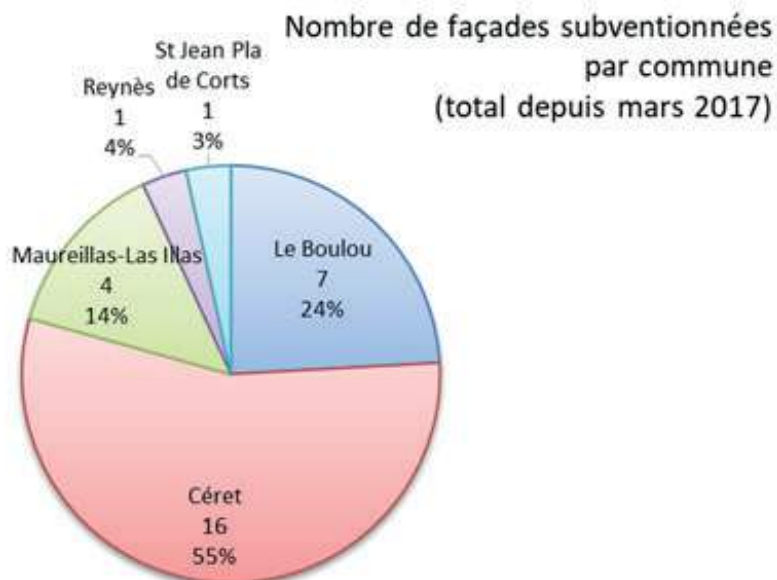
L'opération communautaire « Mise en valeur du patrimoine bâti - Façades »

- L'opération communautaire « Mise en valeur du patrimoine bâti - Façades » qui se veut une aide complémentaire à la réhabilitation globale des logements, a vu son règlement modifié en 2019 afin de revaloriser sa grille d'attribution des aides et porter à trois ans la durée de validité des dossiers engagés, contre un an précédemment.

Depuis le début de l'opération, en mars 2017, et jusqu'à fin décembre 2019, 45 propriétaires ou copropriétaires ont été subventionnés pour la rénovation de 29 façades d'immeubles visibles depuis les voies publiques des centres anciens.

Montant de travaux de ravalement de façades réalisés ou commandés : 224 356 € TTC

Montant total des subventions réservées par la CCV : 32 243 €, soit une moyenne de 14 % des travaux TTC



Une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Vallespir

Une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Vallespir a été lancée le 2 septembre 2019, pour une durée de trois ans. Le suivi-animation a été confié, après appel d'offres ouvert, à l'association SOLIHA 66.

Cette opération vise à redonner aux centres ville et village leur fonction résidentielle en favorisant la réhabilitation et la mise à niveau du parc de logements locatifs existant ou vacant ainsi que l'acquisition et rénovation d'habitations par des primo-accédants, et à contribuer au maintien de l'habitat permanent en encourageant la réalisation de travaux dans les logements des propriétaires occupants et dans les parties communes des copropriétés.

Elle mobilise des subventions de l'Anah, du Conseil départemental et la Communauté de communes du Vallespir, pour un montant global d'aides aux travaux de 1 586 700 € (1 103 000 € de l'Anah, 300 000 € de la CCV, 183 700 € du Conseil départemental), auxquels vient s'ajouter pour les travaux d'économies d'énergie une aide de la Région Occitanie de 1 000 € par logement locatif et 1 500 € par logement de propriétaire occupant.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VALLESPIR
PROPRIÉTAIRE OCCUPANT / PRIMO-ACCÉDANT / PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

OPÉRATION PROGRAMMÉE

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Périmètres de l'action

Centre ancien des communes de :
Le Boulou - Céret - Reynès - Le Perthus -
Maureillas Las Illas - Saint Jean Pla de Corts

Vous souhaitez réaliser des travaux chez vous...

Des subventions sont disponibles dans le cadre de

L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Où vous renseigner ?

À Céret : les 1^{er} et 3^{ème} Mardis du mois de 10h-12h à la Mairie
Au Boulou : le 3^{ème} Mardi du mois de 14h à 16h au CCAS
Résidence Stabulum

FÉDÉRATION **SOLIHA** SOLIDAIRES POUR L'HABITAT **04.68.54.65.45**
contact.pyreneesorientales@soliha.fr

Après analyse du bilan de l'étude pré-opérationnelle réalisée en 2018, six périmètres ont été délimités pour cette opération, sur les communes de Le Boulou, Céret, Maureillas-Las Illas, Le Perthus, Reynès et Saint-Jean-Pla-de-Corts.

Les objectifs sont de réhabiliter 93 logements sur trois ans :

- 51 logements occupés par leur propriétaire, parmi lesquels 5 primo-accédants pourront bénéficier d'une prime de 5 000 € de la CCV en complément des aides aux travaux,
- 18 logements locatifs,
- 24 logements en copropriétés dégradées.

Les aides sont accordées sous condition d'éligibilité des travaux envisagés et, pour les propriétaires occupants, sous condition de ressources : comme pour le PIG « Mieux se loger 66 », seuls peuvent bénéficier des subventions de l'OPAH les PO aux revenus « modestes » et « très modestes » suivant les critères Anah.

Pour rappel, des équipes d'animation dédiées à chacun des programmes d'aide à l'habitat accompagnent gratuitement les propriétaires et futurs propriétaires pour élaborer un programme de réhabilitation complète du logement et monter les dossiers de demande de subventions.

<p style="text-align: center;">OPAH</p> <p>(dans les centres anciens de Le Boulou, Céret, Maureillas-Las Illas, Le Perthus, Reynès et Saint-Jean-Pla-de-Corts)</p>	<p style="text-align: center;">Rénovation des façades</p> <p>sur voie publique en centres anciens</p>	<p style="text-align: center;">PIG « Mieux se loger 66 »</p> <p>(hors des périmètres de l'OPAH)</p>
<p style="text-align: center;">SOLIHA 66</p> 	 <p style="text-align: center;">COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VALLESPİR</p>	 <p style="text-align: center;">Agir pour un habitat digne et durable</p>
<p style="text-align: center;">04.68.54.65.45</p> <p style="text-align: center;">contact.pyreneesorientales@soliha.fr</p>	<p style="text-align: center;">04.68.87.83.19</p> <p style="text-align: center;">accueil@vallespir.com</p>	<p style="text-align: center;">04.68.63.76.86</p> <p>Permanence téléphonique les mardis et jeudis après-midi et les mercredis de 11h à 13h</p> <p style="text-align: center;"><u>mieuxseloger66@urbanis.fr</u></p>
<p>Permanences régulières :</p> <p>A la mairie de Céret les 1er et 3^e mardis du mois, de 10h à 12h</p> <p>Au Boulou, résidence Stabulum, 3^e mardi du mois de 14h à 16h</p>		<p>Permanences régulières :</p> <p>en mairie de Céret une matinée tous les deux mois</p>

Urbanisme

Depuis le 1er juillet 2015, le Service urbanisme intercommunautaire Vallespir-Haut Vallespir créé au sein de la Communauté de communes du Vallespir traite certains actes d'urbanisme pour huit communes de la Communauté de communes du Vallespir (Le Boulou, Céret, Les Cluses, Maureillas-Las Illas, Reynès, Saint Jean Pla de Corts, Taillet, Vivès) et huit communes de la Communauté de communes du Haut Vallespir (Amélie les Bains-Palalda, Arles sur Tech, Montbolo, Montferrer, Prats de Mollo-La Preste, Saint Laurent de Cerdans, Serralongue, Taulis).

Fonctionnement du « service intercommunautaire urbanisme Vallespir et Haut Vallespir », actualité réglementaire :

La mairie demeure le guichet unique pour le dépôt de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme et l'interlocuteur privilégié auprès de ses administrés. Pour les communes adhérentes du service d'instruction mutualisé, les demandes de certificats d'urbanisme opérationnels, déclarations préalables de division ou créant de la surface de plancher, permis (d'aménager, de construire et de démolir) sont transmises par la commune au Service urbanisme intercommunautaire.

Celui-ci vérifie que le dossier comporte l'ensemble des pièces obligatoires, procède aux consultations qui s'avèrent nécessaires, examine la conformité aux règles d'urbanisme en vigueur sur la commune (règlement national d'urbanisme, carte communale, POS ou PLU) ainsi qu'aux servitudes d'utilité publique (plans de prévention des risques notamment).

Une fois le dossier complet et l'ensemble des avis des services et commissions recueillis, le service rédige le projet de décision et le transmet à la commune. Le maire demeure compétent pour signer les autorisations d'urbanisme.

Activité globale du service en 2019 :

En 2019 comme chaque année, l'équipe du Service urbanisme intercommunautaire s'est efforcée de gérer aux mieux pour ses communes adhérentes les diverses évolutions réglementaires qui affectent régulièrement l'application du droit des sols. Cela a été en 2019 :

- La prise en charge par le service, planifiée en 2018, de l'instruction des demandes d'avis sur l'accessibilité des établissements recevant du public, en lieu et place des services de l'Etat (DDTM). 41 dossiers « accessibilité » ont été traités sur l'année.

- L'entrée en application de la loi ELAN du 23 novembre 2018 (loi portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique) et l'application de l'article L 174-6 du code de l'urbanisme suivant les directives des services de l'Etat qui ont entraîné la caducité des plans d'occupation des sols (POS) des communes de Céret et Maureillas-Las Illas précédemment remis en vigueur suite à l'annulation de leur plan local d'urbanisme (PLU). Pour ces deux communes, seul était applicable en 2019 pour les autorisations d'urbanisme le « règlement national d'urbanisme » (RNU), extrait du code de l'urbanisme, comme c'était déjà le cas pour Prats de Mollo-La Preste, Saint Jean Pla de Corts, Saint Laurent de Cerdans et Serralongue. L'avis conforme du Préfet est requis en RNU pour tout dossier de déclaration préalable et permis de construire, d'aménager ou de démolir.

- L'approbation du PLU de Reynès le 10 avril 2019 qui a mis fin à l'application du RNU pour cette collectivité.

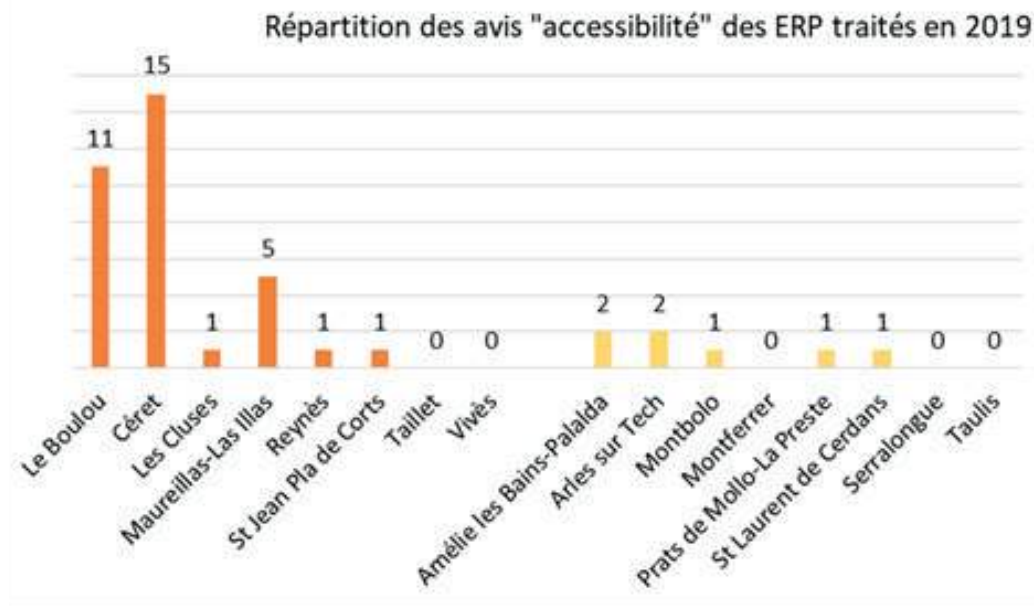
- Le « porter à connaissance » par le Préfet, le 11 juillet 2019, pour les communes des SCOT (schémas de cohérence territoriale) Plaine du Roussillon et Littoral Sud, du Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) adopté le 7 décembre 2015 par le Préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée. Pour les dix communes de la Communauté de communes du Vallespir, couvertes par le SCOT Littoral Sud, cela signifie l'application de nouvelles règles en matière de lutte contre les inondations pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et pour l'élaboration des documents d'urbanisme, y compris pour les communes dotées d'un Plan de prévention des risques naturels.

- Le recueil d'informations en vue de l'entrée en application au 1er janvier 2022 de la dématérialisation totale des autorisations d'urbanisme. A partir de cette date, les communes de plus de 3 500 habitants auront l'obligation d'être en mesure de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée les demandes de permis de construire, déclarations préalables et permis de construire, en application de l'article 62 de la loi Elan. Pour préparer cette évolution, le Service urbanisme intercommunautaire Vallespir-Haut Vallespir a recueilli des informations en vue de proposer aux communes, bien avant fin 2021, un « portail » numérique permettant de récupérer pour instruction les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées par voie dématérialisée, quelle que soit la plateforme de dépôt utilisée (ADAU via ServicePublic.fr ou portail général qui pourrait être retenu par une commune). Pour faciliter l'information des petites communes sur les enjeux de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, la Communauté de communes du Vallespir a organisé dans les locaux de la CCHV une projection commune de la web-conférence proposée par les services de l'Etat le 5 novembre. Les représentants de 10 communes y ont participé, dont une pour laquelle les autorisations d'urbanisme sont instruites par l'Etat.

Volume de dossiers traités :

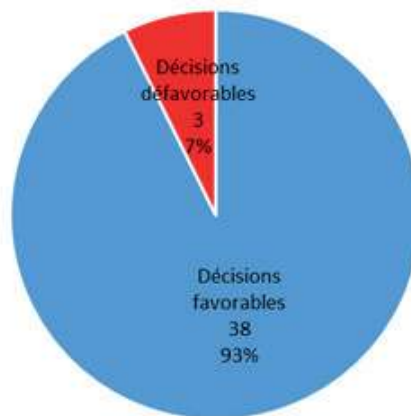
- Avis sur l'accessibilité des établissements recevant du public :

Les 41 avis sur l'accessibilité des établissements recevant du public émis par le service, suite à sa consultation pour des Autorisations de travaux (AT) et des permis de construire, se répartissent comme suit entre les communes et EPCI :



Parmi ces avis, 31 sont des avis « simples » et 10 répondent à des demandes de dérogation aux règles d'accessibilité (pour des travaux sur bâtiments existants). 3 demandes de dérogation ont fait l'objet d'avis défavorables (travaux sur la tour de l'Autoport, au Boulou, pour lesquels les demandes de dérogation n'étaient pas justifiées par une impossibilité technique à réaliser la mise en accessibilité).

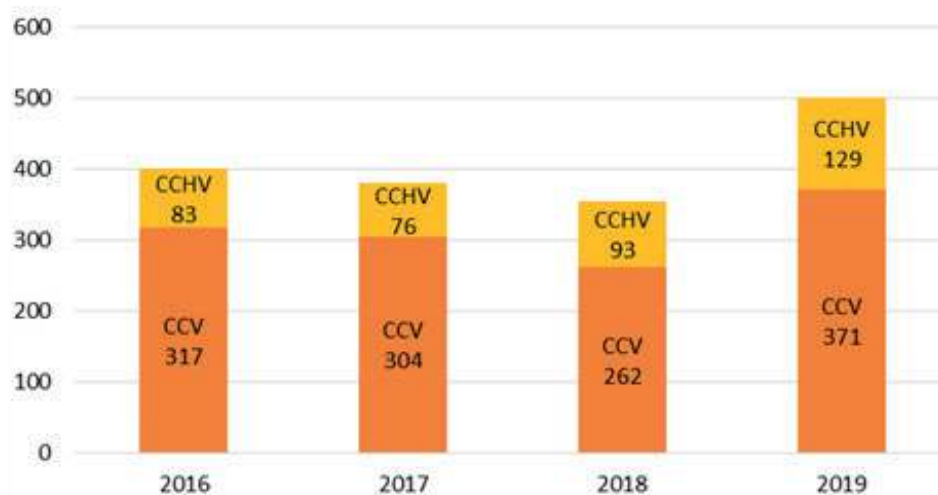
Répartition des avis accessibilité selon leur décision



• Demandes d'autorisation d'urbanisme :

Au niveau du volume de l'activité d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour l'année 2019, le Service urbanisme intercommunautaire a instruit 500 dossiers dont 371 pour la Communauté de communes du Vallespir (CCV), soit 74 % de l'activité, et 129 (26 % de l'activité) pour la Communauté de communes du Haut Vallespir (CCHV). On note une augmentation générale du nombre des dossiers traités par le service par rapport aux trois années précédentes.

Volume d'activité sur quatre ans par EPCI



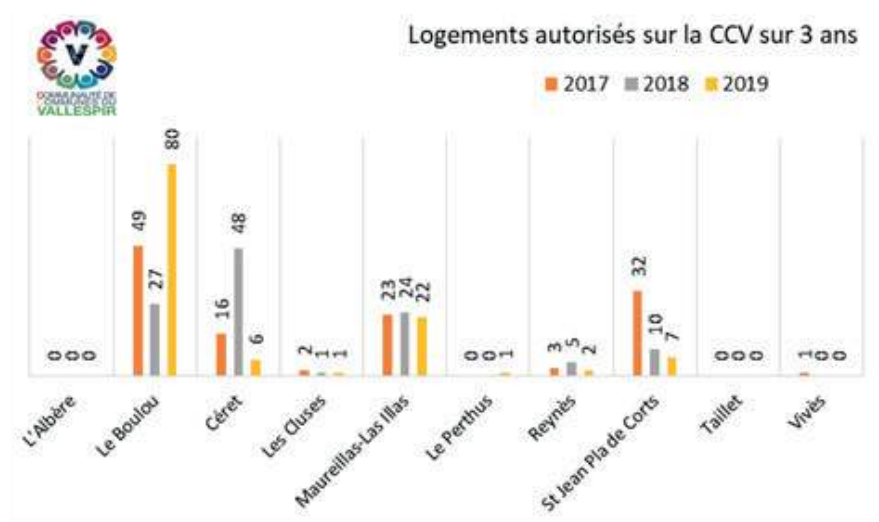
Logements autorisés :

Sur la totalité des dossiers « application du droit des sols » instruits en 2019 par le Service intercommunautaire et pour lesquels les décisions ont été signées dans l'année*, il a été autorisé sur le territoire des communes adhérentes au Service urbanisme intercommunautaire la construction de 154 logements (118 pour la CCV ; 36 pour la CCHV), auxquels il faut ajouter 1 logement autorisé sur la commune du Perthus par permis de construire instruit par la DDTM et 1 par permis de construire directement instruit par la mairie de Montferrer. (*) critères retenus pour le SCOT pour établir le décompte des logements créés dans l'année N : nbre de logements dont les autorisations ont été délivrées l'année N, déduction faite des logements dont les autorisations accordées les années précédentes ont été annulées au cours de l'année N.

Nombre de logements autorisés en 2018 et 2019, par EPCI



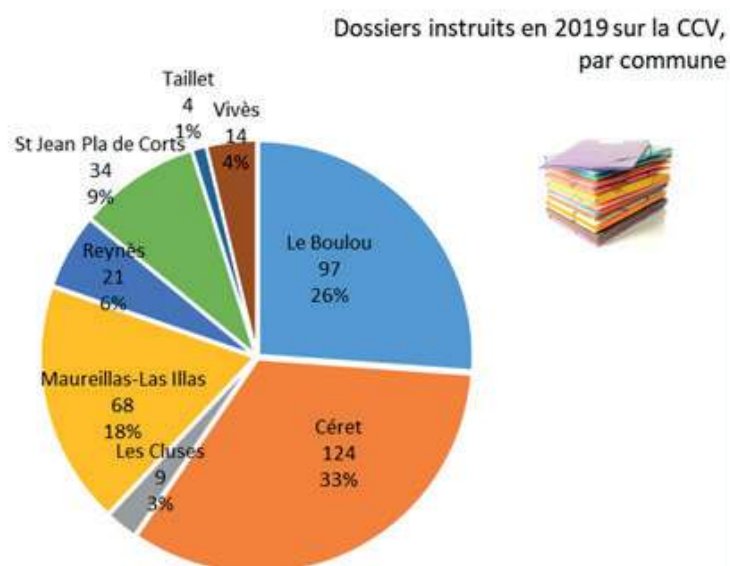
Pour les dix communes de la Communauté de communes du Vallespir, ces données sur les trois dernières années sont les suivantes :



Analyse de l'activité instruction ADS (application du droit des sols) pour la Communauté de communes du Vallespir (huit communes sur les dix du territoire) :

Les 371 dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme traités pour la Communauté de communes du Vallespir par le Service urbanisme intercommunautaire se répartissent comme suit

- entre les communes :





Evolution sur 4 ans du nombre de dossiers par commune



• par type de dossier :

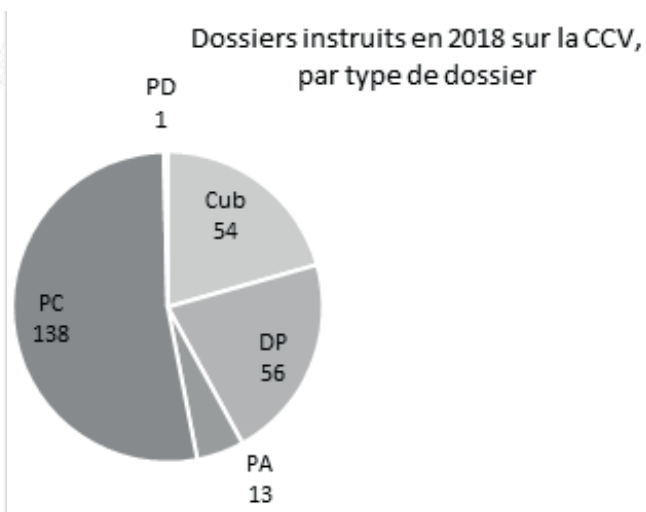
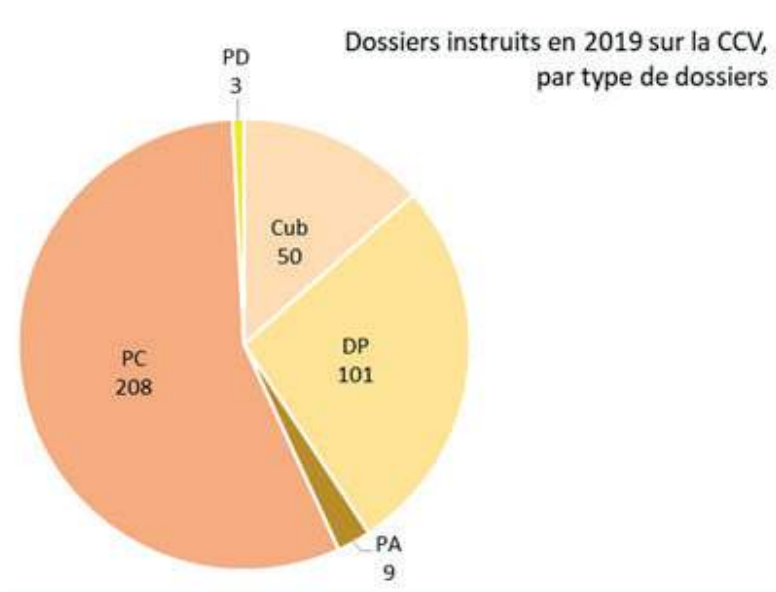
CUB : certificat d'urbanisme opérationnel permettant de connaître la faisabilité d'un projet

DP : déclaration préalable

PA : permis d'aménager

PD : permis de démolir

PC : permis de construire



Analyse de l'évolution par rapport à l'année précédente :

Si l'on compare les dossiers traités à ceux de 2018, on constate une nette hausse des dossiers sur Le Boulou, Céret et Maureillas-Las Illas portant essentiellement sur les permis de construire (+ 70 dossiers) et les déclarations préalables (+ 45 dossiers).

L'augmentation du nombre de PC s'explique par :

- l'ouverture de nouveaux lotissements qui ont généré sur l'année 32 demandes de PC pour maisons individuelles :
 - au Boulou 4 à « La Rasclose » et 14 (dont 1 PC modificatif) aux « Jardins d'Aurélia »,
 - à Maureillas-Las Illas 14 aux « Jardins de la Coste »,
- le remplissage des lotissements existants (23 PC) :
 - au Boulou pour « Le Clos du Bois » 18 PC initiaux et 1 transfert de PC,
 - à Céret sur « Les Balcons du Canigou », 1 dossier
 - à Maureillas-Las Illas, 3 dossiers sur « Las Feixes 1 »,
- de nombreux permis de construire modificatifs pour maisons individuelles, pour l'essentiel déposés sur Céret (21 dossiers) suite à des refus de conformité.

En ce qui concerne les déclarations préalables :

- 10 portent sur l'installation par le Conseil départemental d'armoires pour la fibre optique : 9 sur Céret, 1 sur Maureillas-Las Illas,
- 10 sont des déclarations préalables de lotissement ou division foncière : 2 sur Le Boulou, 3 sur Céret (dont l'une pour créer un lot en zone d'activité), 1 sur Les Cluses, 1 sur Maureillas-Las Illas, 1 sur St Jean Pla de Corts, 1 sur Taillet et 1 sur Vivès.

Analyse des dossiers par destination :

Compte-tenu des prorogations des délais échus et adaptation des procédures applicables aux demandes d'autorisation d'urbanisme pendant l'état d'urgence sanitaire COVID-19 (loi n°2020-290 du 23/03/2020 et ordonnance 2020-306 du 25/03/2020), l'état des dossiers déposés en 2019 mentionné ci-après est arrêté au 31 mai 2020, certains de ces dossiers étant toujours à cette date en attente de pièces complémentaires ou des avis des services consultés.

Maison individuelle

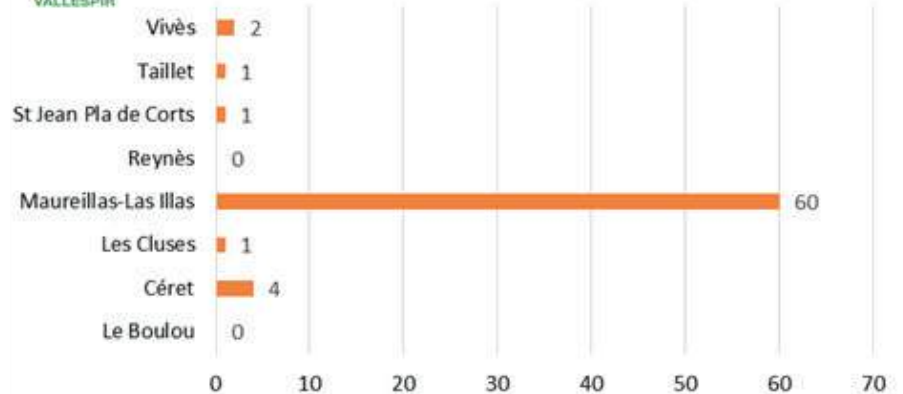
La grande majorité des dossiers (285, soit 77 %) instruits sur la CCV concerne la maison individuelle (construction, modification ou extension de maisons individuelles, construction de leurs annexes, division de terrain pour créer des lots à bâtir pour maisons individuelles)

- 37 CUB
- 77 DP dont 9 pour créer des lots à bâtir pour MI (7 autorisés pour créer 10 lots)
- 1 Permis de démolir
- 8 PA pour créer des lotissements destinés à la construction de maisons individuelles, parmi lesquels 3 sont des modificatifs de permis d'aménager de 2017, 2018 et 2019 et 2 des transferts de permis d'aménager de 2018. Les 4 permis d'aménager initiaux concernent:
 - La création de 2 lots constructibles au Boulou (dossier qui a fait l'objet d'un rejet implicite)
 - La création du lotissement « Las Feixes 2 » à Maureillas-Las Illas (53 lots pour MI + 1 lot destiné à recevoir un maximum de 15 logements sociaux)
 - La création du lotissement « La Creu » à Maureillas-Las Illas (6 lots réservés à la maison individuelle)
- 162 permis de construire.

Le nombre de terrains à bâtir pour la MI autorisés en 2019 (DP et PA) est de 69 lots, répartis comme suit par commune :



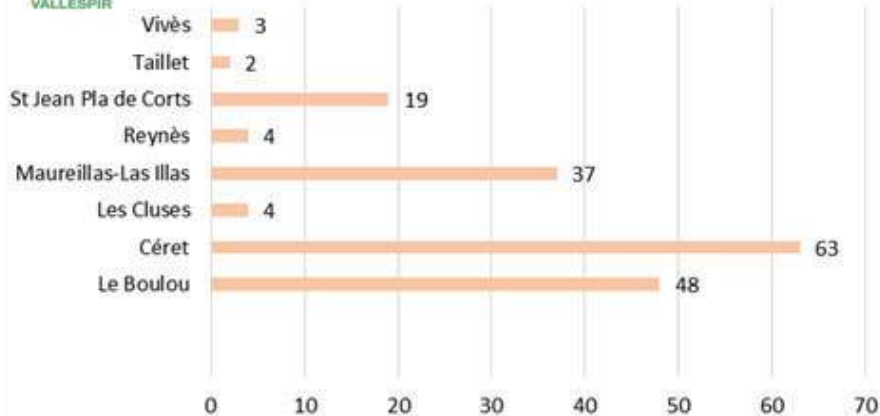
Répartition des lots à bâtir pour MI autorisés sur la CCV en 2019 (DP + PA)



Sur les 230 (68 DP hors divisions et 162 PC) dossiers relatifs à la construction ou modification de maisons individuelles ou leurs annexes instruits pour la CCV par le Service intercommunautaire urbanisme, 180 ont fait l'objet de décisions favorables.

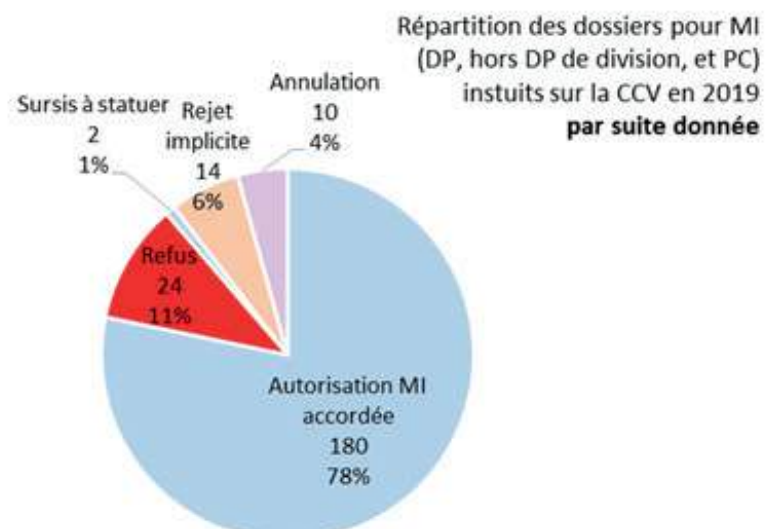


Répartition des autorisations pour MI (DP, hors DP de division, et PC) délivrées sur la CCV en 2019



En ce qui concerne les 50 demandes relatives à la construction ou modification de maisons individuelles ou leurs annexes (DP, sauf pour division, et PC) pour lesquelles il n'y a pas eu d'autorisation de construire :

- 24 ont été refusées
- 2 se sont vu opposer un sursis à statuer, pour des projets qui ne seraient pas compatibles avec un PLU en cours d'élaboration (Céret)
- 14 sont passées en l'état de rejet implicite, le dossier n'ayant pas été complété dans le délai de trois mois après notification du courrier de demande de pièces complémentaires
- 10 se sont soldées par une annulation du dossier, avant ou après décision, à la demande du pétitionnaire.



Constructions ou installations agricoles

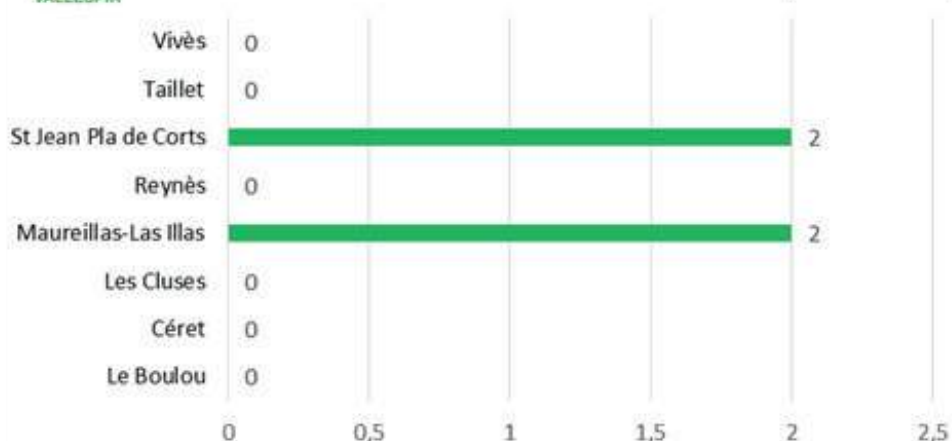
Sur les 371 dossiers instruits en 2019 pour la CCV par le Service urbanisme intercommunautaire Vallespir-Haut Vallespir, 10 concernaient des projets de construction ou installation pour une activité agricole :

- Sur Céret : 1 CUb (accordé) pour un élevage de porcs en plein air et 1 PC (refusé) pour un hangar agricole sur un verger,
- Sur Maureillas-Las Illas : 2 PC accordés, l'un pour un chai de vinification, l'autre pour des poulaillers pour poules pondeuses,
- Sur Reynès : 2 DP refusées portant l'une sur la construction d'un tunnel et d'un local de rangement dans le cadre de la création d'une activité d'horticulture, l'autre sur la construction d'un abri de jardin, un bassin et une serre-tunnel pour la culture de plantes aromatiques,
- Sur St Jean Pla de corts : 2 PC accordés, tous deux à Villargeill, pour l'aménagement d'un logement pour agriculteur dans un bâtiment agricole existant et pour la construction d'un bâtiment pour stabulation de vaches allaitantes,
- Sur Vivès : 1 CUb défavorable pour la construction en zone N d'un logement pour une activité de viticulture et 1 PC (en attente de complément de dossier au 31/05/2020) pour la construction d'une porcherie et 2 hangars de stockage

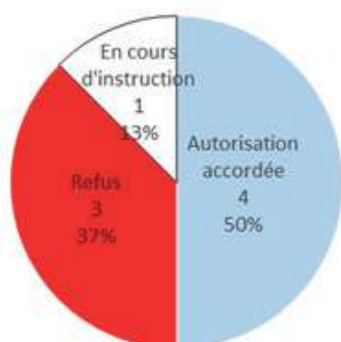
Au 31 mai 2020, sur les 8 demandes d'autorisation (donc hors CUb) pour des constructions et installations agricoles, 4 été accordées, 3 ont été refusées et 1 est en attente de pièces complémentaires (déclaration ICPE pour la porcherie).



Répartition des autorisations pour constructions agricoles (DP et PC)
délivrées sur la CCV pour les dossiers 2019
(au 31 mai 2020)



Répartition des dossiers pour constructions et installations agricoles
instruits sur la CCV en 2019
par suite donnée au dossier
(au 31 mai 2020)



Locaux d'activité commerciale, artisanale, libérale

40 dossiers instruits pour la CCV portaient sur un projet de construction ou installation dans le cadre d'une activité commerciale, artisanale ou profession libérale, auxquels il faut ajouter 1 CUb suivi d'une DP (tous deux déposés par la CCV) pour créer un lot constructible sur la zone d'activités Tech Ulrich, à Céret, pour un bâtiment d'activité, et 1 permis de démolir (bloc sanitaire dans un camping), soit au total 43 dossiers liés à une activité commerciale, artisanale ou libérale.

Les dossiers déposés portaient sur les projets suivants :

• Sur Le Boulou :

- 1 CUb pour un projet d'extension de l'hôtel Le Domitien,
- 1 DP pour la construction d'un auvent pour un garage automobile,
- 1 DP pour la division d'un commerce en trois locaux,
- 1 DP pour modifications d'un magasin,
- 1 DP pour la pose d'une enseigne et le modification d'une façade commerciale
- 1 PC (défavorable) pour la construction d'une piscine pour la Chaîne thermale du Soleil
- 1 PC pour la construction d'un cabinet dentaire
- 2 PC (dont l'un annulé à la demande du bénéficiaire) pour un cabinet de kinésithérapeutes
- 2 PC (dont l'un défavorable) pour des containers de stockage
- 1 PC pour l'extension d'un hangar de carrosserie
- 3 PC (dont l'un a fait l'objet d'un « rejet implicite ») pour la construction de hangar professionnel
- 1 PC pour la construction d'un centre de lavage automobile
- 1 PC pour l'extension d'un hôtel

• Sur Céret :

- 1 CUb (défavorable) pour l'aménagement d'un établissement recevant du public dans un local à usage de garage situé en zone rouge inondation du PPRNP,
- 1 CUb pour installation de 24 containers maritimes destinés à la location,
- 1 CUb suivi d'1 DP pour la division d'un terrain en zone d'activité afin de créer 1 lot constructible,
- 1 CUb (favorable mais qui devrait faire l'objet d'un sursis à statuer) pour la création de logements pour personnes âgées, avec local gardien, dans un immeuble de bureaux,
- 1 PC modificatif ayant fait l'objet d'un « rejet implicite » portant sur un hangar pour activité de maçonnerie,
- 1 PC modificatif concernant le stationnement lié à un centre para-médical,
- 3 demandes de permis de construire pour des containers ou boxes locatifs dont 1 (projet de 68 containers) a fait l'objet d'un « rejet implicite », 1 a autorisé 20 boxes, 1 a autorisé des containers (nombre non précisé et difficilement identifiable sur les plans) sur deux niveaux,
- 3 PC pour aménagement d'une partie d'immeuble d'habitation en local commercial (2 projets autorisés, 1 abandonné),
- 2 PC (autorisés) pour construction d'entrepôts artisanaux dans la zone d'activité Tech Ulrich,
- 1PC pour la construction de trois auvents industriels à Diam Bouchage,

- **Sur Reynès :**

- 1 PA, 1 PD, 4 PC et 1 DP pour des constructions liées au Camping Aloha (1 PC passé en rejet implicite, les 6 autres dossiers en attente de pièces complémentaires au 31/05/2020),
- 1 DP pour des aménagements du magasin LIDL,

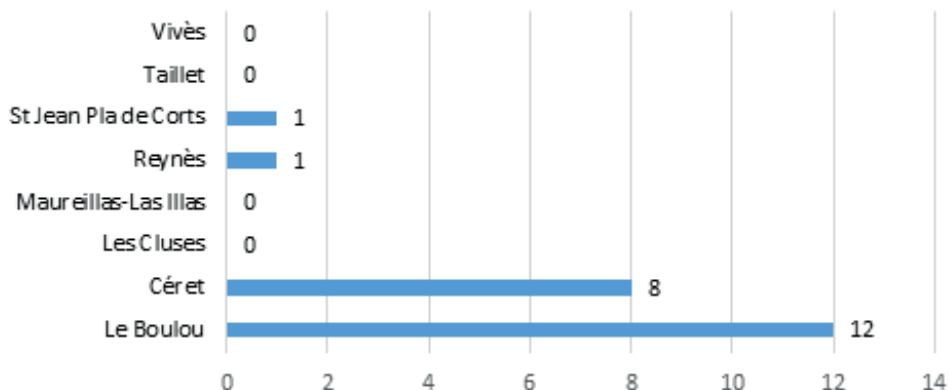
- **Sur St Jean Pla de Corts :**

- 1 PC pour 4 locaux commerciaux livrés bruts (rejet implicite),
- 1 PC pour un bâtiment associé à 2 bascules pour la pesée des camions de la sablière.

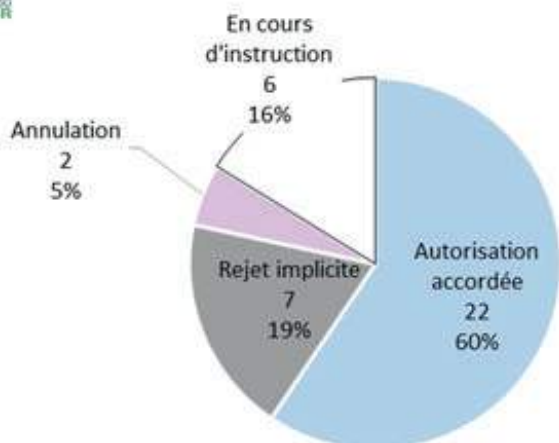
Au 31 mai 2020, sur les 37 demandes d'autorisation de construire ou d'aménager (PA, PC, DP hors DP de division pour créer des lots à bâtir) portant sur des locaux ou installations d'activité commerciale, artisanale, libérale instruits par le Service intercommunautaire urbanisme sur le territoire de la CCV, 22 ont été accordées, 7 ont fait l'objet d'un rejet tacite, 2 dossier a été abandonnés en cours d'instruction à la demande du pétitionnaire, 6 sont en attente de fourniture de pièces complémentaires par le porteur de projet.



Répartition des autorisations pour activités commerciales, artisanales, libérales (DP hors création terrains, PA et PC) délivrées sur la CCV pour les dossiers 2019 (au 31 mai 2020)



Répartition des dossiers pour activités commerciales, artisanales, libérales instruits sur la CCV en 2019 par suite donnée (au 31 mai 2020)

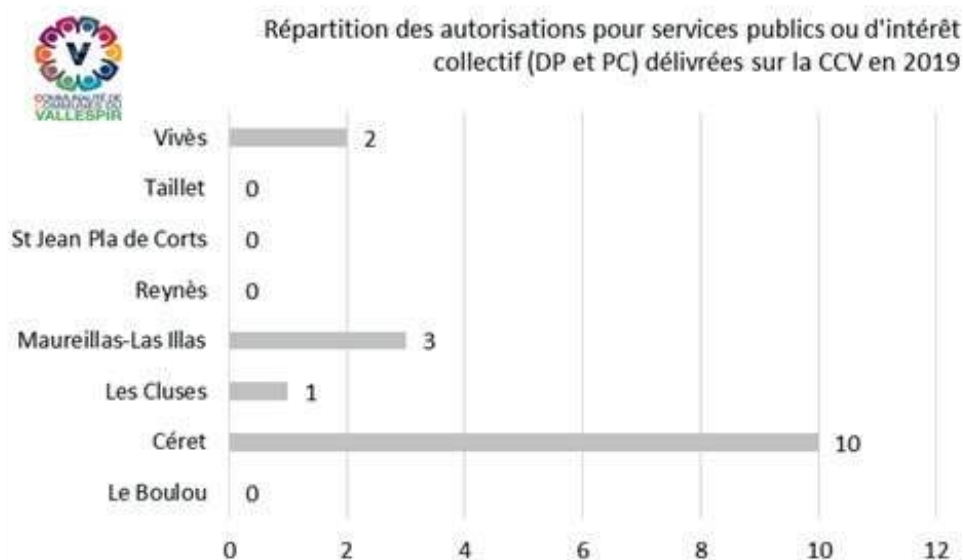


Services publics ou d'intérêt collectif

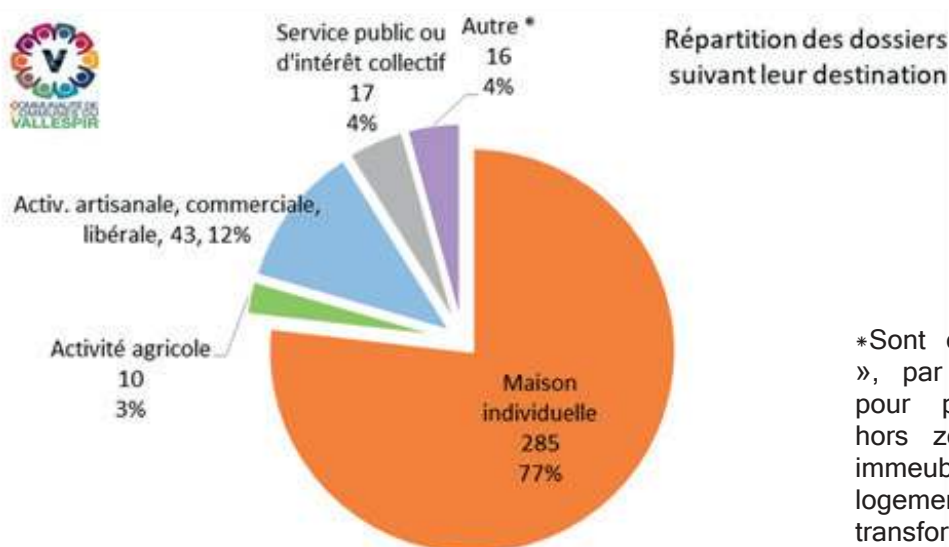
17 dossiers instruits pour la CCV portaient sur un projet lié à un service public ou d'intérêt collectif :

Les dossiers déposés, tous autorisés, concernent les projets suivants :

- **Sur Le Boulou :**
 - 1 permis de démolir pour la démolition d'un bâtiment SNCF
- **Sur Céret :**
 - 9 DP pour la pose d'armoires pour la fibre optique
 - 1 PC pour l'extension des locaux de la Communauté de communes
- **Sur les Cluses :**
 - 1 PC pour la création de salles muséographiques dans une bâtisse ancienne
- **Sur Maureillas-Las Illas :**
 - 1 DP pour une antenne de téléphonie mobile
 - 1 PC pour des travaux sur le foyer municipal
 - 1 PC pour l'extension d'un local pour le club de tennis
- **Sur Vivès :**
 - 2 PC (initial et modificatif) pour la construction de garages communaux



La ventilation par destination des 371 dossiers traités en 2019 pour la CCV par le Service urbanisme intercommunautaire s'établit comme suit :



*Sont classés en destination « autre », par exemple, les abris de jardin pour potagers de non agriculteurs hors zone urbaine, des travaux sur immeuble collectif, la construction de logements dans une partie de grange, la transformation de résidences hôtelières en logements.

Analyse de l'activité instruction ADS (application du droit des sols) pour la Communauté de communes du Vallespir (huit communes sur les dix du territoire) : Autorisations refusées (non autorisées)

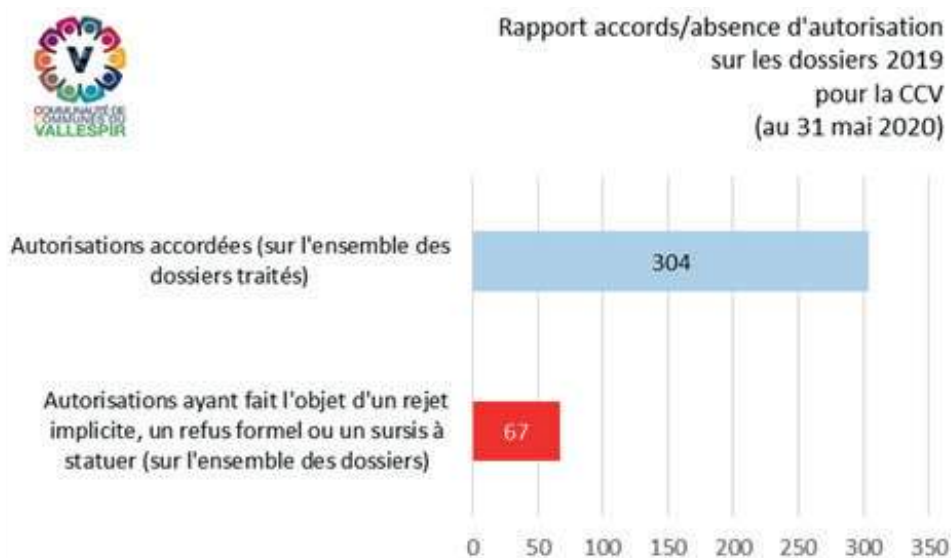
Au 31 mai 2020, date à laquelle a été édité l'état d'avancement des dossiers déposés en 2019,

43 dossiers de 2019 (10 CUB, 1 PA, 19 PC, 13 DP) concernant le territoire de la CCV ont fait l'objet d'une proposition de refus de la part du service instructeur. Le permis d'aménager ayant dans un premier temps fait l'objet d'un avis défavorable du Préfet a pu finalement être accordé par le maire de Maureillas-Las Illas après délibération motivée du conseil municipal et avis favorable de la CDPENAF.

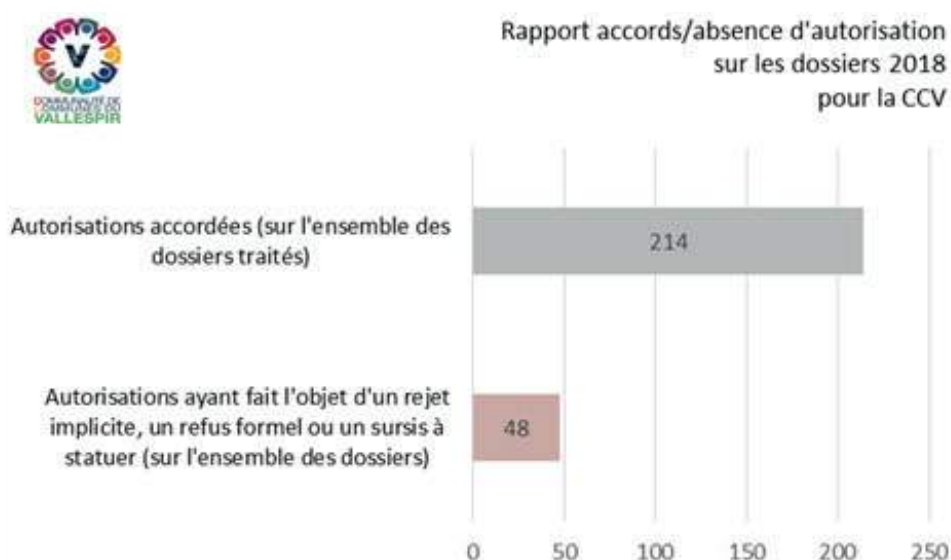
22 dossiers (2 PA, 14 PC, 6 DP) sont passés en « rejet implicite » faute de n'avoir pas été complétés dans les délais (trois mois à compter de la notification du courrier de demande de complément de dossier).

3 sursis à statuer ont été proposés sur des demandes de permis de construire de nature à compromettre l'exécution du futur PLU de Céret. L'un d'eux a été repris par la mairie en arrêté favorable assorti de prescriptions.

La proportion d'arrêtés favorables s'établit donc à 81,94 % (304/371) sur les dossiers instruits en 2019.



Ce rapport accord/refus est similaire à celui de 2018 : 81,68 % (214/262) des dossiers sur la CCV avaient reçu une suite favorable.



Les motifs principaux d'arrêtés défavorables proposés par le service instructeur sur les dossiers CCV sont les suivants :

Risques :

- 3 Incompatibilité avec le PPRNP
- 3 Incompatibilité avec le PGRI
- 3 Incompatibilité avec le PPRIF ou le risque incendie de forêt identifié par la DDTM

Documents d'urbanisme :

- 8 Non conformité avec la Loi montagne (projet en discontinuité avec l'urbanisation existante) et le RNU (projet hors des parties actuellement urbanisées-PAU)
- 4 Non conformité avec le PLU
- 6 Construction en zone A ou N ou hors PAU sans justification pour une activité agricole
- 4 Non conformité avec le règlement du lotissement

Autre motif :

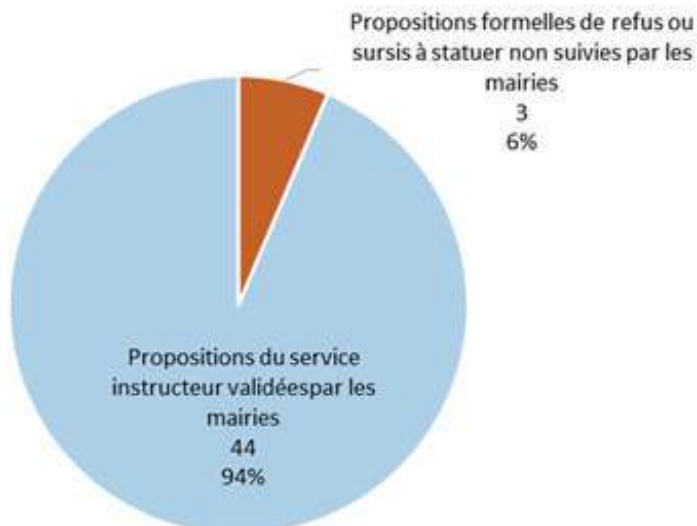
- 5 Avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France
- 5 Erreur sur le type de demande d'autorisation (une DP alors qu'un PC ou un PA est requis)
- 1 Absence de recours à un architecte alors que celui-ci est requis
- 1 Dossier incomplet, ne permettant pas l'instruction, et demande de pièces notifiée hors délai par la commune

14 dossiers déposés en 2019 ont été finalement annulés à la demande des bénéficiaires (1 CUB, 6 DP, 7 PC).

Autorisations d'urbanisme contradictoires

3 propositions n'ont pas été validées par la mairie, parmi les 47 propositions d'arrêtés défavorables ou sursis à statuer du service instructeur :

- 1 déclaration préalable sur Le Boulou (refus proposé pour non respect du règlement du PLU)
- 1 permis d'aménager sur Maureillas (refus proposé par le service instruction suite à l'avis conforme défavorable du Préfet ; autorisation délivrée après délibération motivée de la commune et avis favorable de la CDPENAF)
- 1 permis de construire sur Céret (sursis à statuer proposé ; décision favorable avec prescriptions)

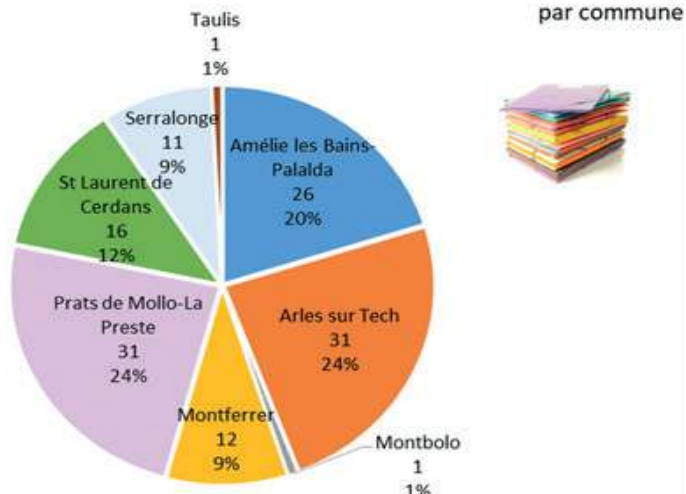


Analyse de l'activité instruction ADS pour la Communauté de communes du Haut Vallespir (huit communes sur les quatorze du territoire) :

Pour la Communauté de communes du Haut Vallespir, les 129 dossiers de certificats d'urbanisme et demande d'autorisation d'urbanisme traités par le Service urbanisme intercommunautaire se répartissent comme suit

- entre les communes :

Dossiers instruits en 2019 sur la CCHV, par commune



Evolution sur 4 ans du nombre de dossiers par commune



- par type de dossier :

Cub : certificat d'urbanisme opérationnel permettant de connaître la faisabilité d'un projet

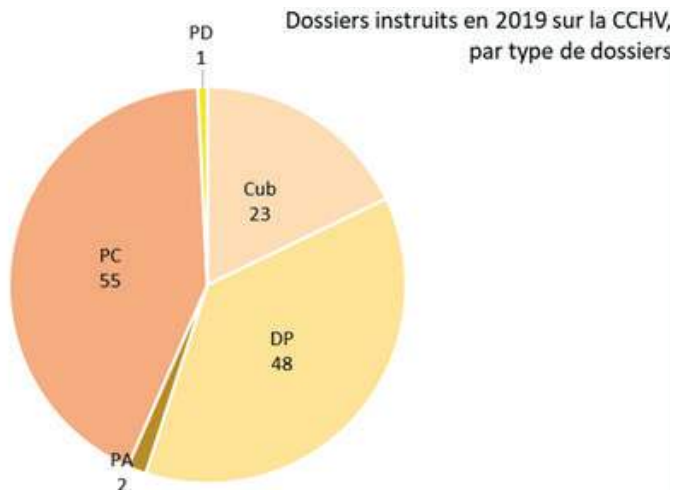
DP : déclaration préalable

PA : permis d'aménager

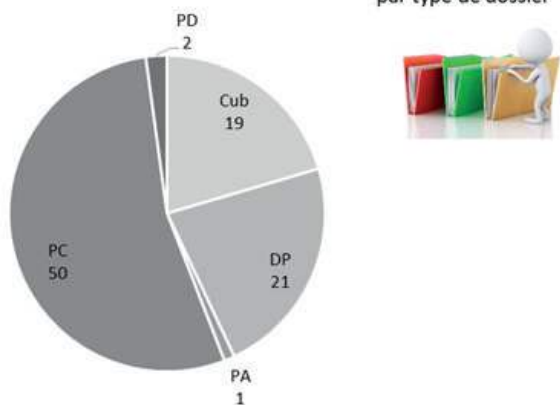
PD : permis de démolir

PC : permis de construire

Dossiers instruits en 2019 sur la CCHV, par type de dossiers



Dossiers instruits en 2018 sur la CCHV, par type de dossier



Analyse de l'évolution par rapport à l'année précédente :

129 dossiers traités en 2019 contre 93 dossiers en 2018, on note une augmentation de 39 % (+ 36 dossiers) du volume d'activité du Service urbanisme intercommunautaire pour le compte de la Communauté de communes du Haut Vallespir sur l'année écoulée.

La hausse d'activité est notable pour les communes de :

- Amélie les Bains-Palalda (+ 6 dossiers, soit + 30 %),
- Arles sur Tech (+ 15 dossiers, + 94 %). Les dossiers déposés sur cette commune concernent essentiellement la maison individuelle (construction d'extensions ou d'annexes).
- Montferrer (+ 10 dossiers, 500 %). Les dossiers déposés portent pour la plupart sur la maison individuelle (7 dossiers sur les 12 déposés).
- Prats de Mollo-La Preste (+ 12 dossiers, 63 %). L'augmentation significative du nombre de dossiers pour cette commune s'explique par des permis de construire modificatifs suivis de transferts pour 7 PC autorisés en 2018 pour la construction de hangars agricoles à toiture photovoltaïque.

Moins de dossiers ont été instruits pour :

- Montbolo (- 4 dossiers, - 80%)
- Serralongue (-1 dossier, - 8%)
- Taulis (- 2 dossiers, - 67%).

Pour St Laurent de Cerdans, l'activité 2019 a été identique à 2018 avec 16 dossiers traités.

Globalement, au niveau du type de demandes d'autorisation déposées sur le Haut Vallespir, ce sont surtout les déclarations préalables qui ont connu en 2019 une augmentation significative avec 27 DP de plus qu'en 2018 (+ 129 %), parmi lesquelles :

- 10 portent sur l'installation par le Conseil départemental d'armoires SRO pour la fibre optique (7 sur Amélie les Bains, 3 sur Arles sur Tech)
- De nombreuses DP déposées (24) concernent la construction d'extensions de maisons individuelles ou d'annexes à celles-ci.

Analyse des dossiers par destination :

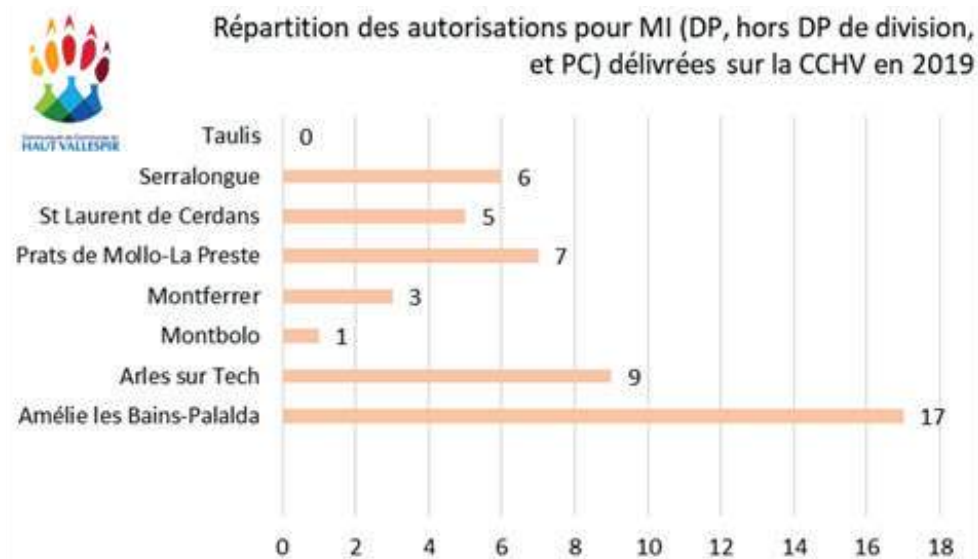
Maison individuelle

Plus de la moitié des dossiers (80, soit 62 %) instruits sur la CCHV concernent la maison individuelle (construction, modification ou extension de maisons individuelles, construction de leurs annexes, division de terrain pour créer des lots à bâtir pour maisons individuelles)

- 17 CUB
- 32 DP dont 3, autorisées, pour créer 4 des lots à bâtir pour MI
- 1 Permis de démolir
- 1 PA modificatif portant sur un lotissement autorisé en 2018
- 29 permis de construire (non inclus le PC instruit directement par la mairie de Montferrer).

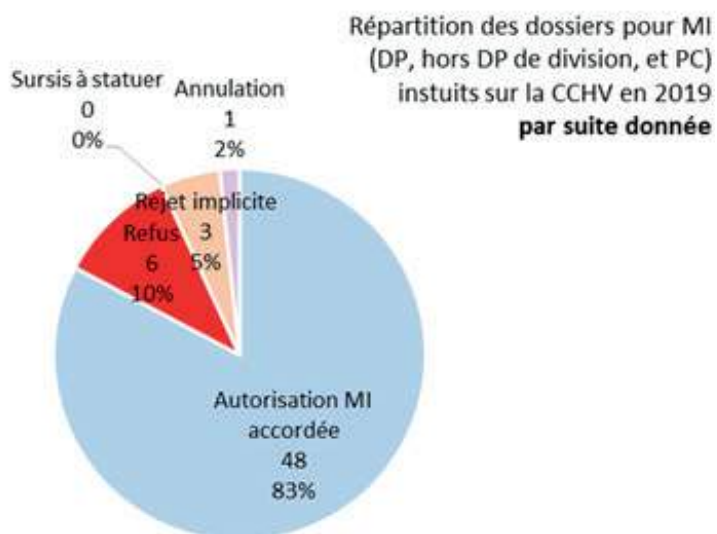
Le nombre de terrains à bâtir pour la MI autorisés en 2019 (DP et PA) est de 4 lots, 2 sur la commune d'Arles sur Tech, 2 sur Saint Laurent de Cerdans.

Sur les 58 (29 DP hors divisions et 28 PC) dossiers relatifs à la construction ou modification de maisons individuelles ou leurs annexes instruits pour la CCHV par le Service intercommunautaire urbanisme, 48 ont fait l'objet de décisions favorables.



En ce qui concerne les 29 demandes relatives à la construction ou modification de maisons individuelles ou leurs annexes (DP, sauf pour division, et PC) pour lesquelles il n'y a pas d'autorisation de construire :

- 6 ont été refusées
- 2 sont passées en l'état de rejet implicite, le dossier n'ayant pas été complété dans le délai de trois mois après notification du courrier de demande de pièces complémentaires
- 1 a été retirée à la demande de pétitionnaire.

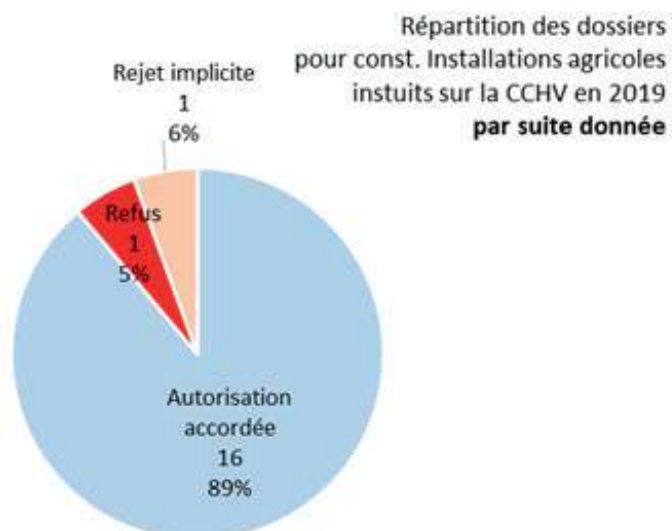
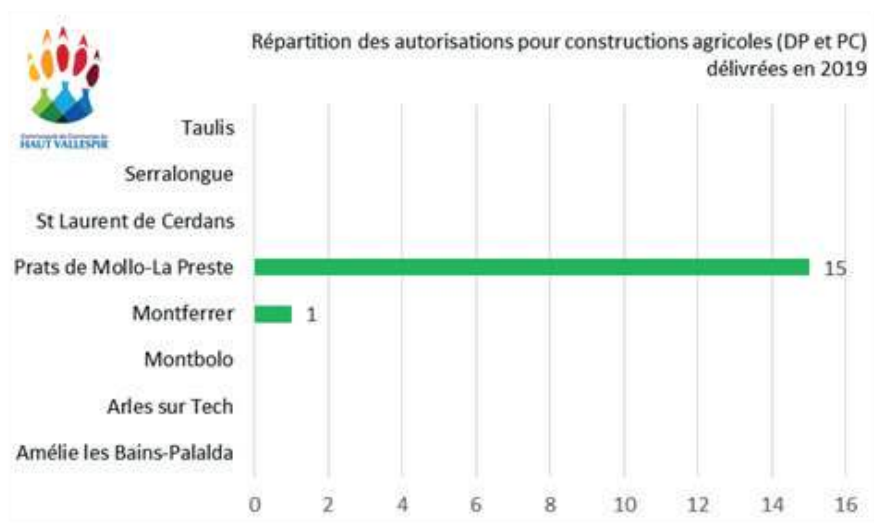


Constructions ou installations agricoles

Sur les 129 dossiers instruits en 2019 pour la CCHV par le Service urbanisme intercommunautaire Vallespir-Haut Vallespir, 21 concernaient des projets de construction ou installation pour une activité agricole :

- Sur Arles sur Tech : 1 CUB accordé pour la construction d'un hangar agricole et 1 CUB refusé pour l'aménagement d'un jardin pour une activité de permaculture,
- Sur Montferrer : 1 PC accordé pour la modification d'une bergerie,
- Sur Prats de Mollo-La preste : 1 PC refusé pour l'extension d'un bâtiment (ancien poste frontière du Col d'Ares) en vue de créer une ferme-auberge, 7 PC modificatifs suivis de 7 PC de transfert pour la construction de hangars d'élevage à toiture photovoltaïque autorisés en 2018, 1 PC autorisé pour des bâtiments nécessaires à un élevage de canards,
- Sur Serralongue : 2 DP (1 refusée, l'autre passée en rejet tacite) pour l'installation d'une serre agricole et la construction d'un poulailler.

Sur les 18 demandes d'autorisation (donc hors CUB) pour des constructions et installations agricoles, 16 ont été accordées.



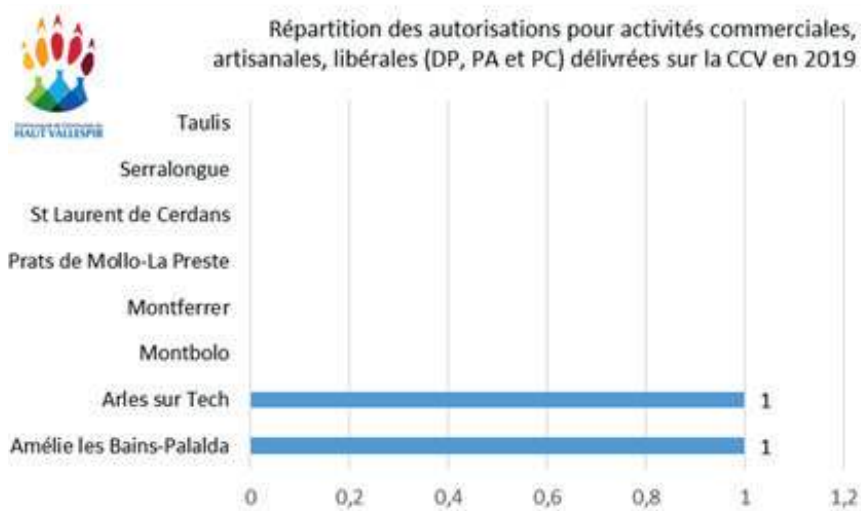
Locaux d'activité commerciale, artisanale, libérale

8 dossiers instruits pour la Communauté de communes du Haut Vallespir portaient sur un projet de construction ou installation dans le cadre d'une activité commerciale, artisanale ou profession libérale.

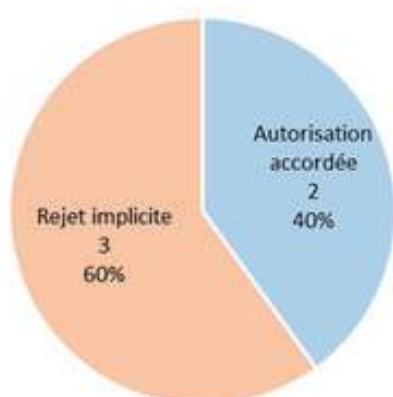
Les dossiers déposés portaient sur les projets suivants

- Sur Amélie les Bains-Palalda : 1 PC pour transformation d'un hôtel en meublés de tourisme,
- Sur Arles sur Tech : 1 PA (rejet implicite) pour la création d'emplacements au camping Le Vallespir, 1 DP accordée pour construction d'une dalle au Camping du Riuferrer et 1 DP (rejet tacite) pour des travaux au minigolf Le Bahia,
- Sur Montferrer : 2 CUb (défavorables) pour un projet d'extension d'un bâtiment et installation de HLL,
- Sur Prats de Mollo-La Preste : 1 CUb favorable pour la création d'un immeuble destiné au stationnement des VL,
- Sur Taulis : 1 PC pour la transformation d'un mas en école et gîtes (passé en rejet implicite).

Sur les 5 demandes d'autorisation de construire ou d'aménager (PA, PC, DP) portant sur des locaux d'activité commerciale, artisanale, libérale et emplacements de camping instruits par le Service intercommunautaire urbanisme sur le territoire de la CCV, 2 ont été accordées et 3 ont fait l'objet d'un rejet tacite.



Répartition des dossiers pour activités commerciales, artisanales, libérales instruits sur la CCHV en 2019
par suite donnée

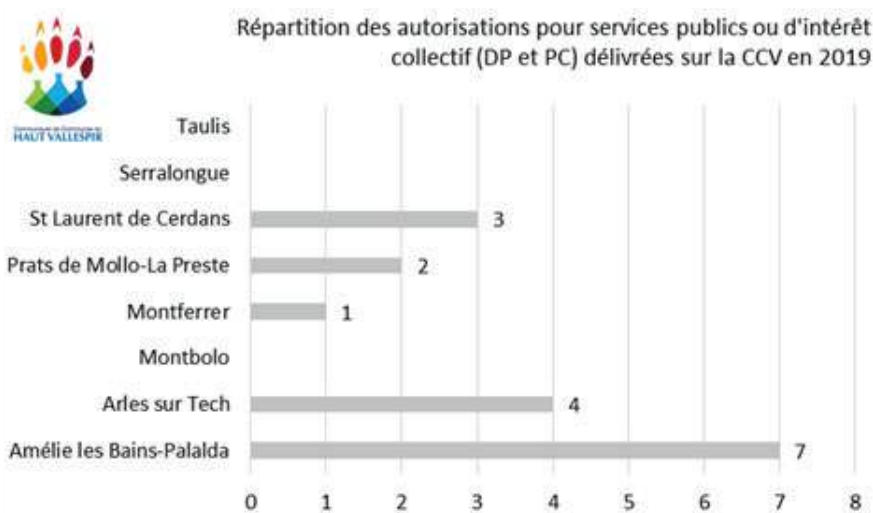


Services publics ou d'intérêt collectif

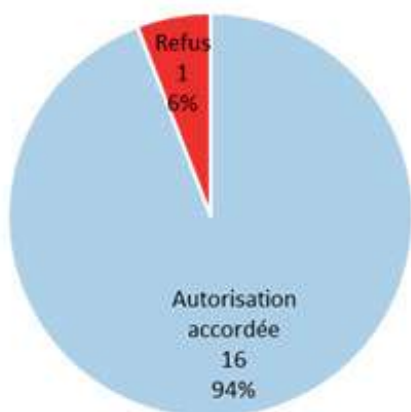
17 dossiers instruits pour la CCHV portaient sur un projet lié à un service public ou d'intérêt collectif :

Les dossiers déposés portaient sur les projets suivants :

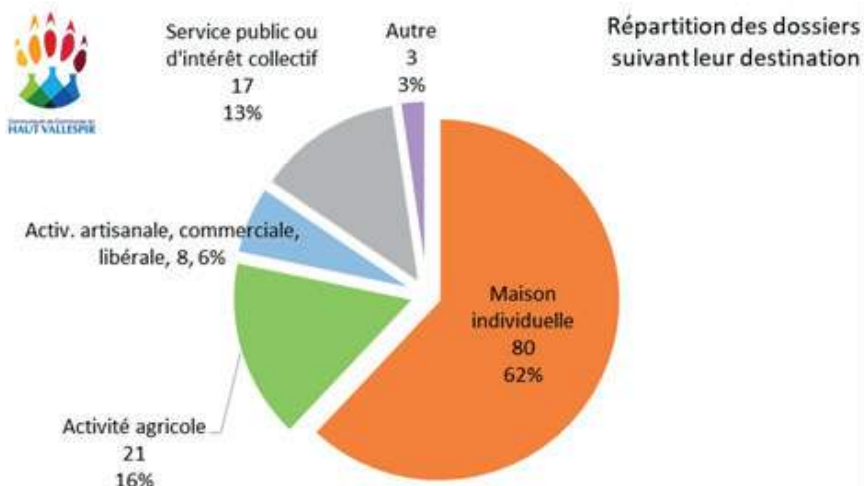
- Sur Amélie les Bains-Palalda : 7 DP pour installations d'armoires SRO pour la fibre optique,
- Sur Arles sur Tech : 3 DP pour installations d'armoires SRO pour la fibre optique, 1 PC pour la restructuration de la maison de santé,
- Sur Montferrer : 1 DP pour un support de ligne Enedis,
- Sur Prats de Mollo-La Preste : 1 PC pour la restructuration de déchetterie, 1 PC pour l'aménagement d'un musée dans les locaux d'un ancien centre de vacances,
- Sur Saint Laurent de Cerdans : 1 DP refusée remplacée par 1 PC pour la restructuration de déchetterie, 1 PC pour la restructuration de la maison de santé.



Répartition des dossiers pour services publics ou d'intérêt collectif instruits sur la CCHV en 2019 par suite donnée



Les 129 dossiers instruits pour la CCHV se répartissent comme suit, selon la destination des projets :

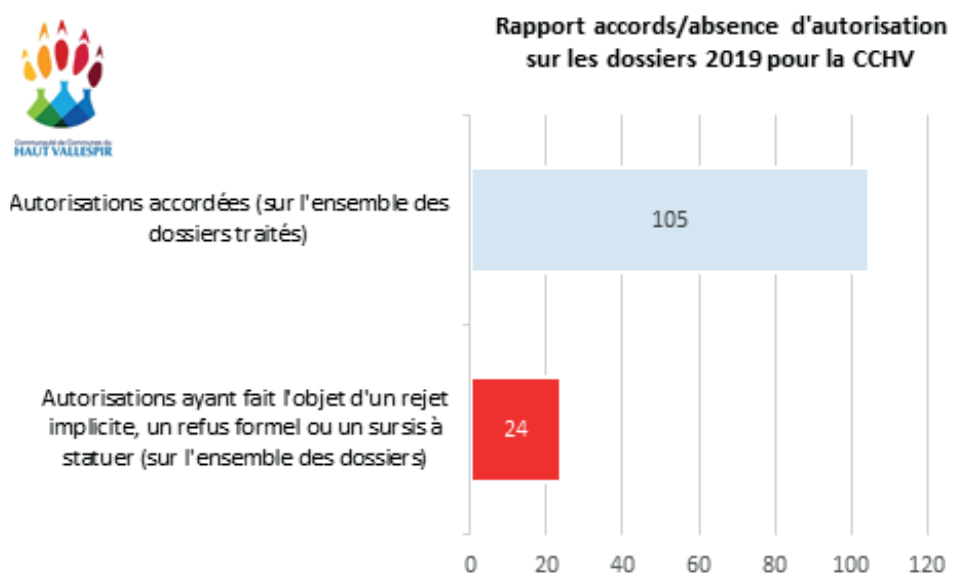


Analyse des dossiers par type de décision :

Autorisations refusées (non autorisées)

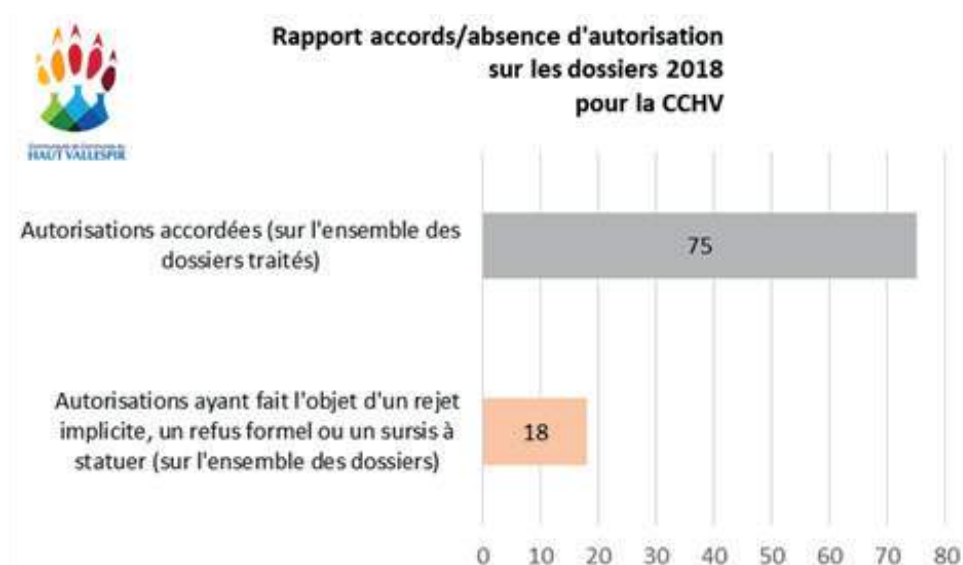
16 dossiers de 2019 (7 CUB, 5 DP, 4 PC) concernant la CCHV, sur les 129 déposés pour ce territoire, ont fait l'objet d'une proposition de refus de la part du service instructeur.

8 dossiers (1 PA, 4 PC, 3 DP) sont passés en « rejet implicite » faute de n'avoir pas été complétés dans les délais (trois mois à compter de la notification du courrier de demande de complément de dossier).



81,39 % (105/129) des dossiers instruits en 2019 pour la CCHV par le Service urbanisme intercommunautaire ont donc reçu une suite favorable.

Cette proportion était de 80,65 % (75/93) en 2018 (graphique ci-dessous).



Les principaux motifs d'arrêtés défavorables proposés par le service instructeur sur les dossiers CCHV sont les suivants :

Risques :

2 Incompatibilité avec le PPRNP

Documents d'urbanisme :

8 Non conformité avec la Loi montagne (projet en discontinuité avec l'urbanisation existante) et/ou le RNU ou la carte communale

3 Non conformité avec le PLU

1 Construction en zone A ou N ou hors PAU sans justification pour une activité agricole

Autre motif :

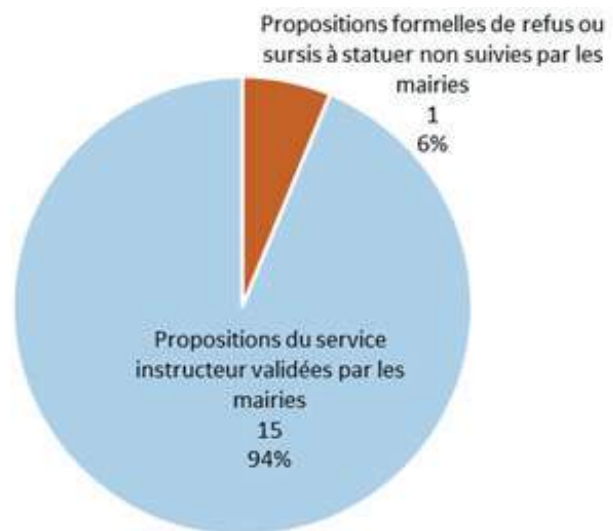
1 Absence de réseaux

1 Erreur sur le type de demande d'autorisation (une DP alors qu'un PC ou un PA est requis)

A noter qu'1 dossier de DP déposé en 2019 a été finalement annulé à la demande du pétitionnaire.

Autorisations d'urbanisme contradictoires

Sur les 16 propositions d'arrêtés défavorables du service instructeur, seul un permis de construire a été repris en décision favorable par la mairie de Montferrer.



POLE COHESION SOCIALE

En 2018, la CCV s'était dotée d'une compétence supplémentaire : « Création et gestion des maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ».

Au niveau national, « le grand débat » a fait émerger la nécessité d'améliorer l'accessibilité des services publics en milieu rural, et le 1er juillet 2019 une circulaire du 1er ministre adressée aux préfets pose le principe de la création d'un réseau France Service qui a vocation à se substituer aux maisons de services au public dont les objectifs sont :

- Construire une offre de services adaptée aux besoins du territoire et de ses habitants.
- Garantir à tous les publics l'accès aux droits sur tout le territoire
- Accompagner tous les public l'utilisation du numérique

Dès lors, le projet de création d'une Maison France Service sur le territoire communautaire du Vallespir débute et la collectivité s'organise en créant un « Pôle Cohésion Sociale » qui englobe sous une même direction cette dernière compétence, l'enfance et à la jeunesse. S'y ajoute également le dossier de la démographie médicale, la CCV, depuis 2017, s'est mobilisée auprès de l'ARS et des professionnels locaux pour trouver des solutions qui permettent de maintenir une offre de services médicaux suffisante à long terme et favoriser l'implantation de jeunes professionnels de santé sur le vallespir.

MAISON DES SERVICES AU PUBLIC/MAISON FRANCE SERVICES

25/07/2019 : Préfecture des P.O - Participation de la CCV à la réunion sur l'état des lieux dans le département des MSAP

15/10/2019 : RV avec les représentants de la Mutualité sociale agricole, opérateur France Service, qui propose à la communauté des communes du vallespir d'être son partenaire pour la création d'une MAISON France SERVICE dans le Vallespir.

Novembre 2019 : Préparation de l'avant- projet MAISON France SERVICE DU VALLESPIR
5/11/2020 / Demande du Président de la CCV au Préfet pour examiner la faisabilité d'une maison France service par la CCV et la MSA dans les locaux de la sous-préfecture/ maison des services public

05/12/2019 / Réunion à la Sous-Préfecture de présentation par la CCV et la MSA du projet France Service en présence des opérateurs : Pôle Emploi /CAF/DGFIP/CPAM/CARSAT

DEMOGRAPHIE MEDICALE

Face à l'inquiétude des habitants du territoire quant aux difficultés d'accès aux services de santé, la CC Vallespir, bien que non compétente dans le domaine, s'est emparé de la question de la démographie médicale dès 2017, avec la constitution d'un groupe de travail.

Depuis, diverses actions ont été menées : enquête auprès des médecins généralistes du territoire, réunions d'échanges avec les professionnels de santé et paramédicaux du Vallespir, RDV avec le Délégué Départemental de l'Agence Régionale de Santé, rencontres avec la direction de la Clinique du Vallespir, contacts avec les établissements de soin du Vallespir, visites de solutions mises en place sur d'autres territoires..

Bien que le territoire ne soit pas classé comme une zone fragile, il s'agit néanmoins d'anticiper une dégradation de la situation.

En 2019, la Communauté de Communes du Vallespir a poursuivi son effort avec différents temps d'échanges :

- **Avril 2019** : réunion en vue d'envisager la/les solution(s) adaptée(s) au Vallespir, en présence du Délégué Départemental de l'Agence Régionale de Santé, des médecins généralistes, des kinésithérapeutes, des infirmiers, des pharmaciens exerçant en Vallespir, de la Maison Sociale de Proximité du Vallespir, des Vice-Présidents de la CC Vallespir, de représentants de l'association Citoyens dans les Quartiers de Céret ;

- **Mai 2019** : Courrier du Président aux médecins généralistes et aux établissements de santé pour l'accueil des stagiaires et de médecins à exercice partagé.

- **Août 2019** : échanges avec la direction de la clinique du Vallespir concernant l'évolution du dispositif d'accueil d'un médecin généraliste en exercice partagé ;

- **Août / Septembre / Octobre 2019** : échanges avec les services départementaux de l'Agence Régionale de Santé concernant le dispositif d'accueil d'un médecin généraliste en exercice partagé et le nouveau zonage de la démographie médicale ;

- **Novembre 2019** : rencontre avec le Délégué Départemental de l'Agence Régionale de Santé concernant l'évolution des dispositifs en faveur de l'offre de soins dans les territoire et des solutions les plus adaptées au Vallespir ;

- **Décembre 2019** : échanges avec le Président de la Communauté de Communes du Haut Vallespir en vue d'envisager une mutualisation des efforts et des solutions en faveur de la démographie médicale.

LA JEUNESSE

La Communauté de Communes du Vallespir a pris la compétence Enfance Jeunesse à partir du 1er janvier 2017. Par cette décision, la politique intercommunale a fédéré les actions déjà menées sur les communes et les Contrats Enfance Jeunesse existants jusqu'à la fin de l'année 2019, avant de s'engager en 2020 dans l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales. Cette dernière démarche vise à l'harmonisation et la consolidation de l'ensemble des actions socio-éducatives présentes et à développer à l'avenir sur le territoire communautaire.

En 2019, les actions précédentes en faveur de l'Enfance et de la Jeunesse ont été poursuivies et améliorées afin de répondre à une demande croissante de services éducatifs et de loisirs, sur le territoire, pour les familles et leurs enfants. Cette offre complémentaire des écoles et des clubs associatifs culturels et sportifs, a pris la forme de gestion de structures de type « Accueil Collectif de Mineur » (ACM), de séjours et de projets d'animation portés également par les Points d'Information Jeunesse intercommunaux (PIJ) et les partenaires associatifs.

Au Boulou :

L'offre de service éducatif s'est essentiellement polarisée sur 2 axes complémentaires :

- **La gestion en régie directe d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement maternel (ALSH)** accueillant les enfants de 2,5 à 6 ans. En 2019 cette structure et son équipe ont su s'imposer et fidéliser près de **51 enfants différents pendant les vacances et 42 enfants les mercredis soit au total 14 848 h réalisées** contre 9724h en 2018. Son offre éducative polyvalente (activités manuelles, culturelles, sorties découvertes...) a su séduire les parents de cette commune les mercredis et vacances scolaires (excepté la période de Noël).

- **L'accompagnement financier et pédagogique de l'Accueil de loisirs élémentaire de la MJC** qui a accueilli près de **112 enfants de 6 à 12 ans et 42 jeunes de 11 à 17 ans soit au total 23 182 h/enfants réalisées en 2019**. Ce partenaire qui assure la continuité éducative des 6 à 17 ans sur Le Boulou, a également développé une offre polyvalente d'animation, de séjours et participé à de nombreuses actions intercommunales comme les Journées Intercommunales de l'Enfance et le « Raid Nature » par exemple.

A Céret :

L'offre de service éducatif s'est développée de manière complémentaire avec :

- Un Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) multisites pour accueillir les matins, sur les temps méridiens et après la classe, les élèves des 2 écoles maternelles (Ecoles Du Pont et Miro) et 2 écoles élémentaires (Ecoles Picasso et Chagall). Cet axe est dirigé par l'intercommunalité mais la gestion du personnel d'animation et son organisation a été conventionnée avec la municipalité. 675 enfants (contre : 652 en 2018) sont concernés entre 2,5 et 12 ans, ce qui représente 108 789 h / enfants réalisées sur les temps périscolaires. (Soit 7190 h de plus qu'en 2018).

- Un financement de l'accueil de Loisirs Sans Hébergement associatif de Céret au cœur de la ville. Cet ALSH accueille les enfants de 2,5 à 12 ans qui souhaitent vivre des temps d'animations collectifs les mercredis et les vacances scolaires excepté à la période de Noël. Cette structure a accueilli près de 119 enfants en 2019 sur les vacances scolaires et 156 enfants différents sur les mercredis soit au total : 37 197h /enfants réalisées. En 2019 la rénovation des locaux de l'ancienne crèche de Céret permettra l'année suivante à l'association d'accueillir les plus petits (moins de 6 ans) dans des locaux flambant neufs.

- Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les adolescents situé au 1er étage, place Henri Guitard (jeunes de 11 à 17 ans). L'accueil des jeunes se fait les matins et soirs avant et après les journées passées au collège/lycée sous forme d'accueil libre ou projet passerelle avec les écoles de Céret mais également sur des programmations lors des petites vacances, des grandes vacances, des mercredis et samedis ponctuellement. Sur l'année 2019, 14 856 h/jeunes ont été réalisées, soit 1 782 h de plus par rapport à 2018.



A Maureillas :

L'offre de service éducatif comprend :

- Un Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) multisites pour accueillir les matins, sur les temps méridiens et après la classe les élèves des écoles maternelles (2,5 ans à 6 ans) et élémentaires (6 à 12 ans). Cet axe est piloté par la CCV mais la gestion du personnel d'animation et son organisation a été conventionnée avec la municipalité. C'est près de 49 020 h dont 7218h sur les mercredis qui ont été réalisées.

- Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) multisites fonctionnant sur les temps extrascolaires des vacances scolaires pour accueillir les enfants maternelles (2,5 ans à 6 ans) et élémentaires (6 à 12 ans). Cet accueil représente 16 032 h/réalisées en 2019* (*en 2019 les heures réalisées les mercredis sont devenues périscolaires).

En 2019 des travaux d'amélioration de la cour au sein de la structure de loisirs « Els Patufets » à Maureillas ont permis d'améliorer la qualité d'accueil de celle-ci.

Au Perthus :

- Un financement de l'accueil de Loisirs Sans Hébergement associatif du Perthus (association ASCP) au cœur de la ville. Cet ALSH accueille les enfants de 2,5 à 12 ans qui souhaitent vivre des temps d'animations collectifs les mercredis et les vacances scolaires excepté à la période d'Aout et Noël. On peut noter que cette structure a pris un caractère transfrontalier avec l'accueil de nombreuses familles espagnoles. En 2019 la structure a réalisé 6308 h/enfants contre 5420 h en 2018.



En résumé toutes les structures loisirs communautaires ont développé un projet pédagogiquement riche en s'appuyant majoritairement sur les ressources locales, en incluant dès que nécessaire les enfants porteurs d'handicap et en répondant au mieux aux différentes attentes des populations (besoin de garde, de loisirs et d'actions éducatives).

Les séjours

Dans le cadre de l'accueil extrascolaire, 6 séjours (1 de moins qu'en 2018) avec près de 136 participants et 4710 h/jeunes ont été réalisées pour les jeunes ados sur les différentes périodes de vacances. Ces séjours de ski (Nuria), à la montagne (Cerdagne), au bord de mer (Biarritz), culturels (Futuroscope) ou de pleine nature (Raid Nature et Koh Lantah) sont ouverts à tous les jeunes du territoire intercommunal.

Les séjours avec hébergements sont certainement des propositions structurantes de l'action du service pour les adolescents. Cet axe soutenu notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse établi avec la CAF66 sera poursuivi et affiné.



La formation des jeunes animateurs (trices) et directeurs(trices)

En 2019 ont été réalisés :

1 formation BAFD réalisée en 2019 pour une des agente de la collectivité contractuelle. C'est une première étape pour cette personne qui occupe une mission de direction sur l'accueil périscolaire de Céret (Du Pont/ Picasso). Cette formation lui a permis d'appréhender l'essentiel des responsabilités et de la fonction de direction en ACM, tout ceci en un minimum de temps. Une étape de sa professionnalisation (certainement BPJEPS LTP) doit être envisagée avant le terme de la dérogation autorisée par la DDSC66 pour ce type d'accueil Multisites.

3 formations BAFA ont été proposées en 2019 à 1 agent contractuel sur le périscolaire (bafa 3 approfondissement sur le thème des jeux et grandes animations qui se déroulait à Perpignan) et pour une jeune du territoire les bafa 1 : session générale et bafa 3 : approfondissement.

Le nombre de formation BAFA/ BAFD est inférieur à 2018 (6 en 2018). Il conviendra de relancer le processus d'accès des jeunes à ces formations afin de répondre à un double enjeu : l'engagement des jeunes sur le territoire dans une mission éducative et d'intérêt public, mais également au besoin d'encadrants à renouveler pour les services éducatifs de la communauté des communes dans le secteur de l'Enfance et de la Jeunesse.

L'Information Jeunesse

Les PIJ Intercommunaux - Les antennes du Boulou et de Céret sont des lieux de ressources pour les 13-30 ans qui garantissent un accès gratuit et anonyme aux usagers. Officiellement, la Communauté de Communes du Vallespir a été labellisée « Information Jeunesse » en janvier 2019 par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.



Les 2 informateurs jeunesse aident les jeunes dans leurs premières démarches pour entrer dans le monde du travail, les informer sur les métiers, les formations, les perspectives économiques locales afin de faciliter leurs choix d'orientation, les accompagnent dans leur connaissance de l'organisation administrative, des droits sociaux spécifiques, et dans leurs premières démarches administratives, contribuent à la qualité de vie des jeunes par des actions de prévention, d'éducation à la santé, encouragent l'engagement des jeunes, leur inscription dans une démarche citoyenne et les accompagnent dans la recherche d'information pour leurs projets :

C'est ainsi que de nombreux projets ont vu le jour en 2019 avec les collèges de Céret, les 2 lycées et avec des partenaires comme la MLJ, Pôle emploi, le CIO...

Les PIJ ont également accueilli quatre jeunes entre 16 et 25 ans du territoire dans le cadre de mission de service civique ayant pour objet l'information, la santé des jeunes et le développement d'actions en faveur de la politique Enfance Jeunesse.

A concrétiser en 2020

- La communauté des communes s'engage en 2020 dans un diagnostic afin d'élaborer avec son partenaire principal, la caf, une Convention Territoriale Globale. Cette convention est un partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

- Pour les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) : Depuis la prise de compétence intercommunale, les accueils de loisirs en gestion directe n'ont cessé de s'adapter aux nouvelles règles des temps éducatifs (ex : TAP) aux multiples plans et dispositifs démarrés par les communes (CEJ, PEDT). Aujourd'hui le temps est venu de réussir l'harmonisation et la stabilisation des pratiques à l'échelle intercommunale (QF de tarification, logiciels de gestion, sécurisation des données...) afin de poursuivre le développement de l'offre éducative.

- Pour les Points d'Information Jeunesse, une réflexion sur la mise en place d'une itinérance et la numérisation de l'Information Jeunesse sur l'ensemble des communes du territoire a été menée fin 2019 mais n'a pu aboutir complètement. L'année 2020 devra donner priorité à ces deux projets afin de s'adapter aux nouvelles réalités.

La Petite-Enfance : Les Crèches

Ce service a connu en 2019 une évolution particulièrement marquée conséquence de la reprise en gestion en régie directe de la Crèche « La Pinède » de LE BOULOU (précédemment gérée par délégation de service public par l'entreprise «Crèches de France»)

Ce choix de mode de gestion s'inscrit dans une démarche d'harmonisation de la politique Petite Enfance sur le territoire communautaire et permet la mutualisation des moyens dédiés à ces services ainsi que la garantie d'une cohérence éducative.

Mesures mise en œuvre en 2019 :

Crèche le Boulou : Nomination d'une directrice par la CCV, Mme Véronique PONS, agent communautaire qui a pris ses fonctions au 01/01/2019.

Transfert au 01/01/2019 des agents de l'entreprise « Crèche de France » : + 10 agents

Le service PETITE ENFANCE compte en 2019 : 30 agents et offre 68 places de crèches.

Poste de Coordinatrice Petite Enfance

Poste à 17h30/semaine du 1^{er} janvier au 31 Août.

A compter du 1^{er} septembre 2020 : 25h hebdomadaire sont dédiées à la coordination du service intercommunal petite enfance . La coordonnatrice occupe en complément à raison de 10 heures hebdomadaire le poste d'infirmière de la crèche de LE BOULOU.

Besoin de temps de coordination supplémentaire afin d'accomplir les missions sur tout le SERVICE Petite Enfance (3 EAJE et RAM itinérant°)

Réorganisation de Pôle Petite Enfance à partir du 1^{er} septembre 2019

Réorganisation des agents sans embauche supplémentaire au sein du Pôle.

Réorganisation des places d'accueil pour optimiser l'offre en fonction des besoins des familles sur le territoire

+2 places à CERET et - 2 places à LE BOULOU toujours même nombres de places proposées sur CCV 68 places.

Demande d'agrément modulé accepté pour tous les EAJE ; c'est-à-dire un calcul en fonction de la réalité du terrain et des demandes : par exemple modulation sur l'amplitude de la journée : de 7h30 à 8h30, 12 enfants, sur les jours de la semaine : présences de 19 enfants les mercredis, et sur les vacances scolaires : diminution également de l'agrément en Août.

Aménagement du bureau de la coordonnatrice dans le bureau du RAM (achat d'équipement)

Mise en commun entre les 3 EAJE (LE BOULOU , MAUREILLAS et CERET) et le RAM intercommunal

- Intégration en régie communautaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants de Le Boulou
- Accompagnement dans la prise de poste de la nouvelle directrice, accompagnement des équipes.
- Mutualisation du personnel afin de gérer les absences entre les 3 EAJE (difficultés importants face à des arrêts maladies très longs et importants pour de nombreux agents du Pôle Petite Enfance).
- Gestion des fermetures des structures en alternance sur les 2 mois d'été pour garantir une continuité d'accueil sur la Communauté des Communes tout en optimisant les effectifs.
- Commande de matériels éducatifs, jeux jouets, commandes communes des cadeaux de Noël (livres), commandes des couches mises en commun : réduction des frais de livraison et cohérence entre les EAJE
- Mise en place des protocoles d'hygiène, Commandes des produits d'hygiène et d'entretien : réduction des frais de livraison et cohérence des protocoles (même protocole pour le personnel)
- Mise en place du règlement intérieur commun (cohérence pour les familles)
- Mise en place des dossiers d'inscription et des fiches de préinscription communs (cohérence pour les familles)
- Echanges de jeux, jouets, livres, CD et matériel de puériculture (optimisation des moyens)
- Animation d'une commission d'attribution des places dans les différents EAJE (optimiser la répartition entre les offres et les demandes d'accueil des jeunes enfants du territoire), participation active du RAM en relais
- Suivi des effectifs d'accueils des différents EAJE et du RAM

Suivis des équipes

- Suivi des différents projets éducatifs
- Calcul des taux d'encadrement
- Formation, accompagnement VAE
- Organisation des remplacements

Compte-rendu aux élus

- Informations et compte-rendu sur les Effectifs des enfants, taux de remplissage, liste d'attente, des structures du territoire
- Participations aux évènements ; Fêtes de fin d'année, fête du printemps....

BILAN d'accueil : Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants et RAM

2019	EAJE de LE BOULOU	EAJE de CERET	EAJE de MAUREILLAS LAS ILLAS
AGREMENT	26 puis 24 dernier trimestre	22 puis 24 dernier trimestre	20
Nombre d'enfants accueillis	54	65	42
Taux de fréquentation réel	74%	64%	73%
Taux de fréquentation facturé	83%	75%	84%

Année 2019 : 161 enfants accueillis dans les différents EAJE de la CCV pour 68 places soit 2,37 enfants par place.

2019	RAM
Nombre d'assistants maternels en activité	66
Nombre de places proposées	216
Nombre de MAM	4
Nombre de place en MAM	44
Nombre d'assistants maternels en MAM	11

PROJETS mis en place dans les EAJE de La Communauté de Commune du Vallespir en 2019/2020

Tout au long de l'année : réflexions autour du quotidien, pas en terme de projet à l'année mais bien en terme de valeur au quotidien : Reconnaître, accueillir, verbaliser, accompagner, soutenir, valoriser, l'enfant, sa famille et ses collègues.

Travail de connaissances, réflexions, d'analyses, création d'outils quotidiens, aménagements des espaces, réflexions sur des moments (temps de repas, temps de jeux...).

Bienveillance et le soutien à la parentalité dans tous les échanges parents/ enfant/ professionnel font partie intégrante de chaque projet, sont des préoccupations majeures de chacun des acteurs du Pôle Petite Enfance, et nécessaires pour assurer un accueil des jeunes enfants de qualité.

Relais d'Assistant Maternels

- Animations et ateliers itinérants sur la CCV au quotidien ;
- Organisation d'un Forum Petite Enfance le samedi 6 avril 2020 au complexe des Echards à Le Boulou qui a réuni tous les professionnels avec différents intervenants sur le thème de la motricité ouvert aux familles et aux professionnels de la Petite Enfance du Vallespir
- mise en place de 2 réunions annuelles CAF/PMI au RAM pour les futurs parents (droits accès aux modes d'accueils...)



Établissement d'Accueil pour jeunes enfants :

- bibliothèque : prêt de livres et moment de partage autour de la lecture d'histoires avec les familles tous les 15 jours
- ouverture sur différents temps aux familles pour participer aux activités quotidiennes proposées aux enfants
- proposition de « goûter bio » tous les 15 jours avec des dégustations de produits différents de ceux du quotidien
- invitation des parents pour le goûter d'anniversaire de leur enfant
- participation des familles à l'élaboration du potager (plantation, dons de graines, de plans, arrosage...)
- invitation des familles aux différentes fêtes et événements organisés par les équipes (hivers, printemps, été)
- élaboration d'une mallette des émotions par les professionnels pour les professionnels du pôle (la Mallette circule dans les différents établissements RAM et EAJE)
- mise en place d'ateliers yoga avec les parents et leur enfant
- mise en place d'atelier yoga en soirée pour les équipes
- mise en place d'un thème annuel pour un fil conducteur, propre à chaque structure (émotions, découvertes des sens, saisons, thème en lien avec un album ...)
- 2 jours de formations fin Aout en intra entre les différents agents des différents EAJE sur le positionnement corporel dans la relation avec les tous petits. (Portages, câlins,...)



Perspectives 2020

- Accueil et accompagnement de la nouvelle animatrice du RAM
- Projet soutien à la parentalité : accueil des familles au sein des EAJE lors d'activité « yoga ou musique » avec des intervenants, participations des familles aux différentes activités dans les structures.
- Observation et évaluation de la réorganisation des équipes au sein du Pôle petite enfance.
- Observation et évaluation de la réorganisation de la répartition des places d'accueil
- Volonté de formation d'un agent dans l'obtention d'un diplôme d'auxiliaire de Puériculture.
- Projet avec le PIJ : concours d'affiche de la petite enfance à la jeunesse sur le terme « écran : ami/ennemi »
- Réflexions sur les travaux de rénovation des locaux de l'EAJE de LE BOULOU



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Ce rapport correspond à une synthèse de l'activité du service Gestion et Valorisation des déchets de la communauté de communes du Vallespir.

Le rapport détaillé incluant également les rapports des prestataires sera annexé au document

A. Chiffres clés & principaux indicateurs

B. Indicateurs Financier

C. Actions Développement Durable

D. Temps forts 2018 et Perspectives 2019

Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport annuel

Le présent rapport sur « le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés », est rédigé en application de la loi du 2 février 1995, du décret n° 2000-404 du 11 mai 2004 modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, pris en application de la Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), vient modifier le contenu du rapport en définissant les indicateurs d'ordre technique et financier.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2019 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par la Communauté de Communes du Vallespir dans Le cadre de sa compétence déchets.

A - Chiffres clefs & Principaux indicateurs

Au 1er janvier 2019, le territoire de la CCV comptait 21 133 habitants (Insee, population légale 2016) avec la répartition suivante :

Population	communes	Point Apport Volontaire	Bacs De Regroupement	Porte A Porte
83	L'Albère	83		
1391	Reynes	1300	91	
2607	Maureillas	2200	407	
2232	St Jean	2040	192	
590	Le Perthus	150	254	186
254	Les Cluses	0	53	201
179	Vives	179		
109	Taillet		109	
7981	Céret	2000	200	5781
5707	Le Boulou	1481	250	3976
21 133	Total :	9433	1556	10144
		21133		
		44,64%	7,36%	48,00%
		55,36%		

On constate que 55,36% des communes sont dotées de bacs en Porte à Porte.

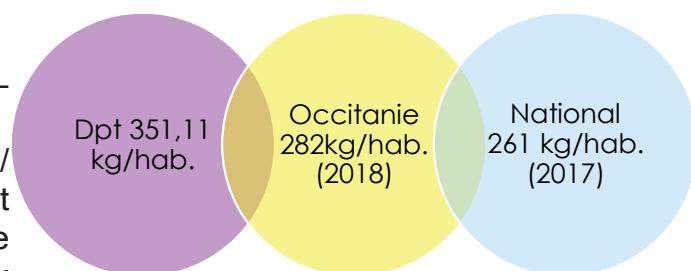
Ordures Ménagères résiduelles et assimilés (OMR)

Modes de collecte :

La collecte des OMR est assurée en porte-à-porte sur une majorité du territoire.

Dans certains cas (impossibilité physique et/ou technique de collecte, voie privée, habitat isolé...) ont été mis en place des points de regroupement de proximité permettant aux usagers de déposer leurs OMR dans des contenants restant en permanence sur le point (bacs roulants, colonnes semi-enterrées ou enterrées).

Depuis 2018, le programme de mise en place des colonnes est arrivé à terme.



6 118.70 T OMR ont été collectées, soit une baisse de 218.44 T par rapport à 2018 (6 337,14T), soit - 3,57 % d'OMR.

Cela représente environ 289.53 kg/hab./an. contre 299,87 kg/hab./an. en 2018, soit 10 kg en moins par habitant et par an.

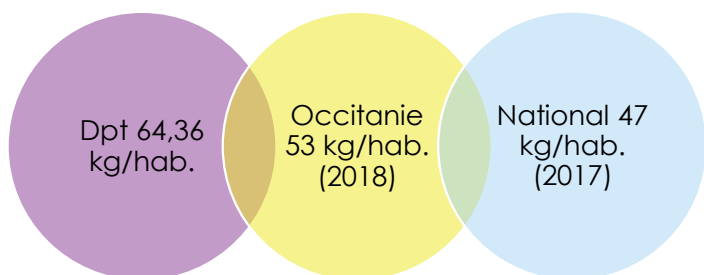
Pour comparaison, la production moyenne Départementale est de 351.11kg/hab./an(2017).

Déchets Ménagers Recyclable (DMR) - Tri sélectif

Modes de collecte :

Comme la collecte des OMR, la collecte DMR est assurée en porte-à-porte sur une majorité du territoire.

En 2019, 1 255 T de DMR ont été collectées, soit une hausse de 3,7 % par rapport à 2018 (1 208T).



Cela représente environ 60 kg/hab./an. contre 57 kg/hab./an. en 2018, soit 3 kg de plus par habitant et par an.

Pour comparaison, la production moyenne Départementale est de 64 kg/hab./an.

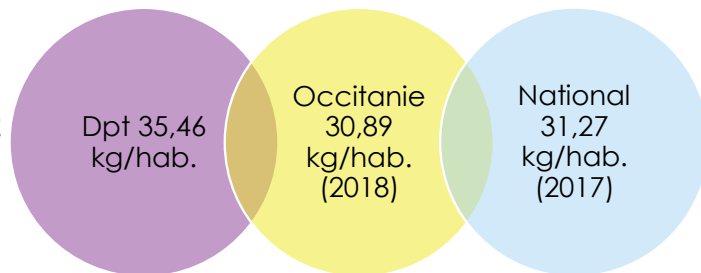
Verre

Modes de collecte :

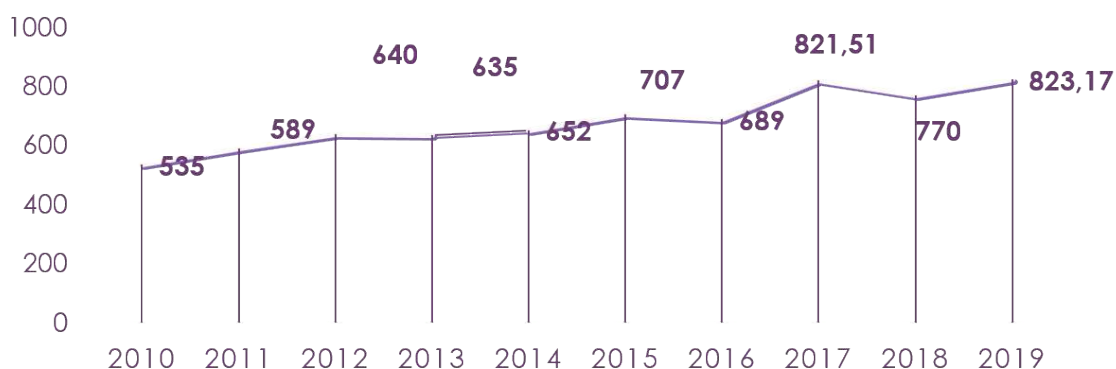
La collecte du Verre assurée en apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

En 2019, 823 T de Verre ont été collectés par le prestataire privé Vial, mandaté par le SYDETOM 66.

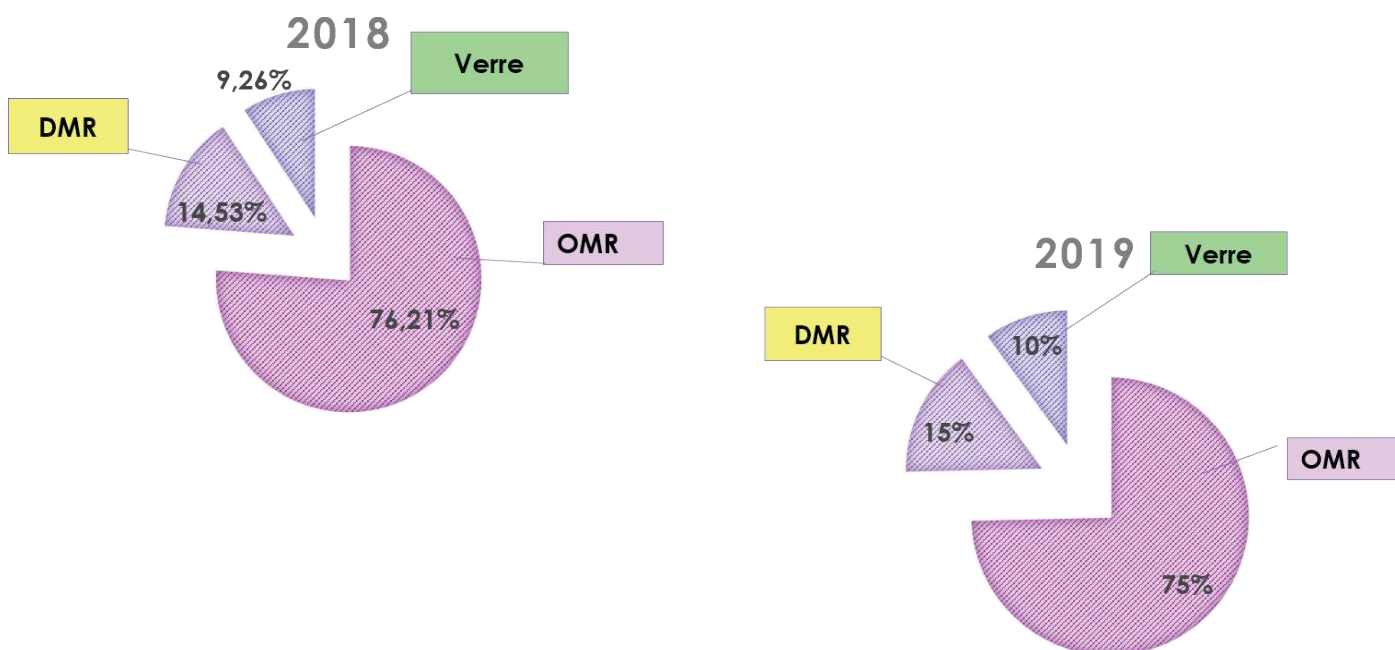
Cela représente environ 39 kg/hab./an. contre 37 kg/hab./an. en 2018, soit 2 kg de plus par habitant et par an. Pour comparaison, la production moyenne Départementale est de 35 kg/hab./an.



TONNAGE VERRE



Répartition des déchets Ménagers et Assimilés



Les graphiques montrent une baisse des OMR tout en prenant compte la hausse de la population.

On observe une relative stabilité des performances des DMR, avec une légère augmentation du Verre.

Evolution des Tonnages : Tout Venant

Le tout-venant des déchèteries est traité de deux façons :

Le SYDETOM 66 a confié à la société VEOLIA Propreté l'enfouissement du « tout-venant valorisable » à l'ISDND d'Espira de l'Agly.

Le tout venant restant le contrat a été confié à la Ste CYDEL pour l'incinération à l'UTVE de Calce.

DIB en Tonnes	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	1470 T	1 648 T	1767 T	1 695 T	1 805 T	1798,83T	1703,83T
Coût / T	92 €	93 €	95 €	95 €	95 €	95€	95€
Coût annuel	135 240	153 264	167 965	161 025€	171 475€	170 888,85€	161 866,70€

On constate une légère baisse de 95T. Cela est dû à la mise en place de la nouvelle REP Eco-mobilier.

Nota Bene : le SYDETOM 66 a prévu d'augmenter pour l'année 2020 le coût à la Tonne à 105 €.

B - Indicateurs Financiers

Modalités d'exploitation du service :

Les modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets sont les suivants :

- Marché public de prestations de services pour l'exploitation des déchèteries de Céret et du Boulou (gestion du haut et bas de quai) depuis le 1er juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2023.

Contrat	Coût de gestion des Déchèteries de Céret /le Boulou	Recettes ferrailles / Cartons/Batteries	Coût de la Plateforme Déchets Verts	Participation au financement - CCHV	Coût Annuel
2018	666 641,78 € ht	23 036,00 €	72 045,06 € ht	23 334,00	692 316,84 €ht
2018 (1 ^{er} semestre)	412 802,28	14 833,3	39 987,84	23 718,13	
2018 (2 ^{ème} semestre)	343 198,12	2 753,59	13 914,05		
2018 Total Général	756 000,43 €/HT	17 586,89	53 901,89	23 718,13	756 000,43 €HT
2019	624 457,22 €/HT	29 755,60 €	25 614,48 €/HT	19 819,90 €/HT	600 496,2 €/HT

- Marché public d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre d'une activité économique de collecte des encombrants en Vallespir. Prestation de service réalisé par la RECYCLERIE DU VALLESPYR depuis le 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2020.

	2018	2019	2020
Recyclerie	20 420 €/TTC	21 341 €/TTC	22 308 €/TTC

- Marché public de prestations de services pour la collecte et le lavage des colonnes enterrées et semi-enterrées. Contrat depuis le 1er septembre 2017 jusqu'au 31 août 2022.

Contrat	Coût collecte TTC	Prix Unitaire /T	Coût lavage TTC	Prix Unitaire /HT/col.	Coût Total Annuel
2018	197 063,11€ (2 425 T)	73,85€/HT/T	19 868,06€ (172 colonnes)	96,26€/U	216 931€/TTC
2019	193 443,28€ (2 381,28 T)	73,85€/HT/T	32 189,34€ (304 colonnes)	96,26€/U	225 632,62€/TTC

Modalités d'exploitation du service :

FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019
Charges à caractère général	1 303 630,70	1 264 522,61
Charges de personnel	757 590,49	783 371,29
Contributions (sydetom)	1 022 655,04	1 065 259,15
autres charges		2 691,19
Charges exceptionnelles		
Emprunts		
TOTAL DEPENSES	3 083 876,23	3 115 844,24

Recettes	CA 2018	CA 2019
Remboursement sur rémunération du personnel	18 267,30	23 611,68
Vente de composteurs	990,00	1 730,00
remboursement autres redevables	26 564,13	22 831,90
Redevance enlèvement OM/DCH	169 140,81	184 540,02
Produits divers de gestion courante	29 697,95	29 958,65
Produits de cessions	2 043,66	1 275,73
TEOM	3 155 857,00	3 247 241,00
TOTAL RECETTES	3 402 560,85	3 511 188,98
Soit un résultat de :	318 684,62	395 344,74

Le résultat fait ressortir un excédent de **395 344,74 €uros**.

Ce résultat ne tient pas compte de l'amortissement qui est d'environ de **264 631 € annuels**.

La Matrice « Compta - Coût » :

Depuis 2015, La CCV s'est engagée avec l'ADEME dans la mise en œuvre de la méthode « compta-coût », par le biais du remplissage annuel d'un tableau appelé « matrice des coûts ».

Ce tableau permet l'expression des coûts de gestion du service public afin de pouvoir les comparer et les analyser pour suivre et maîtriser leur évolution. Le cadre standard imposé permet de situer la collectivité par rapport à d'autres structures au niveau national.

Néanmoins, il convient de préciser que les coûts exprimés sont TTC, les investissements sont tous amortis (hors foncier) et toutes charges sont réparties par flux, types de collecte et par étapes.

La Matrice « Compta - Coût » :

coûts aidés = coût complet (totalité des charges + amortissement) - recettes propres

COUT €	Flux de déchets									Total
	Ordures ménagères résiduelles		Verre	Recyclables secs des OM hors verre		Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Déchets verts	Encombrants	
	Ventilation par mode de collecte			Ventilation par mode de collecte						
	Porte à porte	Apport volontaire		Porte à porte	Apport volontaire					
Coût aidé TTC-Détaillés 2015	1 362 029,00	415 414,33	57 576,58	400 476,21	55 964,71	872 237,18	30 282,21	110 174,79	44 155,06	3 348 310,07
Coût aidé TTC-Détaillés 2016	1 218 782,74	564 242,70	74 106,04	349 231,29	98 088,26	837 658,99	37 718,09	137 971,06	35 555,65	3 353 354,82
Coût aidé TTC-Détaillés 2017	1 200 139,76	512 588,38	58 679,80	281 642,11	86 629,21	999 066,52	54 694,06	140 145,63	38 647,44	3 372 232,91
Coût aidé TTC-Détaillés 2018	1 161 110,04	572 848,35	47 293,33	294 787,39	119 567,82	913 561,12	63 578,97	117 904,74	40 183,76	3 330 835,32
Coût aidé TTC-Détaillés 2019	1 203 105,82	561 958,12	60 207,81	292 335,90	131 802,22	839 239,23	47 281,97	96 756,85	38 699,03	3 271 386,95

Montants en euro / habitant	Flux de déchets									Total
	Ordures ménagères résiduelles		Verre	Recyclables secs des OM hors verre		Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Déchets verts	Encombrants	
	Ventilation par mode de collecte			Ventilation par mode de collecte						
	Porte à porte	Apport volontaire		Porte à porte	Apport volontaire					
Coût aidé TTC-Habitant-2015	115,85	46,12	2,77	33,95	6,21	42,01	1,46	5,31	2,13	161,25
Coût aidé TTC-Habitant-2016	103,02	62,26	3,55	29,52	10,82	40,09	1,81	6,60	1,70	160,51
Coût aidé TTC-Habitant-2017	102,66	55,46	2,80	24,09	9,37	47,73	2,61	6,70	1,85	161,10
Coût aidé TTC-Habitant-2018	98,63	61,98	2,25	25,04	12,94	43,47	3,03	5,61	1,91	158,51
Coût aidé TTC-Habitant-2019	102,83	59,57	2,85	24,99	13,97	39,71	2,24	4,58	1,83	154,90

SYNTHESE DES ECARTS PAR RAPPORT AU REFERENTIEL ET EXPLICATIONS :

Les coûts des OMR (par habitant) sont supérieurs à la fourchette du référentiel pour le milieu considéré.

Les quantités collectées sont inférieures à la moyenne pour ce type d'habitat (290 vs 263 kg/hab.).

Montants en euro / tonne	Flux de déchets									Total
	Ordures ménagères résiduelles		Verre	Recyclables secs des OM hors verre		Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Déchets verts	Encombrants	
	Ventilation par mode de collecte			Ventilation par mode de collecte			Carions			
	Porte à porte	Apport volontaire		Porte à porte	Apport volontaire					
Coût aidé TTC-Tonne-2015	283,93	246,45	81,44	493,34	152,91	258,55	587,55	62,03	464,79	245,05
Coût aidé TTC-Tonne-2016	280,01	281,26	107,56	457,73	236,36	267,31	342,89	113,70	505,99	262,94
Coût aidé TTC-Tonne-2017	312,54	218,03	76,41	431,97	155,81	323,53	497,22	119,17	547,80	267,39
Coût aidé TTC-Tonne-2018	328,27	205,54	61,42	435,36	224,93	273,44	576,16	98,36	563,98	255,74
Coût aidé TTC-Tonne-2019	323,03	235,99	73,14	415,79	238,78	148,41	450,30	214,47	485,44	226,01

SYNTHESE DES ECARTS PAR RAPPORT AU REFERENTIEL ET EXPLICATIONS :

- Les coûts du verre (par habitant et par tonne) sont supérieurs à la fourchette. Les conteneurs sont enterrés et le maillage est important.- Les coûts des RSOM hors verre (par habitant et par tonne) sont supérieurs à la fourchette. Il subsiste 5 €/hab. de coût de traitement, recettes (ventes et soutiens) déduites.- Les coûts des déchèteries (par habitant et par tonne) sont supérieurs à la fourchette. Il y a en permanence deux gardiens.- Les coûts de gestion globale (par habitant et par tonne) sont supérieurs à la fourchette (interquartile) du référentiel pour le milieu considéré.

C. Actions Développement Durable

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) (2019-2025)

Le décret du 10 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a mis fin au principe de volontariat et impose aux collectivités qui assurent la collecte des déchets ménagers, l'élaboration et la mise en œuvre d'un PLPDMA.

D'autre part, la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, adoptée le 17 août 2015, fixe les objectifs nationaux en matière de prévention. Elle définit un objectif de réduction de 10% des Déchets Ménagers et Assimilés en 2020 par rapport à 2010. La CCV a approuvé par délibération (2018/159) le 14 décembre 2018 le PLPDMA.

Compostage pour les particuliers

La CCV en partenariat avec le SYDETOM 66 mènent une action de promotion du compostage individuel en habitat pavillonnaire. Pour l'année 2019, ce sont 173 composteurs qui sont venus équiper les foyers individuels contre 99 en 2018.

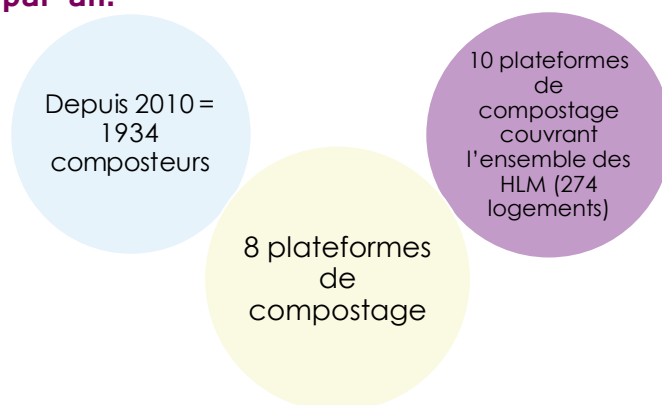
Compostage de Quartier (partagé)

Pour les personnes qui ne disposent pas d'un jardin pour installer un composteur individuel, le compostage de quartier peut être une solution. Une plateforme est installée en pieds d'immeuble ou sur un espace public et plusieurs foyers déposent leurs déchets organiques.

Compostage Collectif

Cette action consiste à proposer différents établissements accueillant du public (restaurant scolaire, maison de retraite, etc...). L'objectif est de détourner de la poubelle d'ordures ménagères toute la partie fermentescible issue des restes de repas.

Au total ce sont 14,2 Tonnes d'évitement par an.



D. Rapport - Gestion des déchèteries

Depuis 2018, COVED ENVIRONNEMENT s'est vu confié, par appel d'offre la gestion des hauts de quai et bas de quai des deux déchèteries de CERET et du BOULOU, ainsi que la gestion de la plateforme de réception des déchets verts du BOULOU.

Ce marché d'une durée de 5 ans a débuté le 1er juillet 2018 et prendra fin le 30 juin 2023. Les déchèteries sont équipées de 9 flux en bas de quai (Bois, Ferrailles, Cartons, Tout-venant, Gravats, Plâtre, Eco-mobilier, souches bois et végétaux).

Depuis 4 ans la CCV optimise les flux en Haut de Quai des déchèteries à travers le concept de REP (Responsabilité Elargie du Producteur). Il s'agit de contractualiser avec des éco-organismes.

Exemple : Eco-mobilier (meubles) ; Eco-TLC (textile) ; Ecologic (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) ; Recylum (piles et sources lumineuses) ; Eco-DDS (Déchets Diffus Spécifiques) autrement dit les produits contenant des substances chimiques (peintures, phytosanitaires..)

Tonnages des déchets évacués sur les deux déchèteries :

	bois	ferrailles	cartons	tout venant	gravats	plâtre
2ème semestre 2018	396,63	169,48	203,96	840,63	897,39	27,32
2ème semestre 2019	373,75	169,82	210,12	830,38	1142,6	77,22
variation	-22,88	0,34	6,16	-10,25	245,21	49,9

En comparaison avec le deuxième semestre 2018, on constate une augmentation de plus de 6% sur le bois, Une légère augmentation du tout venant de 1%, la ferraille reste stable, une baisse de près de 3% sur le carton et une baisse plus prononcée de 21% sur le gravât.

On constate que 73 % du tonnage a été valorisé.

Tonnages des déchets verts :

COLLECTIVITES												DECHETERIE		PROFESSIONNELS	
	CERET	LE BOULOU	MAUREILLAS	ST JEAN	VIVES	REYNES	LES CLUSES	COM COM HAUT VALLESPER	PRATS DE MOLLO	ST LAURENT	CERET	LE BOULOU	CERET	LE BOULOU	
TOTAL en tonnes	110,43	153,8	10,08	61,61	3,47	2,5	26,66	662,1	34,1	48,5	961,05	1352,47	31,56	165,08	

Total collectivités	368,55							744,7				Le tonnage de la déchèterie de CERET inclut le tonnage des professionnels vidant à CERET, idem le boulou			
---------------------	--------	--	--	--	--	--	--	-------	--	--	--	--	--	--	--

Total général = 3 426,77

Rapport - Gestion de collecte des colonnes en Point d'Apport Volontaire

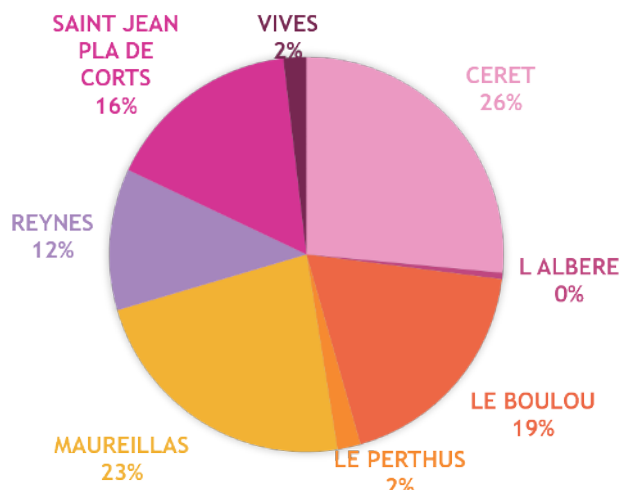
Depuis le 1er septembre 2017, le contrat de prestation de collecte et de lavage des colonnes a été attribué à l'entreprise VEOLIA ENVIRONNEMENT jusqu'au 31 août 2022. Le type de collecte s'effectue en apport volontaire dans des colonnes de type enterrées et ou semi-enterrées.

La fréquence de collecte pour les OM est : C2 (2 fois par semaine) à C4 (centre-ville)

Evolution des tonnages OM par commune :

Les tonnages collectés en 2019 (2381,28 T) sont en légère diminution (-1,73 %) par rapport à ceux de 2018 (2425,84 T) et se sont globalement stabilisés depuis maintenant deux ans.

Les communes de Céret et Maureillas représentent près de la moitié des tonnages collectés.



Evolution du nombre de levées OM par commune :

Nb de levées	Céret	L'Albère	Le Boulou	Le Perthus	Maureillas	Reynes	Saint Jean	Vives
	2839	50	1983	218	2452	1105	1626	202

Soit sur l'année 2019, un total de 10 619 colonnes OM levées, en 2018 ce sont 10 475 colonnes OM levées.

Rapport - Gestion des encombrants - Recyclerie du Vallespir

La Recyclerie du Vallespir a obtenu le marché pour la collecte des encombrants pour un montant total de 59 924 € et pour une période de trois ans du 1er janvier 2018 jusqu'à fin 2020.

BILAN COLLECTES 2019	par Apport Volontaire	Sur la zone Préservante	Récupération Encombrants	Les collectes à Domicile sur RDV
total tonnage	112.28 T	0.36 T	0.83 T	4.22 T

Les apports volontaires sont en nette augmentation.

85 tonnes en 2017, 94.4 tonnes en 2018 et 112.28 tonnes en 2019.

D'autre part, les retours des collectes vers les ateliers dans le cadre des tournées pour la Communauté de Communes du Vallespir est en augmentation : 49.16 tonnes en 2018 pour 58.15 tonnes en 2019.

La Zone préservante différée sur la déchèterie du Boulou est peu alimentée. Les gardiens de la déchèterie de Céret sont très attentifs dans l'orientation d'objets pouvant être traités à la Recyclerie et communique activement auprès des usagers venant à la déchèterie.

E. Temps Forts 2019

Réception d'un véhicule léger Poly benne pour le ramassage des dépôts sauvages ainsi que le nettoyage des colonnes. Coût de l'acquisition : 114 212,40 €/TTC

Mise en place de 3 plateformes de compostage de quartier sur la commune de Céret

Remise d'un système de piège photographiques contre les incivilités, aux communes de

Reynes et de Maureillas Las Illas

COMMUNICATION

1 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1-1 COMMUNICATION PÉPINIÈRE D'ENTREPRISE - Vall-Up

Le service communication a participé et animer le groupe de travail dédié aux outils de communication. Le premier groupe de travail s'est tenu en août 2018, dans lequel fut exposé les objectifs à atteindre.

La première étape fut de trouver le nom et définir les outils de communication pour présenter et faire connaître la structure et ses missions.

Le service communication proposa le nom VALL-UP.

En outils de communication le service est parti sur l'élaboration d'une bande dessinée. L'idée étant de présenter la structure à travers deux porteurs de projets.

En complément le service communication à réaliser différents supports comme :

- Un flyer explicatif (un résumé de la BD)
- Des kakemonos pour les différentes réunions et salons.
- Des mini clips vidéo
- Des goodies

Le VALL-UP WEEKEND

Le service développement économique organisa un concours visant la détection et la sélection de différents porteurs de projets pouvant intégrer la pépinière. Le service communication est intervenu dans ce projet en créant différents supports de promotion :

- Création de l'affiche et flyer de l'évènement
- Réalisation d'un clip vidéo pour annoncer le concours
- Réalisation des étiquettes pour les goodies
- Appui technique et logistique pour l'organisation
- Réalisation d'une vidéo résumée des deux jours du concours

En fin d'année le service communication a proposé une formation numérique aux créateurs d'entreprises membre de Vall-Up.

1-2 TOTEMS ENTRÉES DES ZONES D'ACTIVITÉS

Le service communication a réalisé la conception graphique pour le renouvellement des totems des entrées des zones d'activités.



2 - TOURISME

Le service communication est intervenu auprès de l'Office de Tourisme tout au long de l'année afin de réaliser l'ensemble de la mise en page des brochures et la création de contenu :

- Brochure hébergements
- Brochure restaurants
- Documentation Bande dessinée « Una setmana al Vallespir »
- Mini clip vidéo

Réalisation également d'un film promotionnel présentant l'ensemble du territoire en lien avec la Bande dessinée.

Le service communication est également proposé deux formations numériques à l'attention des professionnels du tourisme.

3 - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le service communication a réalisé la conception graphique et la mise en page des supports de communication pour la 5ème édition de #AraVia

- Affiche et Flyer
- Plan
- Mini clip vidéo

Le service communication est intervenu sur la réalisation du covering des boxes vélos.

4 - HABITAT ET URBANISME

Le service communication a réalisé la conception graphique et la mise en page des supports de communication pour la nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat.

5 - PETITE ENFANCE

Le service communication a réalisé la conception graphique et la mise en page des d'un flyer explicatif sur le Relai d'assistante Maternelle. Il a également réalisé une vidéo présentant les activités du RAM proposées aux enfants et parents.

6 - SITE INTERNET

Le service communication a créé l'intégralité du nouveau site Internet de la Communauté de Communes. Le nouveau site web présente l'ensemble des services et leurs champs d'actions.

A Table!

CONCOURS GOURMET CATALAN

DU 04 AU 08 MARS

VOUS LES RESTAURANTS CATALANS DÉGUSTEZ-VOUS ?

Et tentez de gagner !

32 REPAS

LISTE DES PARTENAIRES

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir

BD- Una Setmana al Vallespir

A TABLE!

LA BROCHURE GOURMANDE

Restaurants / Marchés / Producteurs / Recettes

Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir

2, RUE SERRAT, 66400 CERET - T. 04 68 87 00 53

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VALLESPIR

Le mag

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VALLESPIR

JANVIER 2020

Pépinière d'Entreprises Vall'Up

Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir

Bulletin communautaire 2018

DANS LE CADRE DU FESTIVAL AUTOMNE MUSICAL EN VALLESPIR

UN CONCERT = -10% SUR L'ADDITION

DU 21 SEPTEMBRE AU 17 NOVEMBRE

AL CATALA, BELLA PIZZA, CAN JORDI, CAN PUNG, LA GALERIE, L'ATELIER DE FRÉD, LE CHIEN DE PASCALE, LE CAFÉ DE FRANCE, LE JARDIN, LE QUATROCENTO, L'ALBERGUE DU CHÊNE, RESTAURANT LES TRABUCAÏRES, LE ST JEAN

Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir

FORMATION PROFESSIONNELLS DU TOURISME

RÉALISER DES PHOTOS ET VIDEOS AVEC UN SMARTPHONE

Mesdames et Messieurs les professionnels du Tourisme

Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir

Le lundi 07 octobre et 04 novembre 2019

Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir

2019 BROCHURE HEBERGEMENTS

Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir

CERET - VALLESPIR

CCV : ultime session à l'ombre des chênes-lièges de l'Albère

Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir

CERET - VALLESPIR

Prévenir le risque incendie : la Risc du Vallespir mobilisée

Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir

CERET - VALLESPIR

Au menu du collège J.-Amade c'est tri et anti-gaspi

Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir

CERET - VALLESPIR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VALLESPIR

L'opération de distribution de sacs-poubelles transparents et de cubas a démarré

Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir

CERET - VALLESPIR

Stade national d'été de karaté du : L'UNIVERSITAIRE

Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir

CERET - VALLESPIR

850 repas sont servis en moyenne tous les jours à la cantine de l'établissement

Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Annexé au Rapport d'activité 2019 de la Communauté
de Communes du Vallespir.

